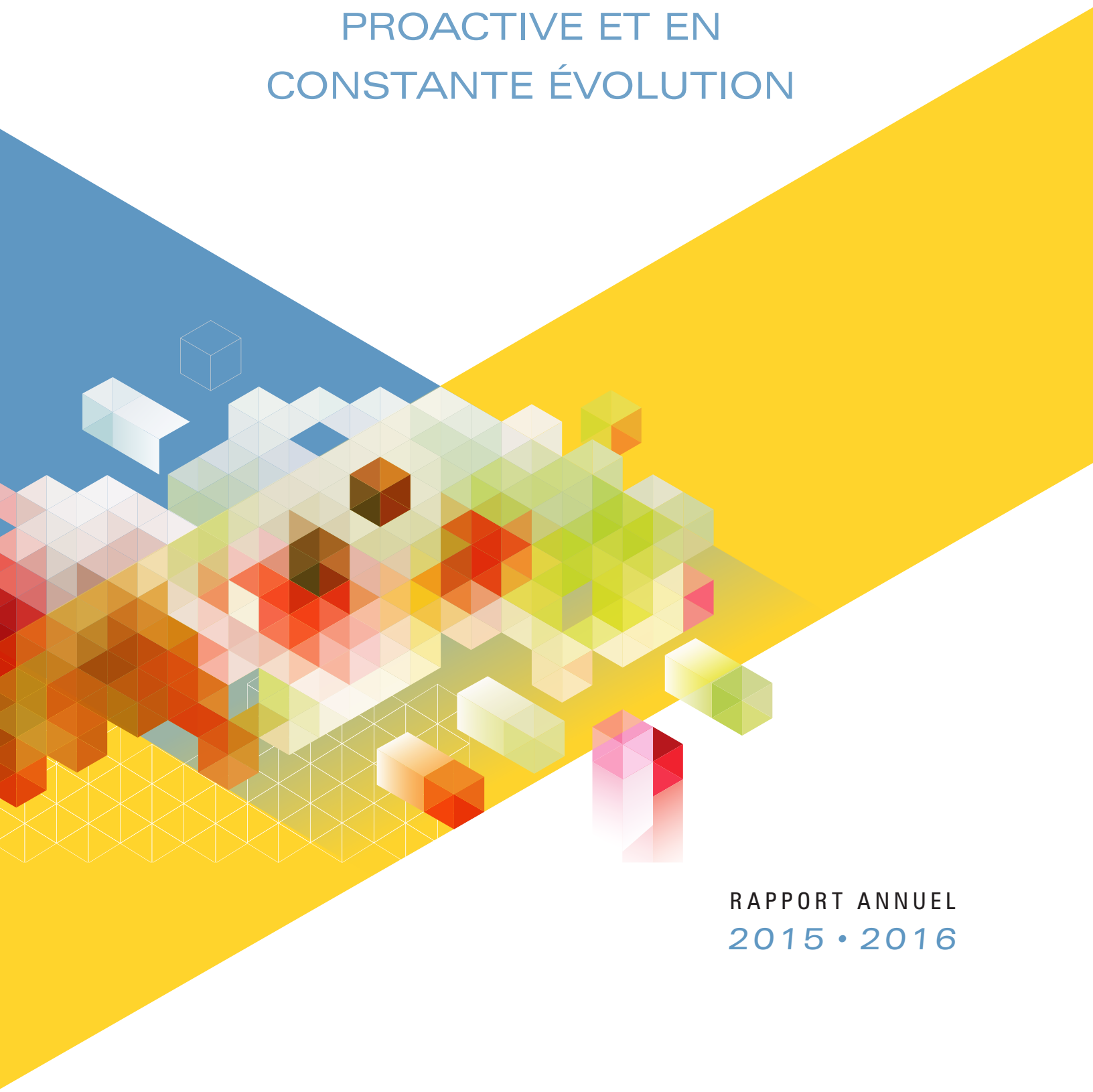


UNE ORGANISATION PROACTIVE ET EN CONSTANTE ÉVOLUTION



RAPPORT ANNUEL
2015 • 2016

Québec, juin 2016
Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le 42^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Original signé

Stéphanie Vallée

Montréal, juin 2016
Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre déléguée responsable de l'application des lois professionnelles, le 42^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,



Jean-François M. Proulx, ing., P. Eng.

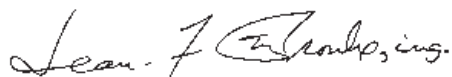
Montréal, juin 2016
Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre le 42^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2016.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,



Jean-François M. Proulx, ing., P. Eng.

VISION

FAIRE DE L'ORDRE UN ORGANISME RASSEMBLEUR ET UNE RÉFÉRENCE
EN MATIÈRE DE PROFESSIONNALISME ET D'EXCELLENCE EN GÉNIE.

MISSION

L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC A COMME MISSION D'ASSURER
LA PROTECTION DU PUBLIC EN CONTRÔLANT L'EXERCICE DE LA PROFESSION
DANS LE CADRE DES LOIS CONSTITUTIVES DE L'ORDRE ET DE METTRE
LA PROFESSION AU SERVICE DE L'INTÉRÊT DU PUBLIC.

Table des matières

L'ORDRE

- 4** Rapport du président
- 6** Conseil d'administration 2015-2016
- 7** Activités du 95^e Conseil d'administration
 - Principales résolutions
- 9** Activités du Comité exécutif
 - Principales résolutions
- 12** L'Ordre des ingénieurs du Québec dans le système professionnel québécois

LES COMITÉS DE L'ORDRE

- 13** Comités et groupes de travail

RAPPORT DU SYNDIC

- 20** Bureau du syndic

LES DIRECTIONS DE L'ORDRE

- 22** Rapport du directeur général
- 24** Comité de direction
- 25** Organigramme de l'Ordre des ingénieurs du Québec
- 26** Personnel de l'Ordre
- 28** Ressources humaines
- 29** Technologies de l'information
- 30** Secrétariat et affaires juridiques
 - Comité de révision
 - Conseil de discipline
 - Infractions judiciaires, disciplinaires et pénales
 - Surveillance de la pratique illégale
- 37** Affaires professionnelles
 - Admission et permis
 - Inscription
 - Effectif professionnel
 - Renseignements additionnels en vertu du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel
 - Surveillance de l'exercice
- 50** Développement de la profession et des communications
- 54** Administration-finances

LES ÉTATS FINANCIERS

- 55** Rapport de l'auditeur indépendant
- 56** États financiers



Jean-François M. Proulx, ing., P. Eng.
Président

MIEUX PROTÉGER LE PUBLIC GRÂCE À UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE

À l'écoute des attentes légitimes de l'ensemble de ses parties prenantes, l'Ordre a poursuivi en 2015-2016 le recentrage de ses activités sur la protection du public et la transformation en profondeur de son organisation en vue de réaliser sa mission de manière plus efficace et plus transparente.

Des efforts considérables ont été consacrés à l'amélioration de la gouvernance de l'Ordre au cours des dernières années. Dès 2014-2015, le Conseil d'administration avait pris l'initiative d'amorcer des changements significatifs. Cette évolution s'est poursuivie pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport que les mandataires de l'Office des professions du Québec (OPQ) ont déposé au début de l'année 2015. Par ailleurs, d'autres changements devançaient les recommandations contenues dans le rapport que la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (commission Charbonneau) a déposé en novembre 2015.

Pour accomplir sa mission, l'Ordre compte sur le travail de nombreux comités, plusieurs étant d'ailleurs prévus par les lois et règlements qui encadrent le système professionnel. Pour assurer l'efficacité de ces comités, la nouvelle Politique sur les comités de l'Ordre a été adoptée dès le mois de mai 2015, ce qui permet un meilleur arrimage entre le Conseil d'administration et les comités.

Dans la foulée de la mise en œuvre de cette politique, l'Ordre a créé de nouveaux comités : le Comité d'implantation des technologies de l'information, le Comité des ressources humaines, le Comité de développement professionnel (formation continue)

et le Comité d'assurance responsabilité professionnelle. Des comités sectoriels pilotes ont également été créés dans trois secteurs – construction et bâtiment ; aéronautique ; naval et maritime – afin de mieux cerner les particularités de ces industries pour mettre à jour la Loi sur les ingénieurs, élaborer un guide d'interprétation de la Loi pour chaque secteur de l'industrie et assurer la mise à jour de ce guide. Par ailleurs, d'autres comités de l'Ordre ont fait l'objet de remaniements importants.

En juin, le Conseil d'administration a adopté le nouveau Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Ordre. La Politique d'accueil, d'intégration et de formation continue des administrateurs a été adoptée au cours de l'automne. L'Ordre souhaite ainsi favoriser la contribution rapide des administrateurs nouvellement élus à la réalisation de la mission de l'Ordre. Le programme de formation porte principalement sur le Code des professions ainsi que sur le rôle et les devoirs des administrateurs d'un ordre professionnel.

UN PARTENAIRE FIABLE ET DILIGENT

Pour réussir, l'Ordre doit travailler en collaboration avec ses différents partenaires. C'est notamment le cas pour le projet de révision de la Loi sur les ingénieurs. Les initiatives des dernières années étaient malheureusement mortes au feuillet lors du déclenchement d'élections en 2012 et en 2014. L'OPQ a remis le projet sur les rails au début de l'année 2015. Au cours des derniers mois, l'Ordre a donc travaillé de concert avec l'OPQ ainsi qu'avec d'autres ordres professionnels et industries concernés par cette modernisation législative.

Des collaborations avec d'autres ordres professionnels méritent aussi d'être soulignées :

- en décembre 2015, l'Ordre s'est associé à deux autres ordres professionnels (l'Ordre des technologues professionnels du Québec et l'Ordre des architectes du Québec) pour soumettre une position commune dans le cadre de la consultation menée par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) en vue de réviser certaines des façons de faire de l'organisme ;
- en juin 2015, le site www.LACOPROPRIETE.INFO a été lancé pour mieux informer les intervenants concernés des enjeux reliés à la copropriété (acheteurs, vendeurs, promoteurs, administrateurs, copropriétaires). Pour expliquer l'apport important des ingénieurs à différents volets de la copropriété (préparation de plans et devis, surveillance de la réalisation des travaux, inspection préachat, inspection des parties communes), l'Ordre a contribué activement à cette initiative de la Chambre des notaires du Québec.

UN PLAN DIRECTEUR POUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Une organisation efficiente doit pouvoir compter sur des technologies de l'information fiables et performantes. À cet effet, le Conseil d'administration a entériné un plan directeur en juin 2015.

Ces orientations ont notamment permis la mise en place du vote électronique selon les paramètres prévus par le Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il s'agit d'une première dans l'histoire de l'Ordre, et la vie démocratique de notre profession en sortira gagnante.

COMMUNICATIONS : ÉCOUTE, TRANSPARENCE ET SOBRIÉTÉ

Pour maintenir la confiance, l'Ordre communique les résultats de ses actions et s'assure d'être le plus transparent possible quant aux moyens mis en place pour les atteindre. Être à l'écoute des besoins de la profession a aussi été une préoccupation constante de l'Ordre.

En ce qui concerne les membres de la profession, ceux-ci ont été consultés à plusieurs reprises par voie de sondage, ce qui a aidé l'Ordre à mieux cerner la réalité des membres, par exemple en matière d'assurance responsabilité professionnelle.

Avec le grand public et les médias, la sobriété a été l'approche privilégiée tout au long de l'année. L'Ordre a donc mis l'accent sur les actions qui touchent directement la protection du public, notamment en faisant connaître les sanctions imposées à certains membres par le Conseil de discipline de l'Ordre et les amendes imposées à d'autres en vertu de règlements conclus avec le Bureau du syndic.

En publiant sur son site Internet, depuis avril 2015, les décisions prises par le Conseil d'administration, l'Ordre souhaite accroître la transparence avec l'ensemble de ses parties prenantes.

DES FINANCES STABLES GRÂCE À UNE GESTION RIGOREUSE

L'Ordre a continué d'appliquer l'approche de pérennité financière adoptée l'an dernier. Cette approche repose sur deux paramètres : une gestion rigoureuse de nos activités et de nos opérations, ainsi qu'une évolution prévisible et progressive de la cotisation des membres.

UN LIEN DE CONFIANCE RESTAURÉ

Les transformations en profondeur que l'Ordre mène depuis maintenant plus d'un an ont permis à la profession de renouer le lien de confiance avec ses parties prenantes, et en particulier avec le public.

Ce résultat a d'ailleurs été mesuré à l'automne 2015. Selon un sondage réalisé par la firme Ad hoc recherche, le niveau de confiance de la population envers les ingénieurs se situe maintenant à 78 %, comparativement à 72 % en 2013-2014.

Rétablir la confiance envers la profession est la responsabilité de tous. Par ses orientations actuelles et ses activités, l'Ordre y contribue, et nous pouvons tous en être fiers !

Je termine en remerciant chaleureusement mes collègues du Conseil d'administration. Je tiens aussi à souligner le dévouement de mon prédécesseur, M. Robert Sauvé, ing., qui a quitté la présidence de l'Ordre pendant la période couverte par ce rapport annuel.

Conseil d'administration 2015-2016



PRÉSIDENT : M. Jean-François M. Proulx, ing., P. Eng., MBA, PMP¹
Élu au suffrage des administrateurs élus
Entré en fonction le 27 août 2015

**Date de l'Assemblée générale annuelle pour
l'année financière 2015-2016 : le 16 juin 2016**

ADMINISTRATEURS ÉLUS²

- | | |
|---|--|
| 1. Jean-François M. Proulx, ing., P. Eng. (Montréal)³ | 11. Michel Noël, ing. (Estrie) |
| 2. Kathy Baig, ing., FIC (Montréal)³ | 12. Sandra Gwozdz, ing., FIC (Montréal) |
| 3. Zaki Ghavitian, ing., FIC (Montréal)³ | 13. Richard Talbot (nommé) ⁴ |
| 4. Pascale Lapointe, ing. (Montréal)³ | 14. Paul-Émile Barbeau, ing. (Québec) |
| 5. Roland Larochelle (nommé)^{3, 4} | 15. Eric Bordeleau, ing. (Abitibi-Témiscamingue) |
| 6. Louise Quesnel, ing. FIC (Montréal) | 16. Gaston Plante, ing. (Québec) |
| 7. Robert Fournier, ing., FIC (Est-du-Québec) | 17. Anne Baril, ing. (Québec) |
| 8. Roger Dufresne, ing. (Montréal) | 18. Mathieu Cléroux, ing. (Montréal) |
| 9. Vincent Ouellette, ing. (Mauricie-Bois-Francs-
Centre-du-Québec) | 19. Lise Casgrain (nommée) ⁴ |
| 10. Robert Blanchette (nommé) ⁴ | 20. Françoise Lange, ing., FIC (Saguenay-Lac-Saint-Jean) |
| | 21. Alexandre Marcoux, ing. (Montréal) |

Les régions électorales sont indiquées entre parenthèses.

1. M. Proulx a succédé à M. Robert Sauvé, ing., qui a quitté ses fonctions le 12 août 2015.
2. Un poste d'administrateur vacant.
3. Administrateurs membres du Comité exécutif de l'Ordre (mention indiquée en gras).
4. Les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec le sont pour le même terme que les administrateurs élus. Ils exercent les mêmes fonctions, jouissent des mêmes pouvoirs et sont soumis aux mêmes obligations que ces derniers.

Absentes au moment de la photo :
Geneviève Brin, ing. (Montréal)
Sophie Larivière-Mantha, ing. (Montréal)

Activités du 95^e Conseil d'administration

Principales résolutions

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CDA) A TENU 15 SÉANCES, DONT 2 SÉANCES EXTRAORDINAIRES. VOICI LES FAITS SAILLANTS EXPRIMÉS PAR VOIE DE RÉSOLUTION :

CDA-2015-056 – Élection, par cooptation, de M. l'ingénieur Michel Noël au poste d'administrateur de la région électorale de l'Estrie.

CDA-2015-062 – Création du Comité du plan de transformation (CPT), à la demande de l'Office des professions du Québec (OPQ).

CDA-2015-067 – Formation d'un Comité de révision en vertu de l'article 3 du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'ingénieur hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

CDA-2015-087 – Adoption de la Politique sur les comités de l'Ordre et abrogation de la Politique sur le cadre de référence des comités de l'Ordre, à l'exception des chartes de comités.

CDA-2015-089 – Adoption des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

CDA-2015-105 – Désignation de M. Robert Blanchette, nommé par l'OPQ, pour présider l'élection des membres du Comité exécutif pour 2015-2016.

CDA-2015-106 – Élection de M. l'ingénieur Jean-François M. Proulx au poste de vice-président du Comité exécutif de l'Ordre pour 2015-2016.

CDA-2015-107 – Élection de M. l'ingénieur Zaki Ghavitan au poste de vice-président du Comité exécutif de l'Ordre pour 2015-2016.

CDA-2015-108 – Élection de M^{me} l'ingénieure Kathy Baig au poste de vice-présidente du Comité exécutif de l'Ordre pour 2015-2016.

CDA-2015-109 – Élection de M^{me} l'ingénieure Kathy Baig au poste de première vice-présidente du Comité exécutif de l'Ordre pour 2015-2016.

CDA-2015-110 – Élection de M. Roland Larochelle, nommé par l'OPQ, au poste d'administrateur du Comité exécutif de l'Ordre pour 2015-2016.

CDA-2015-118 – Adoption du Code d'éthique des administrateurs.

CDA-2015-119 – Sur recommandation du CPT, abolition du Comité sur la promotion et la valorisation de la profession et des femmes en génie ainsi que du Comité d'orientation des affaires publiques; maintien du Comité de surveillance des élections prévu au Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre; création d'un Comité de développement professionnel et changement de nom du Comité des examinateurs pour celui de Comité d'admission à l'exercice.

CDA-2015-137 – Création du Comité d'implantation des technologies de l'information (CITI).

CDA-2015-142 – Demande d'entreprendre des démarches auprès de l'OPQ pour l'abrogation des articles de la Loi sur les ingénieurs qui traitent de la gouvernance¹.

CDA-2015-161 – Élection de M. l'ingénieur Jean-François M. Proulx au poste de président de l'Ordre, pour un mandat venant à échéance en juin 2016.

CDA-2015-162 – Élection de M^{me} l'ingénieure Pascale Lapointe au poste de vice-présidente du Conseil d'administration de l'Ordre pour un mandat venant à échéance en juin 2016.

CDA-2015-171 – Sur recommandation du rapport final du mandat d'accompagnement de l'OPQ du 30 janvier 2015 (rapport de l'OPQ), décision de réduire le nombre d'administrateurs²; décision de ne pas pourvoir au poste d'administrateur laissé vacant à la suite de la démission de M^{me} l'ingénieure Suzanne Bastien le 14 juillet 2015.

CDA-2015-174 – Motion de félicitations au président sortant, M. l'ingénieur Robert Sauvé, pour ses contributions et son dévouement ainsi que pour le temps consacré à l'Ordre au cours de la dernière année.

CDA-2015-176 – Sur recommandation du rapport de l'OPQ, approbation de la composition du Conseil d'administration de l'Ordre, soit 12 administrateurs élus et 4 administrateurs nommés, de même que des critères d'éligibilité du président²; approbation de l'élection du Conseil d'administration de l'Ordre au moyen d'un vote électronique et les modalités de celui-ci et fixation, par résolution du Conseil d'administration, des règles relatives à la campagne électorale.

CDA-2015-180 – Adoption de la Politique sur les comités de l'Ordre et de la charte du CITI.

CDA-2015-198 – À la suite du rapport de l'OPQ, maintien de la structure organisationnelle actuelle de l'Ordre, intégrant un poste de directeur général et un poste de Secrétaire de l'Ordre.

CDA-2015-200 – Adoption, à titre d'annexe à la Politique sur les comités de l'Ordre, de la charte du Comité de développement professionnel.

CDA-2015-202 – Révision de la structure de rémunération pour les postes d'inspecteur et de syndic adjoint.

CDA-2015-205 – Maintien du programme actuel d'assurance médicaments avec Desjardins Sécurité financière jusqu'au 31 décembre 2016.

CDA-2015-213 – Fixation des modalités de représentation régionale au Conseil d'administration de l'Ordre².

CDA-2015-214 – Fixation de la rémunération directe attachée au poste de président de l'Ordre, dont le candidat occuperait de façon continue la fonction, à 207 000 \$, plus une hausse liée à l'indice des prix à la consommation à chaque douze mois.

CDA-2015-220 – Création du Comité d'assurance responsabilité professionnelle et adoption, à titre d'annexe à la Politique sur les comités de l'Ordre, de la charte du Comité sur l'assurance responsabilité professionnelle.

CDA-2015-249 – Fixation, pour la fonction de président de l'Ordre, en plus de la rémunération directe, d'une allocation de rétention à la fin du mandat d'une période de trois mois, peu importe le nombre de mandats assumés par le président.

CDA-2015-250 – Adoption de la Politique d'accueil, d'intégration et de formation continue des administrateurs.

CDA-2015-252 – Décision de n'imposer aucune cotisation supplémentaire pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2016.

CDA-2015-253 – Adoption du Règlement sur la représentation et les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

CDA-2015-255 – Nomination de M. l'ingénieur Pierre Lefebvre, à titre de syndic adjoint.

CDA-2015-256 – Obligation pour les membres de l'Ordre d'aviser et de transmettre par écrit à la Secrétaire de l'Ordre, au plus tard dans les 30 jours de la signification à leur assureur, de tout recours judiciaire (poursuite ou requête introductive d'instance) formulé contre eux ou déclaré par eux auprès de leur assureur en matière d'assurance responsabilité professionnelle, et de remplir un formulaire prévu à cet effet; obligation pour les membres de l'Ordre de répondre, dans leur déclaration annuelle, à une question qui vise à informer l'Ordre de tout recours judiciaire (poursuite ou requête introductive d'instance) formulé contre eux ou déclaré par eux auprès de leur assureur en matière d'assurance responsabilité professionnelle; obligation pour les membres de l'Ordre de déclarer tous les recours judiciaires (poursuite ou requête introductive d'instance) qui ont été formulés ou déclarés par eux auprès de leur assureur depuis le 1^{er} avril 2015.

CDA-2015-257 – Augmentation de 9,5 % de la contribution des membres de l'Ordre au régime collectif de base de l'assurance responsabilité professionnelle pour 2016-2017.

CDA-2015-258 – Renouvellement de la police d'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants avec le Groupe Encon pour une période d'une année.

CDA-2016-007 – Adoption des Directives relatives à la conduite de la campagne électorale pour les élections 2016 conformément à l'article 47 du Règlement sur la représentation et les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs.

CDA-2016-008 – Adoption du budget d'opérations courantes et du budget du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle 2016-2017.

CDA-2016-009 – Adoption de la grille tarifaire modifiée des services pour les candidats, ingénieurs juniors et ingénieurs, en vigueur à compter du 1^{er} avril 2016.

CDA-2016-010 – Création des comités sectoriels et adoption, à titre d'annexe à la Politique sur les comités de l'Ordre, de la Charte des comités sectoriels.

CDA-2016-040 – Abolition de la dispense accordée aux membres à l'emploi d'une société prévue à l'article 5 du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec et maintien du régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle à cotisation variable.

CDA-2016-041 – Modifications à la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé, en vigueur le 1^{er} avril 2016.

CDA-2016-051 – Octroi d'un contrat de services bancaires d'une durée de cinq (5) ans à la Banque Nationale du Canada débutant le 1^{er} avril 2016; octroi d'un contrat de services de fonds de placement d'une durée de cinq (5) ans à Gestion Férique et Services d'investissements Férique débutant le 1^{er} avril 2016; octroi d'un contrat de services d'assurance automobile et d'habitation d'une durée de cinq (5) ans à TD Assurance Meloche Monnex, en partenariat avec Ingénieurs Canada, débutant le 1^{er} avril 2016.

CDA-2016-052 – Maintien des rôles et pouvoirs actuels du Conseil d'administration, du Comité exécutif et du Comité d'inspection professionnelle dans le processus d'inspection professionnelle.

CDA-2016-056 – Maintien des comités régionaux dans leur forme actuelle, maintien du financement par l'Ordre de ces comités et redéfinition du champ d'intervention de « réseautage » afin de limiter le financement direct et indirect aux seules activités informatives en lien avec la protection du public.

CDA-2016-057 – Recommandation à l'Assemblée générale du 16 juin 2016 de retenir la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour la vérification des états financiers de l'Ordre pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017.

CDA-2016-060 – Approbation du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2016-2017.

CDA-2016-063 – Offre de soutien financier aux réfugiés détenant un diplôme d'ingénieur, en leur accordant une réduction de 50 % de leurs frais d'admission ainsi que de leurs frais d'examen pour les demandes d'admission reçues à l'Ordre jusqu'au 31 mars 2017.

1. À ce jour, la Loi sur les ingénieurs n'a pas été modifiée.

2. La Loi sur les ingénieurs doit être modifiée en conséquence.

Activités du Comité exécutif

LE COMITÉ EXÉCUTIF (CE) A TENU 13 SÉANCES, DONT UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Le mandat du CE consiste à administrer les affaires courantes de l'Ordre; le CE a tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue, sauf, à titre d'exemple, ceux d'adopter les règlements ou de créer un fonds d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des ingénieurs.

À chacune des séances ordinaires, le CE accorde tous les types de permis d'ingénieur et reconnaît des équivalences de diplôme et de formation. En outre, le CE reçoit les observations des ingénieurs qui ont fait l'objet de recommandations du Comité d'inspection professionnelle conformément à l'article 55 du Code des professions. L'information concernant les décisions du CE en vertu des articles 55 et 55.0.1 du Code des professions (stages, cours, limitations) se trouve dans la section de la Direction des affaires professionnelles, à partir de la page 37.

Le CE autorise des poursuites pénales en vertu de l'article 188 du Code des professions et de la Loi sur les ingénieurs. L'information concernant les autorisations de poursuites pénales accordées par le CE se trouve dans la section Secrétariat et Affaires juridiques (« Poursuites pénales », page 35).

Le CE examine le lien entre les infractions, qu'elles soient de nature judiciaire ou disciplinaire, dont les membres ou les candidats à la profession ont fait l'objet et l'exercice de la profession d'ingénieur, conformément aux articles 45, 45.1, 45.2, 55.1 et 55.2 du Code des professions. L'information concernant les décisions rendues par le CE relativement aux articles précités se trouve dans la section Secrétariat et Affaires juridiques (« Infractions judiciaires, disciplinaires et pénales », page 33).



Zaki Ghavitian, ing., FIC
Vice-président

Pascale Lapointe, ing.
Vice-présidente

Jean-François M. Proulx, ing., P. Eng., MBA, PMP
Président

Kathy Baig, ing., FIC
Première vice-présidente

Roland Larochelle
Représentant du public

Activités du Comité exécutif

Le Comité exécutif (CE) désigne les membres des jurys qui doivent être formés chaque année en vertu de la politique de l'Ordre concernant la valorisation de l'excellence professionnelle. Il désigne également des personnes pour siéger au conseil de différents organismes.

Le CE ordonne l'examen médical d'un membre ou d'un candidat à la profession lorsqu'il a des raisons de croire que cette personne présente un état physique ou psychique incompatible avec l'exercice de la profession, conformément aux articles 48 à 52.2 du Code des professions.

Jusqu'à la création du Comité des ressources humaines en date du 13 novembre 2015 (voir page 16), le CE assumait les fonctions relatives à ce comité.

La grande majorité des dossiers présentés au Conseil d'administration font préalablement l'objet de recommandations formulées par le CE.

Principales résolutions

LE COMITÉ EXÉCUTIF A TENU 13 SÉANCES, DONT 1 SÉANCE EXTRAORDINAIRE. VOICI LES FAITS SAILLANTS EXPRIMÉS PAR VOIE DE RÉSOLUTION :

CE-2015-133 – Décision d'autoriser aux détenteurs d'un permis restrictif temporaire visé à l'article 42.1 (1.1) du Code des professions l'utilisation du titre professionnel d'« ingénieur junior » ou de « Junior Engineer » ainsi que les abréviations « ing. jr » ou « Jr. Eng. » et d'interdire à ces détenteurs de permis d'utiliser le titre professionnel d'« ingénieur » ou d'« engineer » ou son abréviation sans y accoler le mot « junior » ou l'abréviation « jr ».

CE-2015-134 – Renouvellement de mandat de M. l'ingénieur Renaud Dompierre à titre de président du Comité d'inspection professionnelle à compter du 15 mai 2015, pour un mandat d'une année.

CE-2015-135 – Nomination de M. l'ingénieur Luc Laliberté à titre de président suppléant du Comité d'inspection professionnelle à compter du 3 mai 2015, pour un mandat d'une année.

CE-2015-236.1 – Adoption des grilles d'analyse de dossiers de membres ayant fait l'objet de décisions judiciaires donnant lieu à la conclusion d'absence de lien entre les infractions visées par ces décisions et l'exercice de la profession et décision de confier l'application de ces grilles d'analyse au Secrétariat et Affaires juridiques, plus spécifiquement au Chef – Législation et contentieux, et de permettre, à compter du 28 août 2015, de traiter ces dossiers et de rendre les décisions conformément à ces grilles, d'assurer l'actualisation et la mise à jour de ces grilles, annuellement et ponctuellement, en cas de changement législatif ou d'une évolution jurisprudentielle pertinente et de rendre compte trimestriellement de l'application des grilles décisionnelles relativement à ces dossiers.

CE-2015-236.2 – Décision d'enquêter sur les dénonciations de l'usage des mentions « B. Ing. » et « M. Ing. » par des personnes qui ne sont pas membres de l'Ordre

CE-2015-253 – Décision de participer à l'activité Apex 2016, événement pédagogique, de formation et de réseautage, en partenariat avec la Faculté de gestion Desautels de l'Université McGill, à titre de partenaire pédagogique, ainsi qu'avec l'Ordre des CPA du Québec, l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés, le Barreau du Québec, la Chambre de la Sécurité financière et l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, à titre de partenaires de formation.

CE-2015-255 – Renouvellement du mandat de M^{me} l'ingénieure Diane Riopel à titre de présidente du Comité des examinateurs (Comité d'admission à l'exercice) et nomination de M^{me} l'ingénieure Nadia Lehoux à titre de présidente substitut du Comité des examinateurs (Comité d'admission à l'exercice), pour un mandat d'un an.

CE-2015-256 – Renouvellement des mandats de MM. les ingénieurs Van Ngan Lê, pour un mandat de trois ans, Vassily Verganelakis et Kamal Al Haddad, pour un mandat d'un an, au Comité des examinateurs.

CE-2015-257 – Nomination de M. l'ingénieur Denis Hotte à titre de membre du Comité d'inspection professionnelle, pour un mandat de trois ans.

CE-2015-258 – Renouvellement du mandat de M^{me} l'ingénieure Hélène Lapointe à titre de membre du Comité d'inspection professionnelle, pour un mandat de trois ans.

CE-2015-259 – Modification de 20 postes d'inspecteurs contractuels en 12 postes permanents au Service de la surveillance de l'exercice de la Direction des affaires professionnelles.

CE-2015-323 – Désignation de M^{mes} Lise Casgrain, Mariette L. Lanthier, Louise Viau, et de MM. Richard Talbot et Robert Blanchette, à titre de représentants du public, et de MM. les ingénieurs Luc Couture, Jean Dionne, Sylvain Lavoie, Michel Letellier et Robert Proulx, pour siéger au Comité de révision, pour un mandat d'un an, et nomination de M. l'ingénieur Michel Letellier, à titre de président du Comité de révision, pour un mandat d'un an.

CE-2015-328 – Nominations des personnes suivantes, pour un mandat de deux ans, pour siéger aux comités régionaux suivants : pour l'Estrie, MM. les ingénieurs Houssem Sfaxi, Gilbert Nkurunziza, Ghazi Aissaoui, Ben Attouch Mohamed Walid, ing. jr, et Robin Caron; pour Laval-Laurentides-Lanaudière, M^{me} l'ingénieure Nathalie Martel et MM. les ingénieurs Raynald Ferland et Marco Pelletier; pour Mauricie-Centre-du-Québec, M^{mes} les ingénieures Louise Audy et Maude-Josée Blondin, ing. jr, et MM. les ingénieurs juniors Jean-Luc Joyal et Charles Blanchette; pour la Montérégie, MM. les ingénieurs Alexandre Vigneault, Bernard Roch et Marc Cloutier; pour Montréal, M^{me} l'ingénieure junior Mélodie Guay et MM. les ingénieurs Abdenour Larbi-Bouamrane, Pierre Lefebvre, Tommy Bouchard, Vincent Carignan, ing. jr, et Farell Rocher, ing. jr; pour l'Outaouais, MM. les ingénieurs John van den Bosch, Luis Pablo Estable et François Nadeau; pour Québec-Chaudière-Appalaches, MM. les ingénieurs Michel Paradis et Benoît

Laganière, et M^{me} l'ingénieure Johanne Laroche; pour Saguenay–Lac-Saint-Jean, MM. les ingénieurs Félix Boudreault, ing. jr, Ghislain Boivin, Francis Thibault, Dany Laforest-Lavoie, ing. jr, et Jean-François Roberge.

CE-2015-329 – Confirmation du jury pour le Grand Prix d'excellence 2016 : le président de l'Ordre, M. l'ingénieur Jean-François M. Proulx, P. Eng, la première vice-présidente, M^{me} l'ingénieure Kathy Baig, le lauréat du GPE 2013, M. l'ingénieur Pierre-Claude Aïtcin, M. l'ingénieur Pierre R. Dumouchel, directeur général de l'École de technologie supérieure de Montréal, et M. l'ingénieur Jean-Yves Bourdages, ing., directeur général d'Ingénieurs sans frontières Québec.

CE-2015-330 – Confirmation du jury pour le Prix Génie innovation 2016 : le président de l'Ordre, M. l'ingénieur Jean-François M. Proulx, P. Eng, le vice-président M. l'ingénieur Zaki Ghavtian, FIC, M. ing., M. l'ingénieur Pierre Poitevin (Lauréat 2015), M. l'ingénieur Pierre Boucher, directeur Recherche et Innovation, Éricsson Canada, et administrateur à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec, et M. l'ingénieur Nahi Kandil, directeur scientifique du Laboratoire de recherche Télébec en communications souterraines.

CE-2015-331 – Nomination des administrateurs suivants comme membres des différents jurys pour les Prix universitaires du Mérite 2016 et de la Bourse d'excellence aux études supérieures 2016 : Jury de présélection (choix d'un finaliste par établissement universitaire montréalais), M^{mes} les ingénieures Geneviève Brin (Université McGill), Louise Quesnel (Université Concordia), Sophie Larivière-Mantha (École de technologie supérieure), et MM. les ingénieurs Alexandre Marcoux (École Polytechnique) et Mathieu Cléroux (Université du Québec à Montréal); pour le Jury provincial (choix des trois lauréats), MM. les ingénieurs Vincent Ouellet, Robert Fournier et Éric Bordeleau; et nomination des membres d'office : le président et le directeur général de l'Ordre.

CE-2015-357 – Désignation de M^{me} l'ingénieure Diane Riopel, lauréate du Prix du président au bénévolat 2016.

CE-2015-358 – Décision de présenter la candidature de l'équipe de projet de M. l'ingénieur Michel Pelletier, Ph. D., directeur de l'ingénierie, FLIR Radar inc., pour le Prix national pour un projet ou une réalisation en génie, relativement à la conception du radar de surveillance de périmètre Ranger R20SS.

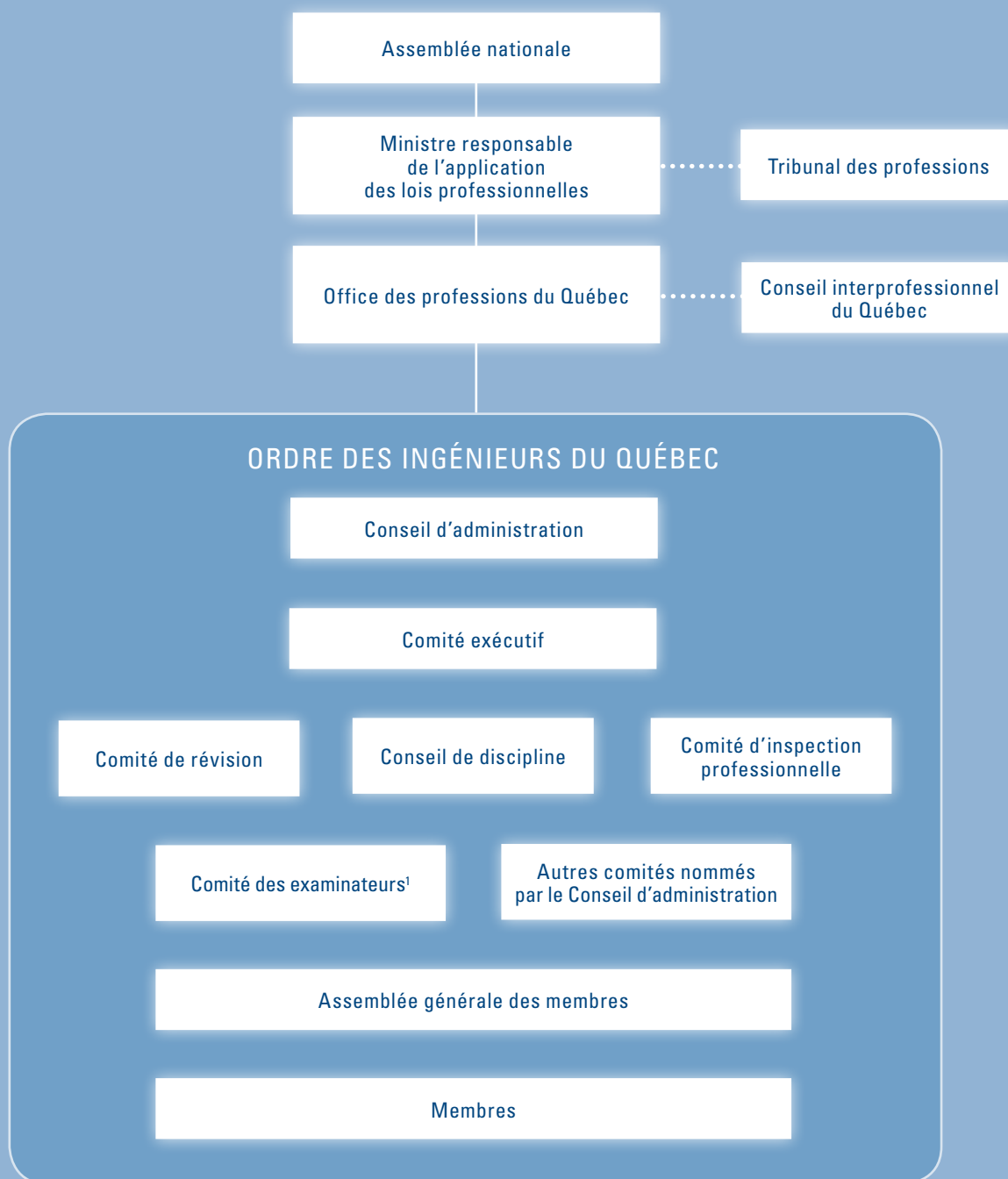
CE-2016-017 – Confirmation de la présentation de la candidature de M^{me} l'ingénieure Diane Riopel, FIC, au Mérite du CIQ pour l'année 2016.

CE-2016-048 – Nomination de M. l'ingénieur Léonard Castagner à titre de représentant de l'Ordre au sein du Comité du devis normalisé NQ 1809 900 pour la durée du Comité.

CE-2016-050 – Nomination de MM. les ingénieurs Jean Boisvert, ancien président de l'Ordre (1982-1983), et Georges Geoffroy, et de M^e Louis Béland, avocat, pour former le Comité de surveillance des élections 2016 et désignation de M^e Béland à titre de président du Comité.

CE-2016-088 – Décision de proposer les personnes suivantes au titre de Fellow d'Ingénieurs Canada : MM. les ingénieurs Pierre G. Lafleur, Terrill Fancott, Roland Courtemanche, Serge Gendron, Karel Velan, Elie Saheb, Fassi Kafyeke et Serge Beaulieu et M. Guy Dumont.

L'Ordre des ingénieurs du Québec dans le système professionnel québécois



1. Renommé Comité d'admission à l'exercice selon la résolution CDA-2015-119.

Comités et groupes de travail

Les personnes dont le nom apparaît en caractères gras sont membres du Conseil d'administration.
Le président et le directeur général sont membres d'office des comités et des groupes de travail, à l'exception des comités statutaires et réglementaires.

COMITÉS STATUTAIRES OU RÉGLEMENTAIRES

CONSEIL DE DISCIPLINE

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, le Conseil est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs ou des règlements adoptés en vertu de ces deux lois.

COMPOSITION

Président :	M ^e Jean-Guy Légaré, avocat ¹
Président suppléant :	M ^e Réjean Blais, avocat ¹
Membres :	Denis Arseneault, ing. ²
	Réal Beaudet, ing. ³
	Normand Bell, ing.
	Nicolas Di Nezza, ing.
	Gilles Dussault, ing.
	Rosanna Eugeni, ing.
	Simon Gagné, ing.
	Diane Germain, ing.
	Éric Germain, ing.
	Richard Gervais, ing.
	M ^e Suzanne Lamarre, ing. et avocate
	L. Paul Leclerc, ing.
	Pierrette Marchand, ing. ²
	Laurent B. Mondou, ing.
	Jean-Denis Pelletier, ing.
	Françoise Poliquin, ing.
	Orline Popov, ing.
	Denis Primeau, ing.
	Stephen A. Rowland, ing.
	Pierre Roy, ing.
	Gérard Trépanier, ing.
	Ferdinand Villemaire, ing. ²
Secrétaire :	Josée Le Tarte
Secrétaires suppléantes :	Diane Rego
	M ^e Nicole Bouchard, avocate

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le résumé des activités 2015-2016 du Conseil de discipline est publié à la page 32.

1. Jusqu'à la constitution, en date du 13 juillet 2015, du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels au sein de l'Office des professions.
2. Mandat à titre de membre officiellement terminé depuis le 30 janvier 2015. Toutefois, renommé pour terminer un dossier déjà en cours.
3. Démission en date du 5 octobre 2015.

COMITÉ DES EXAMINATEURS (Comité d'admission à l'exercice)

MANDAT

Constitué par résolution du Conseil d'administration en date du 26 mars 2002, le Comité des examinateurs (Comité d'admission à l'exercice) est chargé d'étudier les demandes d'admission des candidats dont le diplôme n'est pas reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis d'ingénieur. Il est composé d'au moins huit membres. Chaque établissement d'enseignement du Québec dont les diplômes sont reconnus par le gouvernement peut y nommer un représentant, à l'exception de l'Université du Québec, qui dispose de deux membres : l'un désigné par l'École de technologie supérieure, l'autre représentant l'ensemble des autres constituantes. Les autres membres du Comité sont nommés par le Comité exécutif, à qui le Conseil d'administration a délégué ce pouvoir de même que celui de désigner le président.

COMPOSITION

Présidente :	Diane Riopel, ing.
Présidente substitut :	Nadia Lehoux, ing.
Membres :	Otmane Ait Mohamed, ing.
	Kamal Al Haddad, ing.
	Terrill Fancott, ing.
	Vincent François, ing.
	Adrian Ilinca, ing.
	Van Ngan Lê, ing.
	Dominique Lefebvre, ing.
	Richard Thibault, ing.
	Vassily Verganelakis, ing.
	Viviane Yargeau, ing.
Secrétaire :	Marie-Pierre Hamel-St-Laurent, ing. ¹
	Alice-Vien Bélanger, ing. ²
Secrétaire suppléante :	Kalina Bacher-René ³
	Bernard Cyr, ing. ⁴
Personnes-ressources :	Hélène Boucher, adjointe aux examens
	Isabelle Brière, adjointe à l'admission

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

En 2015-2016, le Comité s'est réuni huit fois. Il a procédé à 595 études de demandes d'équivalence, à 174 révisions de dossiers et à 1 069 études de résultats aux examens d'admission.

1. Depuis le 23 novembre 2015.
2. Jusqu'au 20 novembre 2015.
3. Depuis le 13 octobre 2015.
4. Jusqu'au 9 octobre 2015.

Comités et groupes de travail

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et défini à l'article 112 du Code des professions et au Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de faire une inspection sur la compétence de tout ingénieur lorsque les motifs le justifient. Le CIP est secondé dans ses fonctions par des inspecteurs responsables de la surveillance générale de l'exercice de la profession, par des inspecteurs chargés des inspections portant sur la compétence professionnelle, par des experts ainsi que par la Direction des affaires professionnelles.

COMPOSITION

Président : Renaud Dompierre, ing.
Président suppléant : Luc Laliberté, ing.
Membres : Nadim Abou-Chacra, ing.
Luc Audet, ing.¹
André Delisle, ing.
Denis Hotte, ing.²
Hélène Lapointe, ing.
Pierre Jean, ing.³
François-Xavier Lavallée, ing.¹
Jean Lavoie, ing.¹
Buu Le Van, ing.
Alain Philibert, ing.⁴
Guy E. Poirier, ing.
Shuhua Zhou, ing.
Bernard Cyr, ing.
Secrétaire : Michel Blondin, ing.
Secrétaires suppléants : J A René Bourassa, ing.
Robert D'Aoust, ing.⁵
Pierre Girard, ing.⁶
Claude Laforest, ing.⁷
Mario Lesieur, ing.⁸
Louis Tremblay, ing.
Alice Vien-Bélanger, ing.⁹

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Dans le cadre du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2015-2016, les inspecteurs ont réalisé 1 704 inspections. Le Comité a décrété 28 nouvelles inspections portant sur la compétence et a fait 1 recommandation de stage de perfectionnement.

1. Depuis le 19 juin 2015.
2. Depuis le 24 septembre 2015.
3. Jusqu'au 10 décembre 2015.
4. Décédé.
5. Jusqu'au 13 novembre 2015.
6. Jusqu'au 20 novembre 2015.
7. Jusqu'au 4 décembre 2015.
8. Jusqu'au 12 juin 2015.
9. Depuis le 7 décembre 2015.

COMITÉ DE RÉVISION

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

COMPOSITION

Du 1^{er} avril 2015 au 19 novembre 2015 :

Président : Michel Letellier, ing.
Membres : André Desjardins, ing.
Robert Dufresne, ing.
Sylvain Lavoie, ing.
Robert Blanchette (membre du public)
Marianne L. Lanthier (membre du public)
Richard Leduc (membre du public)
Louise Viau (membre du public)

Du 19 novembre 2015 au 31 mars 2016 :

Président : Michel Letellier, ing.
Membres : Luc Couture, ing.
Jean Dionne, ing.
Sylvain Lavoie, ing.
Robert Proulx, ing.
Robert Blanchette (membre du public)
Lise Casgrain (membre du public)
Marianne L. Lanthier (membre du public)
Richard Talbot (membre du public)
Louise Viau (membre du public)
Secrétaire : M^e Vivianne Fortier, avocate

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le résumé des activités 2015-2016 du Comité de révision est publié à la page 31.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ÉLECTIONS

MANDAT

Le Comité de surveillance des élections conseille, au besoin, la Secrétaire de l'Ordre dans l'exécution de ses fonctions électorales. Il répond aux interrogations qui lui sont adressées par la Secrétaire de l'Ordre, reçoit les plaintes ayant un rapport direct avec le déroulement du processus électoral lorsque la Secrétaire n'a pu les régler et fait des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant.

COMPOSITION

Pour l'élection de 2015

Président : M^e Louis Béland, avocat
Membres : Georges Geoffroy, ing.
Gaétan Lefebvre, ing.
Personne-ressource : M^e Louise Jolicoeur, avocate, MBA, ASC
Secrétaire de l'Ordre et directrice des affaires juridiques par intérim

Pour l'élection de 2016 (nommé le 18 février 2016)

Président : M^e Louis Béland, avocat
Membres : Georges Geoffroy, ing.
Jean Boisvert, ing.
Personne-ressource : M^e Louise Jolicoeur, avocate, MBA, ASC
Secrétaire de l'Ordre et directrice des affaires juridiques par intérim

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice, le Comité de surveillance des élections a tenu une seule rencontre par conférence téléphonique afin de discuter l'éligibilité d'un candidat aux élections au Conseil d'administration 2015. Le Comité de surveillance des élections a remis son rapport au Conseil d'administration le 27 mai 2015. Au 31 mars 2016, le Comité de surveillance des élections, nommé pour l'élection 2016, ne s'était pas réuni.

CONSEIL D'ARBITRAGE

MANDAT

Constitué en vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, le Conseil d'arbitrage a pour mandat de procéder à l'arbitrage d'un compte émanant d'un ingénieur, dans le cas où la conciliation n'a pu donner lieu à une entente entre les parties, de fixer les auditions et de procéder à l'instruction du différend, et de rendre la sentence arbitrale dans les délais prévus au Règlement. Le Conseil d'arbitrage est composé de trois arbitres lorsque le montant en litige est de 10 000 \$ ou plus et d'un seul lorsque celui-ci est inférieur à 10 000 \$.

COMPOSITION

Membres : Pierre Delisle, ing.
Claude Dupuis, ing.
Richard Nichols, ing.
Claude Prud'Homme, ing.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Il n'y a eu aucune demande d'arbitrage au cours de l'exercice 2015-2016.

SECRÉTARIAT ET AFFAIRES JURIDIQUES

COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE

MANDAT

Le Comité sur la gouvernance est responsable de revoir les règles de gouvernance de l'Ordre et de proposer au Conseil d'administration des moyens de mise en œuvre concernant notamment la révision du mode d'élection des administrateurs, la composition et le rôle du Comité exécutif et des différents comités de l'Ordre, la gouvernance des comités régionaux ainsi que la performance et le suivi stratégique.

COMPOSITION

Présidents : Sid Zerbo, ing., FIC¹
Robert Sauvé, ing.²
Jean-François M. Proulx, ing., P. Eng.³

Membres : Anne Baril, ing.⁴
Suzanne Bastien, ing.^{3,5}
Robert Blanchette
Mathieu Cléroux, ing.³
Roger Dufresne, ing.³
Robert Fournier, ing., FIC
Zaki Ghavitian, ing., FIC
Roland Larochelle²
Chantal Michaud, ing., SEP
Jean-François M. Proulx, ing., P. Eng.²
Richard Talbot

Personnes-ressources : M^{re} Louise Jolicoeur, avocate, MBA, ASC
Secrétaire de l'Ordre et directrice des affaires juridiques par intérim
M^{re} Amélie Proulx, avocate
Secrétaire adjointe de l'Ordre

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité sur la gouvernance s'est réuni à 11 reprises au cours de l'exercice. Ses travaux ont principalement porté sur la mise en œuvre des recommandations des mandataires de l'Office des professions du Québec relatives à la gouvernance de l'Ordre, notamment par la création du Comité du développement professionnel (en cours de formation) et le remaniement du Comité des examinateurs, renommé Comité d'admission à l'exercice, dont le mandat a été modifié. Le Comité sur la gouvernance a également revu en profondeur le cadre de référence des comités afin de doter l'Ordre d'une politique sur les comités qui définit clairement le mandat, les responsabilités et le fonctionnement de ceux-ci.

1. Jusqu'au 27 avril 2015.
2. Jusqu'au 19 juin 2015.
3. Depuis le 19 juin 2015.
4. Jusqu'au mois de novembre 2015.
5. Jusqu'au mois de juillet 2015.

COMITÉ DU PLAN DE TRANSFORMATION

MANDAT

Le Comité du plan de transformation a été créé à la demande de l'Office des professions du Québec afin de donner suite aux recommandations contenues dans le rapport de ses mandataires. Le Comité du plan de transformation s'est ainsi vu confier le mandat de faire un bilan de la situation, de proposer un plan de transformation au Conseil d'administration et de veiller à sa mise en œuvre.

COMPOSITION

Le Comité du plan de transformation est composé de trois administrateurs de l'Ordre, dont un administrateur nommé par l'Office des professions. Le directeur général et la Secrétaire de l'Ordre ont également contribué aux travaux du Comité. Un représentant de l'Office des professions assiste aussi aux rencontres.

Présidente : Kathy Baig, ing., FIC
Membres : Alexandre Marcoux, ing.
Richard Talbot
Personnes-ressources : M^{re} Louise Jolicoeur, avocate, MBA, ASC
Secrétaire de l'Ordre et directrice des affaires juridiques par intérim
Chantal Michaud, ing., SEP
Directeur général

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Depuis sa création par le Conseil d'administration au mois d'avril 2015, le Comité du plan de transformation s'est réuni à 22 reprises. Au cours de ces rencontres, le Comité du plan de transformation a analysé 17 des 19 recommandations qui avaient été faites à l'Ordre et a fait part de ses recommandations au Conseil d'administration pour la mise en œuvre de chacune d'entre elles. Dans le cadre de son mandat, le Comité du plan de transformation a, entre autres, contribué de manière significative aux réflexions ayant précédé les décisions du Conseil d'administration de faire de la fonction de président de l'Ordre une fonction occupée de façon continue, de réduire le nombre d'administrateurs ou encore de moderniser les technologies de l'information dont dispose l'Ordre.

Comités et groupes de travail

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION

MANDAT

Le Comité des finances et de vérification doit :

- a) vérifier les résultats financiers de l'Ordre et faire rapport au Conseil d'administration sur la position financière comparée au budget ;
- b) collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel ;
- c) veiller à l'existence et au bon fonctionnement de mécanismes de contrôle interne ;
- d) réviser les politiques financières, y compris la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé et la Politique d'utilisation des surplus budgétaires non affectés, et en superviser l'application ;
- e) assurer le suivi de la Politique de gestion intégrée des risques ;
- f) étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

COMPOSITION

Présidente : Kathy Baig, ing., FIC
Membres : Lise Casgrain
Sandra Gwozdz, ing., FIC
Sophie Larivière-Mantha, ing.¹
Alexandre Marcoux, ing.
Chantal Michaud, ing., SEP
Jean-François M. Proulx, ing., P. Eng.
Richard Talbot²
Secrétaire : Lorraine Godin, CPA, CA

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2015-2016, les membres du Comité se sont réunis 10 fois pour discuter et proposer des recommandations concernant les points suivants : la revue et l'approbation des états financiers audités produits pour l'exercice financier précédent ; la revue et l'approbation des rapports financiers trimestriels produits au cours de l'exercice financier en regard du budget adopté ; l'analyse financière du plan directeur des technologies de l'information ; la préparation et la recommandation du budget pour l'exercice 2016-2017 ; la revue de l'état des placements ; l'application adéquate du processus de contrôle interne et du respect des lois en vigueur ; la révision et la mise à jour de politiques financières ; le suivi de l'application de la Politique de gestion intégrée des risques ; la refonte de la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé ; la révision des grilles tarifaires de l'Ordre ; le choix des auditeurs et la cotisation annuelle des membres pour l'exercice 2016-2017.

1. Jusqu'au 5 octobre 2015.

2. Depuis le 9 novembre 2015.

RESSOURCES HUMAINES

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

MANDAT

Le Comité des ressources humaines a été créé par le Conseil d'administration au mois de novembre 2015 pour donner suite à une recommandation du Comité sur la gouvernance. Il a pour mandat d'assister le Conseil d'administration en ce qui a trait à la mise en place de pratiques, de politiques et de normes afin d'assurer une gestion des ressources humaines efficace et mobilisatrice. Il s'agit de responsabilités relatives à l'organisation, à l'embauche, à l'évaluation, à la rémunération, à la planification et au développement de la relève des membres de l'équipe de direction.

COMPOSITION

Le Comité des ressources humaines est formé de cinq membres du Conseil d'administration.

Le directeur général de même que le directeur des ressources humaines assistent aux rencontres, sauf lorsque le Comité des ressources humaines aborde des points susceptibles de les placer dans une situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts.

Président :	Mathieu Clérout, ing.
Membres :	Anne Baril, ing. Lise Casgrain Robert Fournier, ing., FIC Françoise Lange, ing.
Personnes-ressources :	Chantal Michaud, ing., SEP Directeur général Claude Soucy Directeur général adjoint et directeur des ressources humaines

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

La charte du Comité des ressources humaines prévoit que celui-ci se réunisse trois fois par année. Depuis sa création, le Comité des ressources humaines n'a tenu qu'une seule rencontre au cours de laquelle il a notamment procédé à l'évaluation annuelle de la performance du directeur général, à l'examen du sondage effectué auprès des employés dans le cadre du plan de mobilisation du personnel et à la planification de ses activités pour l'année 2016-2017.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

COMITÉ D'IMPLANTATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

MANDAT

Pour donner suite à la recommandation 17 du rapport de l'Office des professions du Québec (« Procéder rapidement aux investissements requis pour la mise à niveau des systèmes et technologies de l'information nécessaires au fonctionnement de l'Ordre »), l'Ordre s'est doté d'un plan directeur des TI qui a été déposé au Conseil d'administration en juin 2015 et qui a été adopté par le Comité exécutif le 30 août 2015. La création d'un comité d'encadrement a été recommandée. La charte du Comité d'implantation des technologies de l'information (CITI) a été adoptée par résolution à la réunion du Conseil d'administration du 21 octobre 2015. Le CITI se compose de six membres : trois membres du Conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint et un membre externe possédant une solide expertise dans l'implantation d'un progiciel de gestion intégré (PGI). Le Comité est assisté du directeur des technologies de l'information.

Le mandat du CITI se décline selon six axes :

- assurer la conformité des plans d'action en fonction du plan directeur et des orientations de l'organisation ;
- veiller à la responsabilisation des instances décisionnelles à tous les niveaux ;
- accélérer les prises de décisions stratégiques du Conseil d'administration ;
- réviser les orientations et les stratégies d'investissements proposées et les soumettre au Conseil d'administration pour approbation ;
- assurer le suivi des projets du plan stratégique des TI ;
- élaborer une stratégie de communication auprès des instances et des membres et la mettre en œuvre.

COMPOSITION

Présidente : **Anne Baril, ing.**
Membres : **Pascale Lapointe, ing.**
Chantal Michaud, ing., SEP
Vincent Ouellette, ing.
Robert Proulx, expert-conseil
Claude Soucy
Secrétaire : Daniel Ducharme
Personne-ressource : Diane Le Tarte, secrétaire de direction

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

En 2015-2016, le CITI s'est réuni à trois reprises. Il a d'abord pris connaissance de la liste des thèmes et des initiatives du plan directeur des TI. Il a suivi l'évolution du portefeuille de projets 2015-2016, du budget et de l'échéancier du portefeuille de projets 2016-2017 ainsi que de la proposition d'investissements 2017-2020. Il a en outre analysé la structure opérationnelle en vue de la réalisation du plan. Une étroite collaboration s'est établie entre le Comité des finances et de vérification et le CITI quant au cadre financier. La présidente du CITI a ainsi fait des rapports d'étapes et des recommandations au Comité des finances et de vérification et au Conseil d'administration.

ORGANISMES CONJOINTS

COMITÉ DE LIAISON CODIQ-OIQ-CRÉIQ

MANDAT

Le Comité de liaison CODIQ-OIQ-CRÉIQ a pour mandat de favoriser la collaboration entre l'Ordre des ingénieurs du Québec, les autorités des établissements d'enseignement du génie du Québec et les représentants des étudiants en génie. Il examine les sujets d'intérêt commun relatifs à la formation des étudiants en ingénierie et à la valorisation de la profession, en particulier les développements récents et les tendances lourdes concernant la profession et la formation ainsi que les besoins de formation des ingénieurs.

COMPOSITION

Coprésidents :

Robert Sauvé, ing.
Ordre des ingénieurs du Québec¹
Jean-François M. Proulx, ing., P. Eng.²
Ordre des ingénieurs du Québec
Patrick Doucet, ing., Université de Sherbrooke
Pierre G. Lafleur, ing., Polytechnique Montréal³

Membres :

Yves Blaquièrre, ing., UQAM³
Guy Bégin, ing., UQAM
Steven Chamberland, ing.,
Polytechnique Montréal
André Darveau, Université Laval
Jean-Luc Fihey, ing., ÉTS
François Godard, ing., UQAT
Jim Nicell, Université McGill
Mohamed Bouazara, ing., UQAC³
Pierre A. Cousineau, ing., UQAC
Karim El Guemhioui, ing., UQO³
Nadia Baaziz, ing., UQO
Kodjo Agbossou, ing., UQTR
Yvan Roux, UQAR
Amir Asif, Université Concordia
Mourad Debbabi, Université Concordia
Vincent Carignan, CRÉIQ³
Romain Gayet, CRÉIQ
Guillaume Fortin, CRÉIQ
Chantal Michaud, ing., SEP
Secrétaire : Bernard Cyr, ing., directeur adjoint,
Personnes-ressources : Service de la surveillance de l'exercice
et Secrétaire du CIP
Alice Vien-Bélanger, ing.⁴, chef à la
surveillance de l'exercice de la profession

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

En 2015-2016, le Comité a tenu deux rencontres, une en mai à Sherbrooke et une autre en octobre à Montréal. Il s'est penché principalement sur les sujets suivants : le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, l'admission des professeurs en génie à l'Ordre, l'enseignement de l'éthique dans les programmes de génie, le plagiat en ingénierie, la recherche dans les établissements universitaires, le juniorat et les reconnaissances de stage, le projet de modification de la Loi sur les ingénieurs ainsi que le processus d'agrément des programmes en génie.

1. Jusqu'au 12 août 2015.

2. Depuis le 27 août 2015.

3. Jusqu'en mai 2015.

4. Jusqu'au 20 novembre 2015.

Comités et groupes de travail

COMITÉS RÉGIONAUX

COMITÉS RÉGIONAUX

MANDAT

Les comités régionaux ont pour but d'assurer une présence active de l'Ordre dans les régions du Québec. Les conseillers de l'Ordre travaillent en étroite collaboration avec les membres bénévoles engagés dans leur région afin de déployer les actions du plan stratégique.

Les comités régionaux ont comme mandat d'assurer la conception et la réalisation d'un plan d'action annuel pour chacune des régions dans les trois grands champs d'intervention que sont :

- la promotion de la profession ;
- le développement professionnel ;
- le réseautage.

Les membres bénévoles et l'Ordre travaillent ensemble afin de réaliser des activités qui pourront répondre aux réalités des membres des différentes régions du Québec.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

La campagne de recrutement de bénévoles en région, un succès

Afin d'avoir les ressources bénévoles nécessaires pour réaliser ses objectifs en région, l'Ordre a mis en place une campagne de recrutement annuelle incluant une tournée des régions. En septembre dernier, l'Ordre a lancé sa troisième campagne de recrutement dans les régions du Québec. Huit activités régionales visant à recruter des bénévoles pour les comités ont été organisées. Plus de 125 participants ont assisté à ces rencontres. L'Ordre a reçu plus de 61 dossiers de candidature pour 34 postes ouverts, ce qui correspond sensiblement au même résultat que l'année précédente.

Actuellement, près de 60 bénévoles s'activent dans les comités régionaux, auxquels s'ajoutent 50 bénévoles qui apportent leur soutien aux comités afin d'offrir aux membres des activités de qualité répondant à leurs besoins.

Table des comités régionaux

En juin et décembre 2015, les présidents des comités régionaux et les responsables des trois champs d'intervention se sont rencontrés à Montréal lors de la Table des comités régionaux. Ces rencontres ont pour but de permettre les échanges entre les bénévoles des comités afin d'organiser des activités et d'élaborer des stratégies favorisant la réussite des plans d'affaires régionaux, de donner des outils aux bénévoles pour faciliter la réussite de leur mandat et d'encourager le réseautage entre les bénévoles des comités régionaux.

Des résultats positifs

En 2015-2016, les bénévoles des comités régionaux se sont dotés d'un plan d'action annuel afin de bien orienter leurs actions en région. Ils ont posé des diagnostics régionaux pour chacun des champs d'intervention ; ils se sont fixé des objectifs et ils ont défini les actions qu'ils allaient mettre en place. Leurs premiers plans d'action venaient à échéance le 31 mars 2016.

Les résultats obtenus par l'ensemble des comités sont les suivants :

- 6 271 jeunes de 12 à 18 ans sensibilisés à la profession d'ingénieur au cours de 93 visites dans les écoles et participation à des activités régionales ;

- 30 activités de formation complémentaire à l'offre de formation sur le marché, auxquelles ont participé 319 ingénieurs ;
- 54 activités d'information et de socialisation auxquelles ont participé 1 391 ingénieurs.

COMPOSITION DES COMITÉS RÉGIONAUX AU 31 MARS 2016

Comité régional de l'Estrie

Houssem Sfaxi, ing., président du comité régional
Mohamed Ghazi Aissaoui, ing.
Mohamed Walid Ben Attouch, ing. jr
Robin Caron, ing.
José Giannotti, ing.
Gilbert Nkurunziza, ing.
Jean-François Veilleux, ing.

Comité régional de Laval-Laurentides-Lanaudière

Raynald Ferland, ing., président du comité régional
Geneviève Asselin-Demers, ing.
Najat Kamal, ing.
André Loiselle, ing.
Nathalie Martel, ing.
Crina Parau, ing.
Marco Pelletier, ing.

Comité régional de Mauricie–Centre-du-Québec

Louise Audy, ing., présidente du comité régional
Maude-Josée Blondin, ing. jr
Jean-Luc Joyal, ing. jr
Katia Mayrand, ing.
Jean-François Sills, ing.

Comité régional de Montérégie

Alexandre Vigneault, ing., président du comité régional
Angela Bandera, ing. jr
Marc Cloutier, ing.
Khoi Nguyen, ing.
Bernard Roch, ing.
Lourdes Tavera, ing.

Comité régional de Montréal

Nayyara Mandjee, ing. jr, présidente du comité régional
Abdenmour Larbi-Bouamrane, ing.
Tommy Bouchard, ing.
Vincent Carignan, ing. jr
Mélodie Guay, ing. jr
Pierre Lefebvre, ing.
Farrell Rocher, ing. jr

Comité régional de l'Outaouais

François Nadeau, ing., président du comité régional
Christian Caron, ing.
Luis Pablo Estable, ing.
Alfredo Herrera, ing.
Hana Manai, ing. jr
John W. van den Bosch, ing., FIC

Comité régional de Québec–Chaudière–Appalaches

Michel Paradis, ing., président du comité régional

Martin Bernier, ing.

Benoît Laganière, ing.

Johanne Laroche, ing.

André Morin, ing.

Alexandre Pépin, ing. jr

Comité régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Ghislain Boivin, ing., président du comité régional

Félix Boudreault, ing.

Zayan El Khaled, ing. jr

Dany Laforest-Lavoie, ing.

Jean-François Roberge, ing.

Francis Thibault, ing.

À la suite d'une révision des processus et des méthodes de travail, l'année 2015-2016 a été marquée par une plus grande efficience dans le traitement des dossiers et une diminution du nombre de dossiers actifs, le tout dans le but d'améliorer la protection du public.

M^{me} Sophie Gagnon, ing., syndique adjointe depuis quelques années, a été nommée à titre de directrice adjointe au Bureau du syndic.

D'autres changements dans le personnel ont permis l'arrivée de six nouveaux employés : un syndic adjoint, trois enquêteurs, un avocat et une secrétaire juridique. La liste du personnel apparaît à la page 26.

Les fonctions de certaines personnes déjà en poste ont également été redéfinies et le titre d'analyste-rechercheur a été remplacé par celui d'enquêteur.

MANDAT

Le principal mandat du Bureau du syndic consiste à veiller à ce que les membres respectent la Loi sur les ingénieurs ainsi que tous les règlements adoptés conformément au Code des professions. Les syndicats adjoints doivent notamment voir à ce que ces lois et règlements soient respectés par les membres de l'Ordre.

ENQUÊTES

Au cours de l'exercice de 2015-2016, le Bureau du syndic a analysé la recevabilité de 282 nouveaux dossiers. De ce nombre, 118 provenaient d'organismes publics et du public, 22 provenaient de confrères ingénieurs ; 142 dossiers ont été ouverts à l'initiative du Bureau du syndic ou à la suite de l'obtention d'informations provenant de dossiers transmis par d'autres services de l'Ordre. Sur l'ensemble de ces dossiers, 165 dossiers d'enquête concernant 157 ingénieurs ont été ouverts.

De plus, sur l'ensemble des demandes d'enquêtes reçues, 86 ont été fermées, car elles ne relevaient pas du mandat du Bureau du syndic ou ne présentaient pas de motifs justifiant l'ouverture d'une enquête. Lors de la fermeture de l'ensemble des dossiers d'enquête, les syndicats adjoints ont adressé des mises en garde à 50 ingénieurs. Les demandeurs d'enquête se sont prévalus de leur droit de demander l'avis du Comité de révision dans 11 dossiers. Par ailleurs, 108 dossiers ont fait l'objet d'un règlement de conciliation par un syndic adjoint. Le Bureau du syndic a fermé 293 dossiers, dont 17 plaintes, et a avisé les demandeurs de sa décision. Le délai moyen de traitement des dossiers qui ont été fermés pendant l'année a été de 27 mois.

Pour faire face à cet accroissement de dossiers, une équipe spécialisée d'enquête a traité plusieurs dossiers de corruption, de collusion et de contributions politiques. Ce type de dossiers représente actuellement 51 % des dossiers d'enquêtes en cours au Bureau du syndic.

En décembre 2015, nous avons ainsi mis en application de nouveaux processus et de nouvelles méthodes de travail afin d'optimiser nos façons de faire pour stabiliser et diminuer le nombre de dossiers actifs. Ces nouveaux processus résultent du plan « Optimisation et valorisation » mené depuis septembre 2014.

Au cours de l'année, le Bureau du syndic a déposé devant le Conseil de discipline un total de 17 plaintes, dont plusieurs concernent des ingénieurs impliqués dans des activités de collusion dans les régions de Gatineau, de Québec et de Montréal ; ces ingénieurs ont mis en place un système de partage de contrats et y ont participé, ou ils se sont prêtés à des procédés malhonnêtes et douteux. En mars, le Bureau du syndic a annoncé la conclusion d'un règlement avec un groupe d'ingénieurs et d'ex-ingénieurs de la firme Axor et de ses filiales relativement à des contributions politiques.

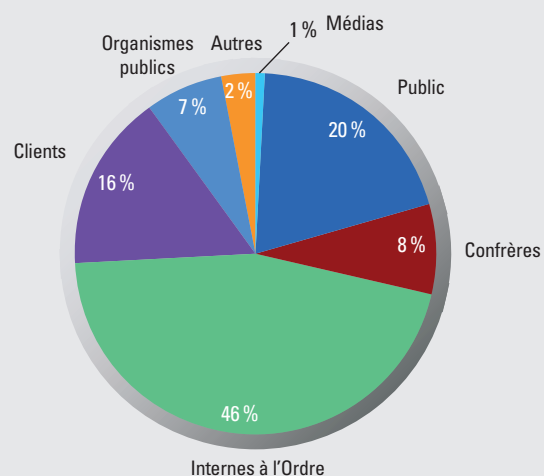
PRÉVENTION ET RECHERCHES

Au cours de cette même période, le personnel du Bureau du syndic a également consacré du temps et de l'énergie à fournir de l'information aux ingénieurs, à leurs clients ou à leurs employeurs ainsi qu'au public en général sur les exigences réglementaires et professionnelles de l'exercice de la profession. Il a ainsi répondu à plus de 1 005 appels téléphoniques (acheminés par la ligne 1 877 ÉTHIQUE) et courriels. Il a, en outre, effectué plus de 500 rencontres ou entrevues avec des ingénieurs ou des membres du public afin de les informer sur le mandat du Bureau du syndic dans le cadre des dossiers d'enquêtes en cours. Au chapitre de la prévention, le Bureau du syndic a donné deux conférences, l'une pendant le Colloque annuel de l'Ordre et l'autre à des étudiants finissants en génie. De plus, nous avons publié un article sur la déontologie, l'éthique ou les obligations professionnelles dans chaque numéro de la revue *PLAN* et dans le bulletin électronique destiné aux membres.

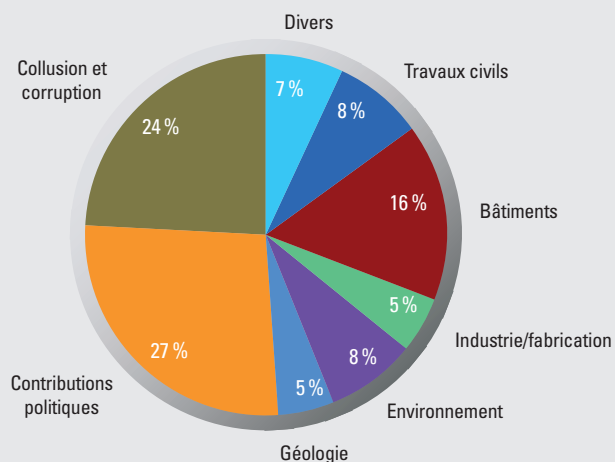
BILAN DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC DU 1^{er} AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016

Dossiers d'enquête actifs au 1 ^{er} avril 2015	759
Demandes d'enquête reçues	282
Dossiers d'enquête ouverts	165
Demandes fermées sans enquête	86
Dossiers d'enquête fermés (total)	293
Dossiers fermés par règlement	108
Dossiers d'enquête ayant donné lieu au dépôt d'une plainte devant le Conseil de discipline	17
Dossiers d'enquête actifs au 31 mars 2016	670
Appels et demandes de renseignements	1 005
Demandes d'accès à l'information reçues	10

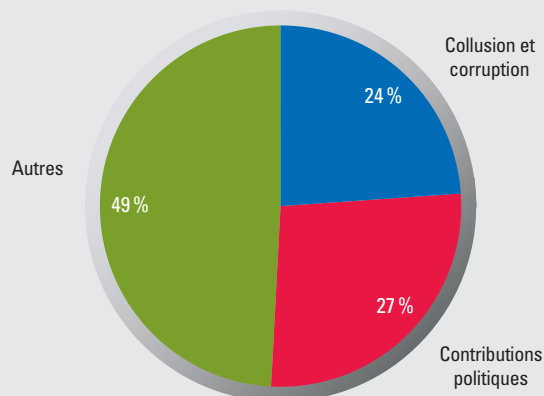
SOURCE DES DEMANDES D'ENQUÊTE EN 2015-2016



DOMAINES DES ENQUÊTES ACTIVES EN 2015-2016



DOSSIERS ACTIFS PAR TYPE EN 2015-2016



Rapport du directeur général



Chantal Michaud, ing., SEP
Directeur général

DE NOMBREUX CHANGEMENTS POUR MIEUX PROTÉGER LE PUBLIC

Dans la continuité de la transformation organisationnelle entamée l'an dernier, l'Ordre a poursuivi la mise en œuvre de changements significatifs pour rendre l'organisation plus efficiente et la centrer davantage sur sa mission de protection du public.

L'Ordre contrôle l'exercice de la profession par l'intermédiaire des mécanismes que le gouvernement du Québec a prévus, notamment l'accès à la profession, l'inspection professionnelle et la discipline.

En ce qui concerne l'admission à la profession, l'examen professionnel est une étape nécessaire et formatrice pour tout ingénieur junior qui veut accéder au plein titre d'ingénieur. Cette année, l'Ordre a lancé une nouvelle version de son examen professionnel et du document préparatoire qui l'accompagne. Ceux-ci ont été revus de fond en comble, largement modifiés et adaptés à la pratique actuelle de l'ingénieur.

Toujours au chapitre de l'admission, l'Ordre a continué de s'affirmer comme un leader en matière d'accueil et d'intégration des professionnels formés à l'étranger au sein du système professionnel. Ainsi, l'Ordre a organisé cette année quatre rencontres d'information pour sensibiliser des réfugiés récemment arrivés au Québec aux conditions d'admission à la profession. L'Ordre s'est également assuré de faire connaître aux organismes-ressources une mesure exceptionnelle adoptée par le Conseil d'administration, qui a décidé d'accorder, jusqu'au 31 mars 2017, une réduction de 50 % des frais d'admission et d'examens aux personnes réfugiées.

L'Ordre doit agir en prévention auprès de ses membres. C'est dans cet esprit qu'une modernisation de la surveillance de l'exercice (inspection professionnelle) sera implantée. Délaissant l'approche qui se limitait souvent à un « examen de conformité », le modèle sera dorénavant axé sur la compétence des membres et le ciblage des risques. Pour réussir ce virage, des changements ont d'ores et déjà été apportés au sein de l'équipe responsable de ces opérations.

Pour protéger le public, l'Ordre doit constamment améliorer son soutien aux membres. C'est ce que nous avons fait en lançant cette année une gamme d'initiatives reliées à la surveillance des travaux.

- À l'automne 2015, l'Ordre a lancé le *Guide de surveillance des travaux*, un nouvel outil de référence qui fait partie intégrante du *Guide de pratique professionnelle*.
- L'Ordre a réuni des experts du domaine qui ont élaboré pour les membres un « profil de compétences en surveillance des travaux » dressant la liste des compétences qu'un ingénieur devrait détenir pour faire de la surveillance de travaux.
- L'Ordre a conçu un nouveau cours sur le sujet et a offert 12 séances dans 8 régions du Québec.

Il y a également eu du nouveau du côté de l'inscription annuelle. Pour veiller à ce que les membres se conforment à certaines obligations imposées par le Code des professions, l'Ordre a ajouté une question portant sur les recours judiciaires qui ont été formulés contre eux ou déclarés par eux auprès de leur assureur en

matière de responsabilité professionnelle. Depuis cette année, les membres peuvent également profiter de l'inscription annuelle pour informer l'Ordre qu'ils souhaitent parrainer un ingénieur junior ou devenir maître de stage pour soutenir un pair qui a besoin de s'améliorer.

En matière de développement professionnel, l'Ordre dresse un bilan positif de la deuxième période de référence du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, qui s'est terminée le 31 mars 2015. En effet, 99,1 % des membres se sont conformés à cette obligation professionnelle. L'Ordre a d'ailleurs contribué activement à soutenir ses membres en offrant plus de 130 activités de formation auxquelles 2 716 membres ont participé en cette première année d'une nouvelle période de référence.

Par ailleurs, je suis heureux de souligner que le titre d'ingénieur a de la valeur aux yeux des membres. En effet, selon un sondage mené à l'automne 2015 par la firme Ad hoc recherche, 80 % des répondants considèrent le titre d'ingénieur comme une source de fierté.

RENOUVELLEMENT DE LA PROFESSION : OPTIMISATION DES ACTIVITÉS

La transformation de l'Ordre concerne aussi les futurs membres de l'Ordre. Pour assurer la protection du public, l'Ordre doit mettre en place des initiatives permettant à la profession de se renouveler et de demeurer en mesure de répondre aux besoins de la société en services d'ingénierie. À cet effet, deux changements ont été apportés pour rendre les efforts de l'Ordre plus efficaces :

- toutes les actions de l'Ordre en vue d'informer et de sensibiliser les étudiants et les finissants des écoles et facultés de génie sont maintenant regroupées sous la responsabilité de l'équipe du Service de l'admission, des permis et de l'inscription ;
- la Direction du développement de la profession et des communications continue pour sa part de produire et de diffuser le bulletin *MénING.es*. En cours d'année, cet outil de communication destiné aux personnes faisant partie de la Section étudiante de l'Ordre a été renouvelé : les contenus et la présentation ont été revus et la publication est maintenant entièrement électronique.

ATTIRER, RETENIR ET MOBILISER LES RESSOURCES HUMAINES

L'Ordre réalise sa mission grâce à ses employés. Pour assurer leur mobilisation, l'Ordre a réalisé un sondage auprès d'eux à l'automne 2015. Des plans d'action sont en cours d'élaboration pour donner suite aux résultats spécifiques de chaque direction.

Des enjeux d'attraction et de rétention ont aussi amené l'Ordre, avec le soutien d'une firme spécialisée dans le domaine de la

rémunération, à procéder à des ajustements salariaux pour certaines classes d'emplois.

En terminant, je remercie l'équipe de direction et l'ensemble des employés de l'Ordre, qui ont continué de démontrer leurs capacités d'adaptation et leur volonté de contribuer aux changements. Je souligne en particulier le travail colossal réalisé cette année par l'équipe du Secrétariat et de la Direction des affaires juridiques dans le cadre des travaux de modernisation de la gouvernance de l'Ordre. Je remercie enfin le Conseil d'administration de l'Ordre pour la confiance qu'il continue à me témoigner.

Comité de direction

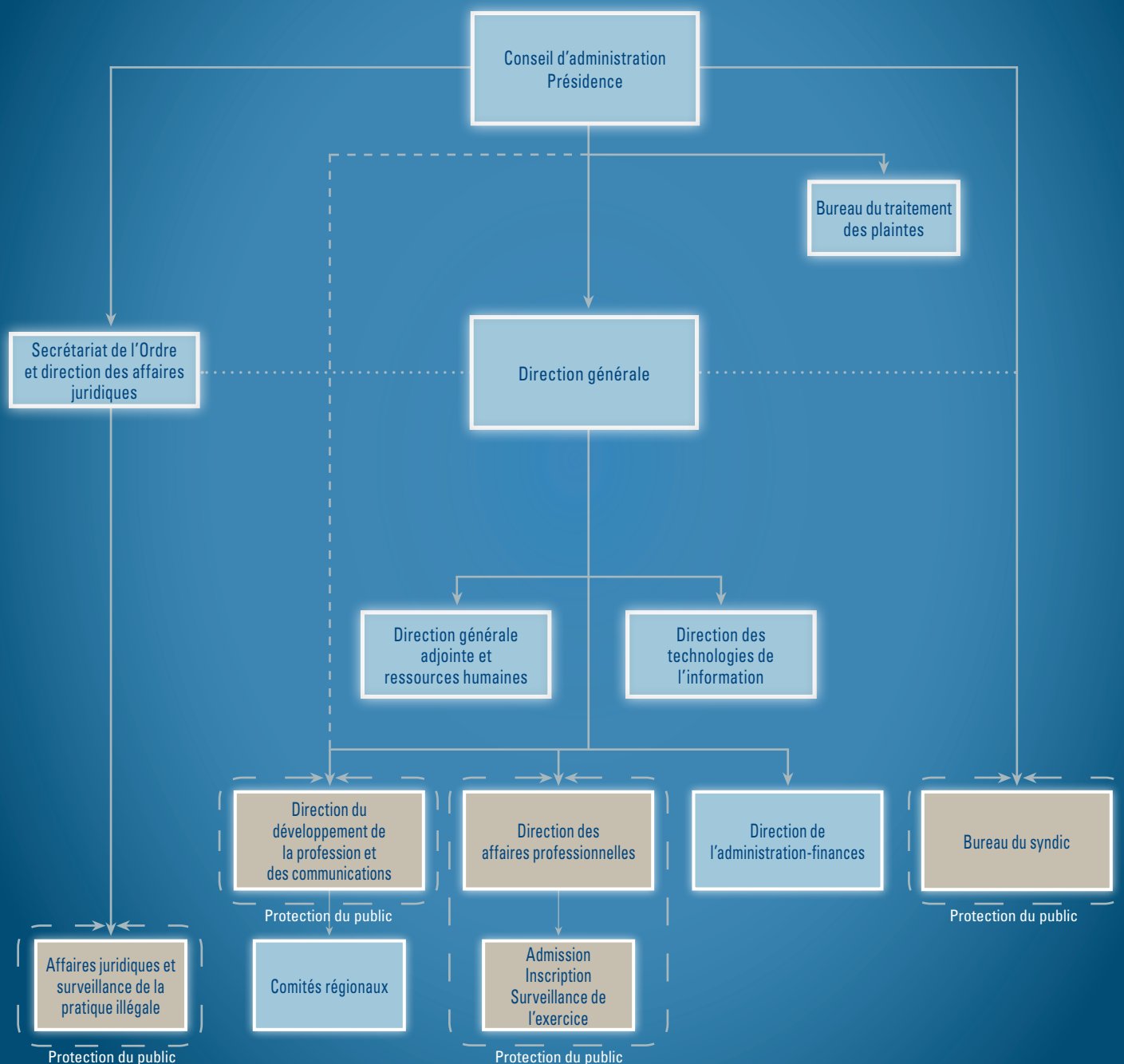


De gauche à droite première rangée : **Claude Soucy**, Directeur général adjoint et des ressources humaines, **Lorraine Godin, CPA, CA**, Directrice de l'administration-finances, **Chantal Michaud, ing., SEP**, Directeur général, **Jacques Filion, ing.**, Syndic.

Rangée arrière : **Luc Vagneux, CRIA**, Directeur du développement de la profession et des communications, **Daniel Ducharme**, Directeur des technologies de l'information par intérim, **Louis Tremblay, ing.**, Directeur des affaires professionnelles.

Absente de la photo : **M^e Louise Jolicœur**, Secrétaire de l'Ordre et directrice des affaires juridiques par intérim.

Organigramme de l'Ordre des ingénieurs du Québec



Lien administratif
Lien conseil - - - - -
Protection du public []

Personnel de l'Ordre

au 31 mars 2016

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Brigitte Letourneur Adjointe à la présidence
Poste à pourvoir Ombudsman, Bureau du traitement des plaintes

DIRECTION GÉNÉRALE

Chantal Michaud, ing., SEP Directeur général
Ginette Thibodeau Adjointe à la direction générale

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Claude Soucy Directeur général adjoint et des ressources humaines
Francis Benoit Pelletier, CRHA Chef de service, ressources humaines
Noémie Roy, CRHA Conseillère / partenaire d'affaires ressources humaines
Diane Le Tarte Secrétaire de direction
Chantal Renaud¹, CRHA Consultante en gestion du changement

SECRÉTARIAT ET DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

M^e Louise Jolicoeur, MBA, ASC, Secrétaire de l'Ordre et directrice des affaires médiatrice accréditée
Roula Khoury Adjointe à la Secrétaire de l'Ordre et directrice des affaires juridiques
Samy Abdennebi³ Stagiaire en droit (technicien juridique⁴)

Secrétariat

M^e Amélie Proulx Secrétaire adjointe
M^e Johanne B. Loyer Adjointe à la Secrétaire de l'Ordre²
Karine Giard Adjointe administrative aux instances
Annick Pelletier² Archiviste
Byron Largaespada Molina Technicien en archivistique

Législation et contentieux

M^e Patrick Marcoux Chef à la législation et au contentieux et chef intérimaire à la surveillance de la pratique illégale
Louise Gauthier Adjointe administrative à la législation et au contentieux
M^e Janick Dufour Avocate
M^e Vivianne Fortier² Avocate
M^e François-Xavier Robert Avocat
M^e Élie Sawaya Avocat
Josée Le Tarte Secrétaire du Conseil de discipline
Diane Rego Technicienne juridique et secrétaire suppléante du Conseil de discipline

Surveillance de la pratique illégale

Carol Khoury, ing. Conseillère à la surveillance de la pratique illégale
Jean Dumouchel Agent à la recherche et à l'information
Yves Beaulieu Enquêteur à la surveillance de la pratique illégale
Jacques Bellemare Enquêteur à la surveillance de la pratique illégale
Jean Dubé Enquêteur à la surveillance de la pratique illégale
Gilles Dupuis Enquêteur à la surveillance de la pratique illégale

BUREAU DU SYNDIC

Jacques Fillion, ing. Syndic
Sophie Gagnon, ing. Directrice adjointe (syndic adjointe)
Mélanie Groulx Secrétaire de direction
Rémi Laurent, ing. Syndic adjoint
Réal Allard, ing. Syndic adjoint

Réal R. Giroux, ing. Syndic adjoint
Muriel Jestin, ing. Syndic adjoint
Robert C. Lalonde, ing. Syndic adjoint
Pierre Lefebvre, ing. Syndic adjoint
Alain Ouellette, ing. Syndic adjoint
Bernard Pelletier, ing. Syndic adjoint
André Prud'homme, ing. Syndic adjoint
Mario Théberge, ing. Syndic adjoint
M^e Jean-François Corriveau Avocat
M^e Marie-France Perras Avocate
M^e Martine Gervais Conseillère, services client et demandes d'enquête

Jean Beaudoin Enquêteur
Joceline Béland Enquêteuse
Catherine Durocher Enquêteuse
Rodrigue Jean-Baptiste, ing. Enquêteur
Alexandre Ricard Enquêteur
Clermont Talbot Enquêteur
Fatima El Gharras Secrétaire juridique
Gisèle Forand Secrétaire juridique
Léa Ibbari Secrétaire juridique
Élodie Mazard Secrétaire juridique
Sandra Parent Secrétaire juridique
Frédéric Normandin² Aide à la numérisation et au classement
Michel Lanoue, ing.¹ Syndic correspondant
Mario Levasseur, ing.¹ Syndic correspondant

DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Daniel Ducharme¹ Directeur des technologies de l'information par intérim
Stéphanie Adam Analyste d'affaires en technologies de l'information
Dave Dupéré, ing. Chargé de projets
René Moreau jr. Analyste principal en sécurité informatique
Pierre Couture Analyste-programmeur sénior
David Blanchette, ing. Analyste-programmeur
Gilles Martineau Conseiller, services informatiques
Chantal Nicol³ Archiviste

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION ET DES COMMUNICATIONS

Luc Vagneux, CRIA Directeur du développement de la profession et des communications
Poste à pourvoir Secrétaire de direction
Communications
Geneviève Terreault Chef des communications
Sandra Etchenda Coordonnatrice de contenus multiplateformes
Michel Dubé Infographiste
Mélanie Claveau Agente de production Web
Isabelle Côté Conseillère en communication
Malika Daoud Conseillère en communication
Patrick Leblanc Conseiller en communication
Nathalie Pilon² Conseillère en communication
Aline Vandermeer Conseillère en communication

Développement de la profession

Line Paquette Chef au développement de la profession
Martin Bissonnette Conseiller au développement de la profession
Valérie Bongain¹ Conseillère au développement de la profession
Sylvie Durand Conseillère au développement de la profession
Marilyn Gauthier Conseillère au développement de la profession

Julie Sageau
Dominique Laguë

Conseillère au développement de la profession
Adjoint au développement de la profession

DIRECTION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Louis Tremblay, ing.
Elyse-Ann Demers
Sonia Gonzalez, ing.

Directeur des affaires professionnelles
Secrétaire de direction
Conseillère en ingénierie

Admission et permis

Marie-Pierre Hamel-
St-Laurent, ing.
Kalina Bacher-René
Lynn Laflamme
Serge Beaulieu, ing.
Enrico Cinelli, ing.
Hélène Boucher
Sylvie Laurendeau
Isabelle Brière
Lorraine Bick
Ginette Ethier
Nadine Léonard

Chef aux permis et à l'inscription
Chef adjointe aux permis
Secrétaire à l'admission et aux permis
Conseiller, accès à la profession
Conseiller, accès à la profession
Adjointe aux examens
Adjointe aux permis
Adjointe à l'admission
Agente à l'admission
Agente à l'admission
Préposée au parrainage et à l'examen
professionnel
Préposée aux permis
Préposée aux permis
Préposée au développement professionnel

Elyse Cusson³
Émilie Sauvage
Anabelle Dumoulin²

Inscription

Louise Chétrit³
Josée St-Germain
Sylvie Frédet
Lucie Péloquin
David Avond³
Ziad Al Katrib²
Isabelle Gatien
Francine Royer

Technicienne à l'inscription
Technicienne à l'inscription
Agente d'accueil et d'information
Préposée au tableau des membres
Préposé à l'inscription
Préposé à l'inscription
Préposée à l'inscription
Préposée à l'inscription

Surveillance de l'exercice de la profession

Bernard Cyr, ing.
Alice Vien-Bélanger, ing.
Ermith Nazaire
Michel Blondin, ing.
J A René Bourassa, ing.
Marc Bellerive, ing.
Guy Nadeau, ing.
Yves Perron, ing.
Postes à pouvoir
Daniel Jolin, CRHA
Emilie Rocheleau
Véronique Tremblay³
René Bourassa, ing.¹
Sylvie Cadrin, ing.¹
Dany Ducasse, ing.¹
Steeve Fecteau, ing.¹

Directeur adjoint, Service de la surveillance de
l'exercice et secrétaire du CIP
Chef à la surveillance de l'exercice de la profession
Adjointe à la surveillance de l'exercice de la
profession
Conseiller sénior à la surveillance de l'exercice
de la profession
Conseiller sénior à la surveillance de l'exercice
de la profession
Inspecteur à la surveillance de l'exercice de la
profession
Inspecteur à la surveillance de l'exercice de la
profession
Inspecteur à la surveillance de l'exercice de la
profession
Inspecteurs à la surveillance de l'exercice de la
profession
Coordonnateur au développement professionnel
Technicienne à la surveillance de l'exercice de
la profession
Technicienne à la surveillance de l'exercice de
la profession
Inspecteur
Inspecteur
Inspecteur
Inspecteur

Johanne Hamel, ing.¹
Nathalie LeBlanc, ing.¹
Nora Manoli, ing.¹
Naguib Tannous, ing.¹

Inspecteur
Inspecteur
Inspecteur
Inspecteur

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION-FINANCES

Lorraine Godin, CPA-CA
Claudia Paquette

Directrice de l'administration-finances
Secrétaire de direction

Trésorerie

Hugo Bray, CPA-CGA¹
Sylvie Leroux, CPA-CGA
Mélissa Daviault-Léveillé
Francine Desrosiers
Mariana Angela Salajan

Contrôleur par intérim
Comptable
Technicienne à la comptabilité
Préposée à la comptabilité
Préposée à la comptabilité

Services auxiliaires

Guy Dumont
Yves Beaulieu
Alain Bérubé
Julien Dobrenn²

Coordonnateur aux services auxiliaires
Préposé aux services auxiliaires
Préposé aux services auxiliaires
Préposé aux services auxiliaires

1. Travailleur contractuel.

2. Poste temporaire.

3. Affectation temporaire.

4. Jusqu'au 15 février 2016.

MANDAT

L'équipe des ressources humaines est un partenaire stratégique qui accompagne l'organisation de manière proactive en contribuant significativement à l'élaboration des grandes orientations ainsi qu'à leur mise en œuvre.

Pour ce faire, elle soutient la vision et la mission de l'Ordre en contribuant à la réalisation des activités définies dans le plan stratégique, plus particulièrement :

- en établissant des pratiques de gestion mobilisatrices;
- en proposant un milieu de travail motivant, enrichissant et innovant pour attirer et retenir les talents;
- en favorisant la création de valeur ajoutée pour sa clientèle.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La Direction des ressources humaines a contribué à la constitution du Comité des ressources humaines. Celui-ci discute des différents enjeux en ce qui a trait à la mise en place de pratiques, de politiques et de normes afin d'assurer une gestion des ressources humaines efficace et mobilisatrice, comme le programme d'évaluation du directeur général, le plan de mobilisation du personnel, les divers programmes de rémunération, ainsi que le plan de contingence et de relève.

MOBILISATION

À l'automne 2015, nous avons réalisé un sondage sur la mobilisation des employés. Nous avons obtenu un taux de participation exceptionnel de 92 %. Nous avons, dans un premier temps, rencontré tous les membres du personnel pour leur faire part des résultats globaux. Dans un deuxième temps, nous avons rencontré les employés, regroupés par direction, pour les informer des résultats spécifiques à leur direction qui permettront d'élaborer des plans d'action pour chacune d'elle.

PREMIERS CONSTATS

À la lumière de ce sondage, nous avons défini les axes d'intervention suivants :

- faciliter et favoriser le partage d'information et la communication bidirectionnelle entre les gestionnaires et leurs employés, entre les gestionnaires, entre les différentes directions de l'Ordre et au sein du personnel;
- favoriser le rapprochement entre les gestionnaires et leurs employés par la rétroaction et la reconnaissance;
- développer une philosophie de gestion de proximité.

ACTIONS

Dans cet esprit, nous avons mis en œuvre certaines initiatives, dont la révision du programme d'appréciation de la contribution et celle du programme de reconnaissance. Nous sommes à revoir la formule du forum de communication entre gestionnaires afin de favoriser et d'accroître la cohésion et le partage d'information entre les équipes ainsi que les orientations stratégiques de l'organisation.

ÉQUITÉ SALARIALE

Nous avons également procédé à l'exercice de maintien de l'équité salariale des employés syndiqués et non syndiqués de l'Ordre.

GESTION DU CHANGEMENT

Par diverses initiatives, nous nous sommes affairés à consolider la structure organisationnelle de l'Ordre. Nous avons soutenu les directions, les gestionnaires et l'ensemble du personnel de l'Ordre dans un processus d'amélioration continue et de gestion du changement. Dans cette foulée, nous contribuons activement à la refonte du modèle de l'inspection professionnelle et à d'autres projets d'envergure, tels que l'optimisation et la valorisation du Bureau du syndic et la gestion documentaire.

MANDAT

La Direction des technologies de l'information vise à doter l'Ordre des systèmes et des technologies nécessaires à l'accomplissement de sa mission et à l'atteinte de ses objectifs. Dans cette optique, l'équipe des technologies de l'information (TI) se veut un partenaire stratégique dans la mise en service de systèmes qui permettront d'améliorer la protection du public, de gérer les risques de façon proactive, d'améliorer l'efficacité opérationnelle ainsi que l'expérience des membres.

PLAN DIRECTEUR

Afin de bien aligner la stratégie et les objectifs de la Direction des technologies de l'information sur ceux de l'Ordre, un plan directeur a été élaboré au cours de l'hiver 2015. Ce plan a été, par la suite, déposé au Conseil d'administration en juin 2015 et approuvé le 30 août 2015.

Le plan définit la stratégie de livraison des projets TI et les mécanismes de contrôle, revoit l'ensemble du portefeuille de projets pour les quatre prochaines années et détermine quelles sont les ressources humaines, financières et matérielles requises pour mener à bien les objectifs de l'Ordre. Un plan opérationnel annuel viendra détailler l'ensemble des actions pour les années à venir.

INFRASTRUCTURE

Au cours de 2015, de nombreuses mises à jour visant à assurer la pérennité de l'infrastructure ont été réalisées :

- transfert de tous les serveurs, qui sont maintenant hébergés dans un endroit respectant les plus hauts standards de l'industrie ;
- remplacement de plusieurs des composantes de la réseautique par des produits à jour, fiables et sécuritaires ;
- renforcement des infrastructures afin d'augmenter la fiabilité en cas de pannes.

Le projet de vote électronique a eu aussi plusieurs conséquences sur les infrastructures de l'Ordre et leur gestion. Ainsi, afin d'assurer la fiabilité, la sécurité et l'intégrité de l'information, l'équipe des TI a dû notamment réviser certaines configurations, ajouter des composantes logicielles et matérielles et mettre en place de nouvelles procédures.

LIVRAISON DE PROJETS

L'année 2015 a été marquée par le démarrage de diverses initiatives inscrites au plan directeur des TI, la réalisation de quelques améliorations aux systèmes existants et la conclusion de projets importants.

L'action la plus importante définie dans le plan directeur des TI consiste dans la mise à jour ou le remplacement de tous les systèmes de l'Ordre. Dans cette perspective, à l'automne 2015, trois initiatives se rapportant au remplacement du tableau des membres ont été mises en œuvre : l'étude de la refonte du tableau, l'élaboration de l'architecture globale et la définition des processus cibles. Le remplacement du tableau est prévu au cours de 2018.

Des améliorations aux différentes prestations de services électroniques ont aussi été apportées, notamment une révision des interfaces liées à la formation continue ainsi que celles qui concernent les dispenses. Dans le cadre du vote électronique, de nombreux ajustements sont en cours de réalisation afin de satisfaire aux exigences associées au Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec. De nouveaux modules devant servir aux nouveaux processus de l'inspection professionnelle sont aussi en voie de développement.

Deux projets ont été terminés en 2015, soit la mise à jour de nos systèmes comptables et l'implantation d'une solution pour la gestion sans papier de divers comités.

COORDINATION DES INSTANCES

La Direction du secrétariat et des affaires juridiques coordonne les réunions des instances politiques (Conseil d'administration, Comité exécutif et Assemblée générale des membres) et en assure les suivis. Au cours du dernier exercice, la Direction a offert son soutien à la préparation de 15 séances du Conseil d'administration et de 13 séances du Comité exécutif ainsi que dans celles de l'Assemblée générale annuelle.

La Direction assure le développement et le respect de la législation et de la réglementation auxquelles est assujéti l'Ordre et est chargée de l'ensemble des affaires contentieuses. Ce faisant, elle accompagne l'Ordre dans son évolution constante. Elle offre son expertise légale à toutes les directions de l'Ordre. La Direction est également responsable de la surveillance de la pratique illégale, de la gestion documentaire et du centre d'archives.

La Direction est en outre responsable des tâches suivantes :

- dresser le tableau des membres et s'assurer de sa mise à jour ;
- voir à l'application du Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec, remplacé par le Règlement sur la représentation et les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec (en vigueur depuis le 7 janvier 2016), et surveiller le déroulement du vote ;
- veiller à l'application du Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs ;
- traiter les demandes d'accès à l'information et s'assurer de la protection des renseignements personnels ;
- traiter les déclarations de condamnations judiciaires, disciplinaires et pénales des membres de l'Ordre ;
- valider les contrats de l'Ordre et émettre des opinions juridiques pour l'ensemble des activités de l'organisation ;
- assurer la coordination et la mise à jour des politiques de l'Ordre ;
- assurer une veille législative et analyser les projets de loi et de règlement qui intéressent la profession ;
- assurer la représentation de l'Ordre dans les dossiers de compétence, d'infractions judiciaires et d'infractions pénales ;
- enquêter en matière de pratique illégale et devant la Commission d'accès à l'information ;
- gérer la documentation et les archives de l'Ordre.

Enfin, la Direction assume le secrétariat des comités statutaires suivants :

- Conseil de discipline ;
- Comité de révision ;
- Conseil d'arbitrage.

Elle assure aussi le secrétariat des comités suivants, qui relèvent du Conseil d'administration :

- Comité sur la gouvernance ;
- Comité du plan de transformation ;
- Comité des ressources humaines ;
- Comité d'éthique des administrateurs.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Secrétaire de l'Ordre est par ailleurs responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Elle agit par délégation de la présidence. À ce titre, elle assure l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Elle analyse les implications de ces lois, en coordonne la mise en œuvre et met en place les outils nécessaires pour répondre aux demandes d'accès aux documents et assurer la protection des renseignements personnels recueillis par l'Ordre. Pour l'exercice 2015-2016, la Secrétaire a reçu 38 demandes d'accès à l'information. Au 31 mars 2016, deux dossiers de demande d'accès demeuraient en cours de traitement. La durée moyenne de traitement des demandes d'accès à l'information est de 18 jours. Au cours de l'exercice, il y a eu une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

CONCILIATION

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre quant au montant d'un compte pour des services professionnels rendus peut soumettre une demande de conciliation à la Secrétaire de l'Ordre dans les 60 jours suivant la date de réception de ce compte. La Direction du secrétariat et des affaires juridiques traite ces demandes et s'assure des suivis auprès des conciliateurs.

Au cours de l'exercice 2015-2016, 10 nouvelles demandes ont été reçues. Après l'intervention du conciliateur désigné par la Secrétaire de l'Ordre, trois demandes se sont terminées par une entente entre les parties et trois demandes n'ont pas

conduit à une entente. Une demande a été rejetée pour non-respect du délai, une demande a été réglée avant la conciliation et une demande ne concernait pas un compte pour des services professionnels d'ingénierie. Au 31 mars 2016, un dossier demeurait à l'étude.

CONCILIATION PAR LE PRÉSIDENT

En vertu de l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie des ingénieurs, il est dérogatoire à la dignité de la profession pour un ingénieur d'agir en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession, sans avoir préalablement demandé la conciliation du président de l'Ordre. Au cours de l'exercice 2015-2016, aucune demande de conciliation par le président n'a été reçue.

CONSEIL D'ARBITRAGE

En vertu de l'article 3.01.01 du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client peut, dans les 15 jours suivant la réception du rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant au conciliateur un formulaire ainsi qu'une copie du rapport et de ses annexes. De plus, en vertu de l'article 3.02.01 dudit Règlement, un conseil d'arbitrage est composé de trois arbitres lorsque le montant en litige est de 10 000 \$ ou plus, et d'un seul lorsque celui-ci est inférieur à 10 000 \$. Aucune demande n'a été reçue pour l'exercice 2015-2016.

RÈGLEMENTATION RÉALISATIONS

Règlement adopté

RÈGLEMENT SUR LA REPRÉSENTATION ET LES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Ce règlement permet à l'Ordre de tenir les élections au Conseil d'administration par l'entremise d'un vote électronique. Il précise les fonctions du Secrétaire de l'Ordre et du Comité de surveillance des élections, la date de clôture du scrutin ainsi que les modalités d'élection applicables lorsque celle-ci se déroule au moyen d'un vote par correspondance ou d'un vote électronique. Ce règlement indique notamment que les candidats doivent s'engager à respecter, une fois élus, les règles d'éthique et de conduite applicables aux administrateurs et qu'ils doivent suivre les règles relatives à la conduite des campagnes électorales qui sont fixées par le Conseil d'administration.

Ce règlement a été adopté le 3 décembre 2015, a été approuvé par l'Office des professions le 10 décembre 2015 et est entré en vigueur le 7 janvier 2016.

Projets de règlement à l'étude

RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR EN SOCIÉTÉ ET RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES INGÉNIEURS

Ces projets de règlement visent à autoriser les ingénieurs à exercer des activités professionnelles au sein d'une société par actions ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée constituée à cette fin, ce qui n'était plus permis depuis le 21 juin 2001, ainsi qu'à assurer une meilleure concordance entre les obligations déontologiques des ingénieurs et l'exercice de la profession en société.

Après la consultation menée du 1^{er} décembre 2014 au 28 février 2015, les commentaires reçus ont été soumis au Conseil d'administration et un tableau les résumant a été publié en mai 2015 sur le site Internet de l'Ordre.

Les projets de règlement font présentement l'objet d'une révision à la suite des commentaires recueillis. Ils seront éventuellement présentés au Conseil d'administration, selon le calendrier de travail fixé par les instances. Les règlements devront ensuite être approuvés par le gouvernement, après avoir obtenu la recommandation de l'Office des professions.

RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC ET RÈGLEMENT SUR LES STAGES ET LES COURS DE PERFECTIONNEMENT DES INGÉNIEURS (PROJET EN COURS)

La Direction du secrétariat et des affaires juridiques a entamé la rédaction de ces règlements, qui visent à donner suite au travail de modernisation des processus d'inspection professionnelle à l'Ordre des ingénieurs du Québec, notamment en prévoyant la possibilité d'imposer des mesures de perfectionnement autres que des cours ou des stages. Avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'administration pour adoption, ces règlements feront l'objet d'une consultation auprès des membres de l'Ordre.

COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, un comité de révision est constitué au sein de chacun des ordres professionnels.

Le Comité de révision de l'Ordre est composé de cinq ingénieurs et de cinq représentants du public nommés par l'Office des professions du Québec. Il siège en formation de trois membres : le président du Comité, ingénieur, plus un membre ingénieur et un membre représentant du public. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui avait au préalable demandé au syndic de tenir une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Conseil de discipline.

Durant le présent exercice, le Comité de révision a reçu 11 nouvelles demandes d'avis et a tenu 8 séances de travail. Le Comité de révision a rendu 14 avis. Dans 12 dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline.

Secrétariat et affaires juridiques

COMITÉ DE RÉVISION

Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2015	3
Dossiers ouverts au cours de l'exercice 2015-2016	11
Dossiers fermés (hors délai ou autres motifs)	0
Dossier fermé à la suite du désistement du demandeur	1
Avis rendus par le Comité	14
– pas lieu de porter plainte	12
– suggestion au syndic de poursuivre l'enquête	1
– nomination d'un syndic ad hoc	0
– transmission au Comité d'inspection professionnelle	1
Dossiers en traitement au 31 mars 2016	0

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le gouvernement, et de 22 ingénieurs, nommés par le Conseil d'administration. La liste des membres se trouve à la page 13.

Le Conseil siège en division de trois membres, soit le président et deux ingénieurs. Le 13 juillet 2015 fut constitué, au sein de l'Office des professions, le Bureau des présidents des Conseils de discipline des ordres professionnels. Depuis cette date, toute plainte portée contre un professionnel, de tout ordre confondu, doit être transmise à la présidente en chef du Bureau, qui désigne le président du Conseil de discipline qui sera chargé de son instruction.

Au cours du présent exercice, le Conseil de discipline a tenu 49 jours d'audience, 46 gestions d'instance, 16 conférences téléphoniques, et accordé 17 demandes de remise.

PLAINTES

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Conseil de discipline a été saisi de 19 nouvelles plaintes, dont 17 provenant du syndic ou de l'un de ses adjoints et 2 d'un membre du public, en plus des 62 plaintes présentées au cours des exercices antérieurs, totalisant 472 chefs d'accusation.

En fin d'exercice, 40 dossiers sont toujours à l'étude et se répartissent comme suit : 26 en attente d'être entendus par le Conseil, tant sur la culpabilité que sur la sanction ; 2 suspendus *sine die*, le temps d'obtenir la décision finale dans leur dossier respectif ; 4 en attente d'une décision du Conseil ; 1 pourra être fermée à l'expiration des délais d'appel ; 1 à être entendue par le président en chef adjoint du Conseil quant à la révision d'un mémoire de frais ; 5 en attente d'être entendus par le Tribunal des professions et 1 en attente d'un jugement de la Cour supérieure à la suite d'une demande de révision judiciaire d'un jugement du Tribunal des professions.

BILAN DES ACTIVITÉS

Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2015 (début d'exercice)	62
Dossiers ouverts pendant l'exercice	19
Dossiers traités pendant l'exercice	81
Dossiers fermés pendant l'exercice	41
Dossiers actifs au 31 mars 2016 (fin d'exercice)	40

DÉCISIONS

Depuis le 1^{er} avril 2015, 41 dossiers ont été fermés :

- 25 plaintes ont été retirées par les plaignants ;
- 1 arrêt des procédures a été ordonné à la suite du décès de l'intimé ;
- 15 intimés ont été sanctionnés par le Conseil.

Il est important de souligner qu'au cours de cette période, le Conseil a rendu 51 décisions : 26 portaient sur des points préliminaires, 6 portaient sur la culpabilité de l'intimé et 19 portaient sur la sanction. Il est à noter que 43 de ces 51 décisions ont été rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré.

SANCTIONS IMPOSÉES À L'ENDROIT DE 41 INGÉNIEURS (DOSSIERS FERMÉS) EN NOMBRE DE CHEFS D'ACCUSATION

Révocation du permis	0
Radiation permanente	0
Radiation temporaire (variant de 2 semaines à 5 ans)	38
Recommandation au Conseil d'administration	0
Amende (variant de 1 000 \$ et 6 500 \$)	10
Réprimande	2

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Autorisant le retrait de la plainte	25
Refusant le rejet de la plainte	2
Prononçant une radiation provisoire	1
Acquittant l'intimé	1
Préliminaires / rapports d'expertises	2
Autorisant l'arrêt des procédures (ingénieur décédé)	1
Déclarant l'intimé coupable	4
Acquittant partiellement l'intimé et déclarant l'intimé coupable sur certains chefs	13
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	2
Imposant une sanction	0

JUGEMENTS RENDUS PAR LE TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décisions du Conseil portées en appel auprès du Tribunal des professions et dont permission fut autorisée	4
Appel sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience par le Tribunal des professions est terminée	1
Jugements rendus par le Tribunal des professions	0

NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES DANS LES 81 PLAINTES TRAITÉES

	Nombre total de chefs d'accusation	Déclaration de culpabilité	Retrait	Acquittement	Arrêt des procédures	À traiter
Droits et obligations envers le public [art. 2.01, 2.02 et 2.04 du Code de déontologie des ingénieurs]	65	10	1	0	0	54
Droits et obligations envers le client [art. 3.01.01, 3.01.02, 3.02.01, 3.02.02, 3.02.03, 3.02.04, 3.02.07, 3.02.08, 3.02.09, 3.02.10, 3.03.01, 3.04.01, 3.04.02, 3.05.01, 3.05.02, 3.05.03, 3.05.05, 3.06.01, 3.06.03, 3.06.04 et 3.08.03 du Code de déontologie des ingénieurs]	188	73	10	3	8	94
Droits et obligations envers la profession [art. 4.01.01 a), 4.02.02 et 4.02.03 a) et c) du Code de déontologie des ingénieurs]	37	14	5	1	3	14
Obligations relatives à la publicité et à la représentation professionnelle ainsi qu'au nom des sociétés d'ingénieurs [art. 5.01.01, 5.01.04 et 5.02.03 du Code de déontologie des ingénieurs]	5	2	2	0	0	1
Divers [art. 2.01 a) du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs; art. 39 du Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec; art. 16 du Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec; art. 4.05 du Règlement sur les stages de perfectionnement des ingénieurs, ainsi que les art. 59, 59.2, 59.3, 60, 60.2, 114 et 149.1 du Code des professions]	177	26	4	12	32	103
	472	125	22	16	43	266

INFRACTIONS JUDICIAIRES, DISCIPLINAIRES ET PÉNALES

Toute personne qui désire obtenir un permis de l'Ordre, s'inscrire au tableau ou renouveler son inscription doit informer l'Ordre si elle a fait l'objet d'une déclaration la reconnaissant coupable d'une infraction criminelle ou disciplinaire ou d'exercice illégal d'une profession, que ce soit au Canada ou à l'étranger. En tout temps, un membre déclaré coupable d'une telle infraction doit également en informer l'Ordre.

Le Comité exécutif peut, si l'infraction commise a un lien avec l'exercice de la profession d'ingénieur, refuser la délivrance d'un permis ou l'inscription au tableau. Il peut également limiter ou suspendre le droit d'un ingénieur d'exercer des activités professionnelles ou même le radier provisoirement. Finalement, le Comité exécutif peut radier un membre qui refuse de fournir les documents ou les renseignements requis pour analyser la condamnation dont il a fait l'objet.

Pendant l'année 2015-2016, l'Ordre a reçu 66 déclarations de condamnations criminelles, pénales ou disciplinaires, lesquelles pouvaient faire état de plusieurs condamnations. Parmi ces déclarations : 32 provenaient de candidats à l'exercice de la profession, 4 provenaient d'une nouvelle demande d'inscription, 5 provenaient d'un ancien membre désirant redevenir ingénieur et 25 provenaient de membres de l'Ordre. Par ailleurs, 35 de ces divulgations concernaient des condamnations pour des infractions de conduite d'un véhicule à moteur avec facultés affaiblies.

Il est toutefois à noter qu'au 31 mars 2016, l'Ordre demeurait dans l'attente de précisions quant à la nature de l'infraction dans 23 dossiers. Par souci d'efficacité, le Comité exécutif a délégué à la Direction du secrétariat et des affaires juridiques le pouvoir de déterminer si, dans les affaires simples, il existe un lien entre les circonstances de l'infraction et l'exercice de la profession.

Le Comité exécutif a étudié 15 dossiers de déclaration de condamnation. Huit de ces dossiers visaient des condamnations dont avaient fait l'objet des membres de l'Ordre, tandis que les sept autres concernaient des candidats. Puisque les infractions commises n'avaient pas de lien avec l'exercice de la profession, le Comité exécutif n'a pas prononcé de mesures contre les personnes concernées. Finalement, l'Ordre a fermé huit dossiers de déclaration de condamnation, du fait que les infractions déclarées n'étaient pas visées par l'obligation de divulgation contenue au Code des professions ou que la divulgation avait été faite par erreur.

Au 31 mars 2016, 24 dossiers de divulgation d'infractions criminelles, pénales ou disciplinaires étaient encore actifs, dont 23 reçus entre le 1^{er} février et le 31 mars 2016. Un seul de ces dossiers concerne une divulgation effectuée avant le 1^{er} avril 2015.

Secrétariat et affaires juridiques

SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

Les activités du Service de la surveillance de la pratique illégale (SSPI) se répartissent en trois grands volets d'activité soit la discipline, le contrôle et la prévention.

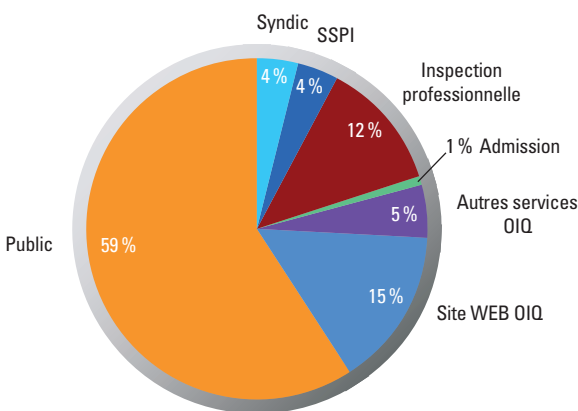
1. VOLET DISCIPLINE

Les actions effectuées dans le cadre du volet discipline sont celles qui interviennent à la suite du signalement d'une infraction possible en pratique illégale. Ces actions peuvent mener à la correction ou à la sanction de l'infraction. On trouve dans ce volet toute la séquence des activités, qui vont du signalement à l'enquête, à la poursuite, puis au jugement devant le tribunal.

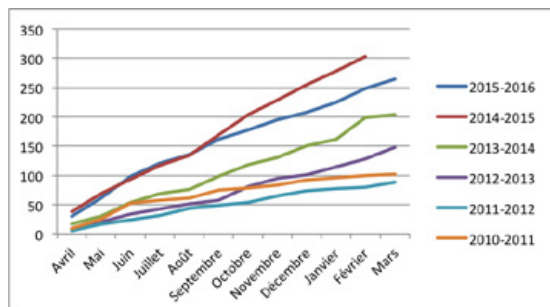
SIGNALEMENTS

Au cours de l'exercice 2015-2016, le SSPI a reçu un total de 265 signalements. On constate une légère diminution des signalements, soit de 13 %, par rapport à 2014-2015. Les signalements proviennent principalement du public, soit directement, soit par l'intermédiaire du site Internet de l'Ordre. Les autres signalements viennent de l'interne, par exemple du Bureau du syndic, du Service de l'admission et des permis ou des autres services de l'Ordre, tels que l'inspection professionnelle et l'inscription.

RÉPARTITION DES SIGNALEMENTS EN PRATIQUE ILLÉGALE



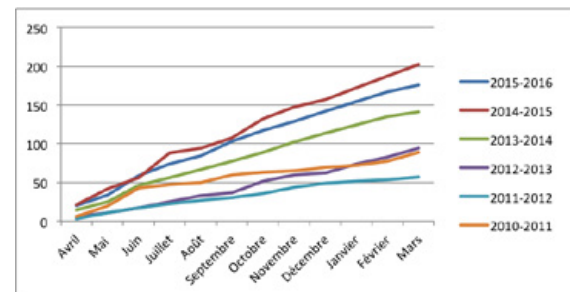
ÉVOLUTION DES SIGNALEMENTS



ENQUÊTES

Les signalements sont d'abord analysés et, après analyse, soit une enquête est ouverte, soit le dossier est fermé. Les dossiers sont fermés lorsqu'ils sont jugés non fondés, quand ils ont été transférés au Bureau du syndic ou au Comité d'inspection professionnelle, ou encore lorsqu'ils ont justifié l'envoi d'une mise en demeure. Au cours du présent exercice, 176 nouvelles enquêtes ont été ouvertes. Cela équivaut à une baisse moyenne de près de 13 % comparativement à l'an dernier.

ÉVOLUTION DES ENQUÊTES



Une fois l'enquête terminée, une décision est prise, à savoir si le dossier sera transféré ou fermé, ou si une poursuite sera intentée. L'enquête sera considérée comme ouverte tant que la décision n'aura pas été prise ou un jugement rendu.

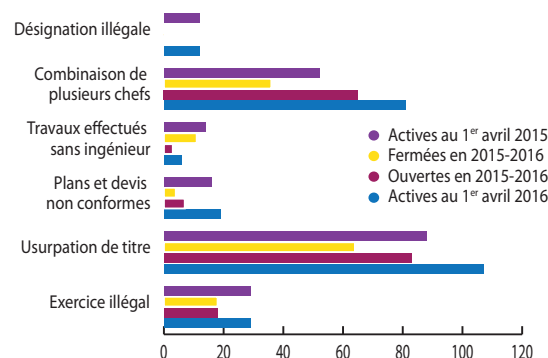
Au cours de la période 2015-2016, 176 nouvelles enquêtes ont été ouvertes; elles s'ajoutent aux 211 enquêtes actives au 31 mars 2015, et 133 enquêtes ont été fermées. Cela équivaut à 254 enquêtes actives au 31 mars 2016, soit une augmentation d'enquêtes actives de 20 % par rapport à l'année précédente.

Parmi les 254 enquêtes actives au 1^{er} avril 2016, 25 font actuellement l'objet de poursuites et seront fermées dès que le jugement sera rendu.

RÉPARTITION DES ENQUÊTES SELON LA NATURE DES INFRACTIONS

	Actives au 1 ^{er} avril 2015	Ouvertes 2015-2016	Fermées 2015-2016	Actives au 1 ^{er} avril 2016
Exercice illégal	29	17	18	28
Usurpation de titre	88	83	64	107
Plans, devis non conformes	16	7	4	19
Travaux effectués sans ingénieur	14	3	11	6
Encouragement à la pratique illégale	0	0	0	0
Désignation illégale	12	0	0	12
Authentification illégale	0	0	0	0
Combinaison de plusieurs chefs	52	66	36	82
TOTAL	211	176	133	254

RÉPARTITION DES ENQUÊTES SELON LA NATURE DES INFRACTIONS



POURSUITES PÉNALES

Les dossiers sont soumis au Comité exécutif de l'Ordre, lequel autorise les poursuites. Ces dossiers demeurent actifs jusqu'à ce qu'un jugement final soit rendu. Au cours de l'exercice 2015-2016, 157 nouveaux chefs d'infraction ont été intentés et ont fait l'objet de jugements. Au cours de ce même exercice, 74 chefs ont été retirés et 145 ont été fermés.

	A	B	C	D
Exercice illégal	47	30	31	46
Usurpation de titre	51	72	66	57
Plans, devis non conformes	11	6	17	0
Travaux effectués sans ingénieur	2	0	2	0
Encouragement à la pratique illégale	40	23	23	40
Désignation illégale	0	8	3	5
Authentification illégale	1	18	3	16
TOTAL	152	157	145	164

A – Poursuites actives au 1^{er} avril 2015 (nombre de chefs)
 B – Poursuites intentées en 2015-2016 (nombre de chefs)
 C – Poursuites jugées (fermées) en 2015-2016 (nombre de chefs)
 D – Poursuites actives au 31 mars 2016 (nombre de chefs)

RÉSULTATS DES POURSUITES DÉPOSÉES DEVANT LE TRIBUNAL EN 2015-2016

	A	B	C	D	E
Exercice illégal	3	7	1	21	31
Usurpation de titre	4	29	8	37	66
Plans, devis non conformes	4	5	0	8	17
Travaux effectués sans ingénieur	0	0	0	2	2
Encouragement à la pratique illégale	0	9	0	1	23
Désignation illégale	0	0	0	3	3
Authentification illégale	1	0	0	2	3
TOTAL	12	50	9	74	145

A – Chefs ayant fait l'objet d'un acquittement par jugement
 B – Chefs ayant fait l'objet d'une condamnation par jugement
 C – Chefs ayant fait l'objet d'une reconnaissance de culpabilité
 D – Chefs ayant fait l'objet d'un retrait
 E – Chefs en attente d'une décision finale du Tribunal

Les amendes imposées par le tribunal totalisent un montant de 123 400 \$.

2. VOLET CONTRÔLE

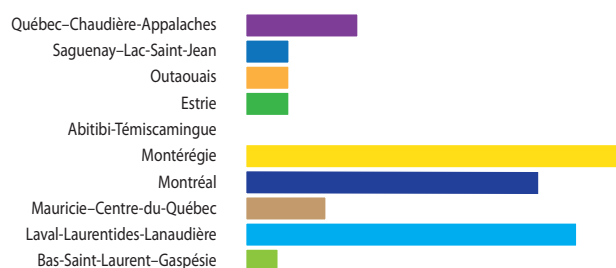
Le volet contrôle vise à effectuer des vérifications afin de s'assurer que la Loi sur les ingénieurs est respectée. Ceci est principalement réalisé au moyen des visites de chantier et de la vigie des non-membres. Les infractions observées au cours de ces contrôles peuvent mener à des enquêtes et à des poursuites.

VISITES DE CHANTIERS

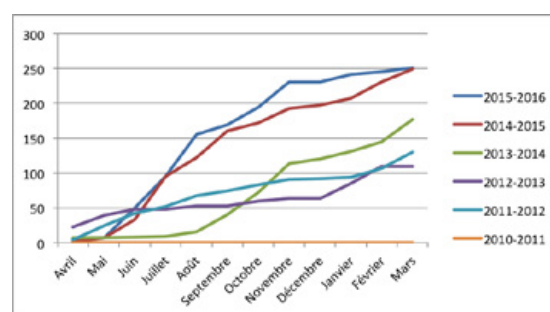
Le SSPI a effectué des visites de sites où sont réalisés des travaux d'ingénierie tels que ceux visés à l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs. Au cours de ces visites, l'enquêteur du SSPI s'assure que les plans et devis de tous les travaux d'ingénierie sont signés et scellés par des ingénieurs membres de l'Ordre ou par des titulaires d'un permis temporaire. Au cours de l'exercice, 251 visites ont été effectuées.

Quatre de ces visites ont mené à des enquêtes pour pratique illégale et trois sont présentement à l'étude pour déterminer si les faits observés peuvent mener à des poursuites pour infractions à la Loi sur les ingénieurs.

NOMBRE DE CHANTIERS PAR COMITÉ RÉGIONAL



ÉVOLUTION DES VISITES DE CHANTIERS



VIGIE DES EX-MEMBRES ET DES MEMBRES D'AUTRES ORDRES PROFESSIONNELS

Le processus de vigie des ex-membres est une activité qui a été mise en place au cours du 4^e trimestre de l'année 2013-2014, mais mise en suspend au cours de l'année financière 2015-2016. Cette mesure a été remplacée par une vigie d'ingénieurs membres d'un ordre professionnel d'une autre province, résidant au Québec, mais qui ne sont pas membres en règle de l'Ordre.

Secrétariat et affaires juridiques

Au cours de l'année 2015-2016, 15 dossiers ont été traités. Ces dossiers ont été fermés, car il n'y avait pas matière à poursuite.

3. VOLET PRÉVENTION

Le volet prévention vise à informer le public, les employeurs et les donneurs d'ouvrage en ce qui a trait aux exigences de la Loi sur les ingénieurs afin de prévenir la pratique illégale. Les activités de prévention comprennent notamment les visites de municipalités, la formation en entreprise, la participation à des congrès et à des groupes de travail, les réponses aux questions posées à l'Ordre et l'approche sectorielle.

FORMATION EN ENTREPRISE

La formation en entreprise est offerte en réponse à des demandes spécifiques formulées par des entreprises. Les coûts de ces séances sont assumés par ces dernières. La formation consiste à expliquer la Loi sur les ingénieurs ainsi que les responsabilités de l'ingénieur aux techniciens et autres professionnels de ces entreprises. Cette formation examine les cas particuliers s'appliquant au type d'activités des entreprises et au travail de l'ingénieur dans le cadre de ses fonctions. L'objectif est d'aider les participants à comprendre et à respecter les exigences de la Loi sur les ingénieurs afin qu'ils facilitent le travail des ingénieurs au sein de l'organisation. En 2015-2016, le SSPI n'a pas fait de formation en entreprise.

CONGRÈS, COLLOQUES

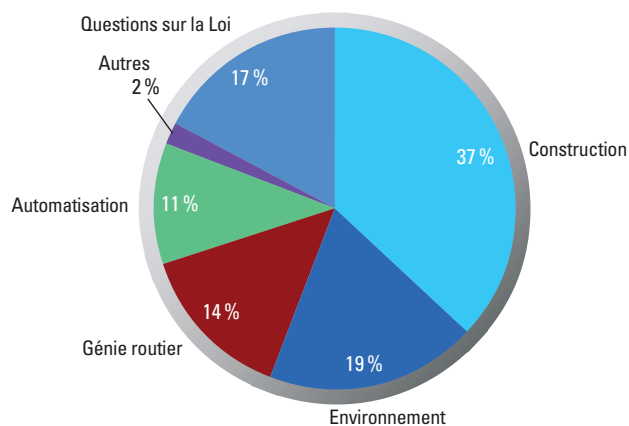
Le SSPI a tenu un kiosque d'information destiné aux visiteurs des congrès et colloques annuels de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEO), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), du Grand Rendez-vous santé et sécurité du travail à Montréal. Il y avait également un kiosque au Colloque annuel de l'Ordre. Des brochures et des dépliants ont été distribués; les représentants du SSPI ont répondu aux questions de nombreux ingénieurs, donneurs d'ouvrage et employeurs, et ont renseigné les participants sur différents sujets liés à la pratique du génie dans leurs milieux respectifs. Plus de 650 personnes ont visité les kiosques de l'Ordre et discuté avec les représentants au cours de ces congrès et colloques.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

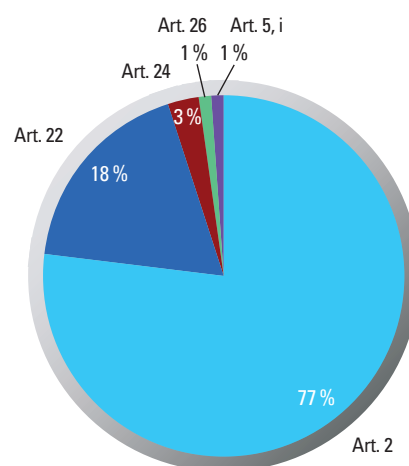
Au cours de l'année, le SSPI a répondu à plus de 227 demandes de renseignements (par téléphone ou courriel) relatives à la pratique illégale de la profession et à la Loi sur les ingénieurs. Dans ces demandes, les questions les plus fréquemment posées portaient sur les sujets suivants :

- le champ de pratique des ingénieurs (quels travaux en font partie);
- l'usage du titre d'ingénieur, de ses abréviations et des titres universitaires;
- l'utilisation de plans et devis pour les travaux d'ingénierie.

RÉPARTITION DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PAR SUJET



RÉPARTITION DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PAR ARTICLE DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS



MANDAT

La Direction des affaires professionnelles est responsable de l'ensemble des dossiers qui visent à valoriser l'intégrité et la qualité de l'exercice de la profession, notamment des activités d'admission, d'encadrement et de contrôle de l'exercice de la profession, à l'exception de la discipline.

À cet effet, la Direction des affaires professionnelles voit à l'élaboration des mesures administratives et de contrôle qui lui permettront de bien assumer son mandat.

ADMISSION ET PERMIS

ADMISSION DES CANDIDATS

Afin d'obtenir le droit d'exercer au Québec, les candidats à la profession d'ingénieur doivent soit démontrer qu'ils sont titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement, soit démontrer qu'ils ont reçu une formation ou qu'ils sont titulaires d'un diplôme jugés équivalents, ou encore faire la preuve qu'ils détiennent une autorisation légale d'exercer dans une autre province ou dans un territoire au Canada. Pour les titulaires d'un diplôme reconnu ou d'une autorisation légale d'exercer ailleurs au Canada, les demandes de permis sont traitées par le Service de l'admission et des permis. Dans les autres cas, c'est le Comité d'admission à l'exercice qui étudie chacun des dossiers constitués par le Service de l'admission et des permis et qui fait les recommandations appropriées au Comité exécutif.

Un diplôme peut être reconnu équivalent s'il a été accordé au terme d'un programme agréé par le Bureau canadien d'accréditation des programmes de génie (BCAPG) ou par un organisme dont les normes respectent celles du BCAPG. Par ailleurs, dans l'appréciation d'une demande d'équivalence de formation, le Comité d'admission à l'exercice tient compte notamment des cours suivis, de l'expérience pertinente et de la réussite des examens prescrits.

NOUVELLES DEMANDES DE PERMIS

Cette année, l'Ordre a reçu 3 179 nouvelles demandes d'admission. Parmi celles-ci, 70 provenaient de titulaires d'un diplôme agréé en génie du Québec et 2 379 provenaient de titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement. Par ailleurs, 60 de ces nouvelles demandes provenaient de diplômés en génie d'autres provinces du Canada, et 451, de diplômés en génie de l'étranger ou de non-diplômés en génie. Mentionnons que

57 nouvelles demandes d'admission à l'Ordre étaient des demandes provenant de détenteurs de permis délivrés par une autre association canadienne d'ingénieurs et que 162 provenaient de détenteurs de diplômes visés par le Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

COMITÉ DES EXAMINATEURS

(Comité d'admission à l'exercice)

Cette année, 593 demandes de permis ont fait l'objet d'une étude en vue d'une recommandation de la part du Comité des examinateurs (Comité d'admission à l'exercice).

Au cours des 8 séances tenues durant l'année, le Comité a en outre procédé à 183 révisions de dossiers et à 1 069 études de résultats aux examens.

EXAMENS D'ADMISSION

L'Ordre tient deux séances d'examens d'admission par année, l'une en mai et l'autre en novembre. Au cours de l'exercice écoulé, 440 candidats à l'admission se sont présentés à 585 examens à la session de mai, et 370 candidats se sont présentés à 484 examens à celle de novembre. Le taux de réussite a été de 65 %.

MESURES VISANT À FACILITER L'INTÉGRATION DES PERSONNES FORMÉES À L'ÉTRANGER

ENTENTES DE RECONNAISSANCE MUTUELLE

Les demandeurs qui ne sont pas titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement comme donnant accès au permis de l'Ordre doivent, pour se qualifier, obtenir au préalable une équivalence de diplôme ou de formation. En vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, les titulaires d'un diplôme agréé par un organisme dont les normes et procédures respectent celles du BCAPG et avec lequel une entente a été conclue peuvent, à certaines conditions, obtenir une équivalence de diplôme sans avoir à passer d'examens d'admission. L'Ordre participe à trois ententes de cette nature : l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre la France et le Québec, l'entente avec l'Accreditation Board for Engineering and Technology, des États-Unis, et l'Accord de Washington. En 2015-2016, 179 candidats ont bénéficié de cette disposition.

Affaires professionnelles

PROGRAMMES D'AIDE

L'Ordre collabore à des programmes d'aide à l'intégration s'adressant à des personnes formées en génie à l'étranger, notamment avec le Centre R.I.R.E. 2000 de Québec ainsi qu'avec la CITIM, la Clef pour l'intégration au travail des immigrants.

DÉLIVRANCE DE PERMIS D'INGÉNIEUR JUNIOR

Cette année, le Comité exécutif a délivré 3 101 permis d'ingénieurs juniors. Parmi les nouveaux titulaires de permis, 2 348 avaient un diplôme reconnu par le gouvernement, et 87, un diplôme reconnu équivalent, 35 étaient diplômés de programmes agréés, mais non encore reconnus par le gouvernement, et 468 avaient reçu une formation jugée équivalente. Parmi ces derniers, 299 avaient réussi les examens de contrôle, et 14, ceux de formation. Les 155 autres candidats ont été jugés admissibles sans examens, du fait de leurs études supérieures et de leur expérience.

De plus, le Comité exécutif a délivré 163 permis restrictifs temporaires en génie en vertu du Règlement donnant effet à l'Arrangement sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) conclu entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et la Commission des titres d'ingénieur (CTI) de France.

ENCADREMENT DES INGÉNIEURS JUNIORS

Au 31 mars 2016, le Service de l'admission et des permis comptait 12 010 dossiers d'ingénieurs juniors, 569 dossiers d'ingénieurs stagiaires et 221 dossiers de détenteurs de permis restrictifs temporaires en génie délivrés en vertu de l'ARM, pour un total de 12 800.

Les dispositions du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec stipulent que tous les ingénieurs juniors doivent remplir, entre autres, deux conditions afin que le Comité exécutif leur délivre un permis d'ingénieur. Ces conditions sont la réussite de l'examen professionnel et l'acquisition d'une expérience pertinente en génie de 36 mois. Pour obtenir le permis conférant le plein droit d'exercer, les ingénieurs juniors doivent aussi démontrer, à l'instar des autres professionnels du Québec, qu'ils ont une connaissance appropriée du français.

EXAMEN PROFESSIONNEL

Au cours de l'exercice écoulé, 2 181 ingénieurs juniors ont passé l'examen professionnel. Cet examen se déroule dans 11 villes du Québec. Au total, 1 770 ingénieurs juniors ont réussi l'examen professionnel, soit un taux de réussite de 81 %.

DÉLIVRANCE DU PERMIS D'INGÉNIEUR

Au cours de l'exercice, 2 091 ingénieurs juniors, 18 ingénieurs stagiaires et 27 détenteurs de permis restrictif temporaire en génie ont obtenu leur permis d'ingénieur. De plus, 20 permis ont été délivrés, en vertu de l'Entente sur la mobilité des ingénieurs à l'intérieur du Canada, à des personnes venant des autres associations d'ingénieurs canadiennes.

SÉANCES D'INFORMATION SUR LA PROFESSION

Comme par le passé, l'Ordre a invité tous les futurs diplômés des 12 établissements universitaires québécois qui offrent des programmes en génie à des séances d'information sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Québec. Durant l'année universitaire 2015-2016, 31 séances d'information se sont déroulées dans les établissements universitaires québécois. Au total, 3 268 étudiants ont été informés et sensibilisés.

INSCRIPTION

Le Service de l'inscription est responsable du tableau des membres. Les tableaux qui suivent [1 à 8 a)] fournissent des statistiques sur certaines caractéristiques des membres de l'Ordre et sur des activités du Service de l'inscription au 31 mars 2016.

EFFECTIF PROFESSIONNEL

Au 31 mars 2016, l'Ordre compte 62 068 membres.

TABLEAU 1

Répartition des membres inscrits au tableau

	Nombre de membres	% du total
Exerçant leur profession		
Ingénieurs	43 803	70,6
Ingénieurs juniors / ingénieurs stagiaires	12 508	20,2
Permis restrictifs temporaires en génie ¹	221	0,4
Membres temporaires pour un an ²	65	0,1
Permis temporaires ³ (projets particuliers)	79	0,1
Permis restrictifs	3	0,0
Total	56 679	91,4
N'exerçant pas leur profession		
Invalidité permanente	81	0,1
À vie	17	0,0
À la retraite	5 291	8,5
Suspendu	0	0,0
Total	5 389	8,6
TOTAL	62 068	100

1. Permis délivrés en vertu de l'Arrangement sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) conclu entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et la Commission des titres d'ingénieur (CTI) de France.
2. Des permis temporaires valables pour une période d'un an peuvent être délivrés par le Conseil d'administration de l'Ordre, en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française, aux personnes venant de l'extérieur du Québec qui sont déclarées aptes à exercer leur profession, mais qui ne remplissent pas les exigences de l'article 35 de la Charte. Ces permis peuvent être renouvelés au maximum trois fois si l'Office québécois de la langue française l'autorise.
3. Des permis temporaires dans le cadre d'un projet peuvent être délivrés par le Conseil d'administration de l'Ordre, aux conditions déterminées par le Conseil d'administration en vertu de l'article 41 du Code des professions et selon les dispositions des articles 35, 37 et 38 de la Charte de la langue française.

TABLEAU 2

Répartition des nouvelles inscriptions au tableau

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
Ingénieurs juniors				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	375	1 889	2 264	78,7
Diplômés en génie d'établissements étrangers	143	455	598	20,8
Non-diplômés en génie, après examens	1	13	14	0,5
Total des ingénieurs juniors	519	2 357	2 876	100,0
Ingénieurs stagiaires				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	0	0	0	0,0
Diplômés en génie d'établissements étrangers	0	0	0	0,0
Non-diplômés en génie, après examens	0	0	0	0,0
Total des ingénieurs stagiaires	0	0	0	0,0
Ingénieurs				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	2	37	39	41,5
Diplômés en génie d'établissements étrangers	4	51	55	58,5
Total des ingénieurs	6	88	94	100,0
TOTAL DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE	525	2 445	2 970	

Affaires professionnelles

TABLEAU 3

A. Mouvements des inscriptions au tableau

	Inscriptions	%	Réinscriptions	%	Retraits*	%
Ingénieurs juniors	2 876	96,8	320	40,3	1 045	36,8
Ingénieurs stagiaires	0	0,0	17	2,1	41	1,4
Ingénieurs	94	3,2	457	57,6	1 751	61,7
TOTAL	2 970	100,0	794	100,0	2 837	100,0

* Motifs des retraits

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	Total
Démissions	608	190	9	807
Radiations pour non-paiement	1 000	851	32	1 883
Radiations pour cause disciplinaire ou affaires juridiques	11	0	0	11
Radiations pour non-conformité au Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs	0	0	0	0
Radiations pour non-conformité au Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle	2	1	0	3
Suspensions et radiations pour méconnaissance du français	12	0	0	12
Expiration des permis temporaires	40	0	0	40
Décès	78	3	0	81
TOTAL	1 751	1 045	41	2 837

B. Permis temporaires¹

	Accordés	Renouvelés
Ingénieurs du Canada	0	8
Ingénieurs de l'étranger	0	1

1. Des permis temporaires sont accordés et renouvelés à des ingénieurs qualifiés qui ne résident pas au Québec, en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur les ingénieurs.

TABLEAU 4

Répartition des membres selon les régions électorales et le domicile

	2015-2016 Nombre de membres	% du total des membres	% de variation par rapport à 2014-2015
Selon les régions électorales			
Montréal	39 539	63,7	1,6
Québec	8 869	14,3	1,9
Mauricie-Bois-Francis-Centre-du-Québec	2 876	4,6	2,3
Estrée	2 217	3,6	1,9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 003	3,2	2,1
Outaouais	1 296	2,1	0,2
Est-du-Québec	1 518	2,4	-0,1
Abitibi-Témiscamingue	993	1,6	1,3
Total	59 311	95,5	1,6
Selon le domicile			
Membres domiciliés au Québec	59 311		
Membres domiciliés hors du Québec			
Ontario	1 229	2,0	-0,2
Alberta	211	0,3	-8,3
Colombie-Britannique	164	0,3	-3,5
Autres provinces et territoires	173	0,3	-0,6
États-Unis	481	0,8	-0,2
Autres pays	499	0,8	0,6
Total des membres domiciliés hors du Québec	2 757	4,5	-0,9
EFFECTIF TOTAL	62 068	100,0	1,5

TABLEAU 5

Répartition des membres selon les comités régionaux

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	Membres à vie, retraités, invalides permanents	2015-2016		2014-2015		Variation	% de variation par rapport à 2014-2015
					Total	% du total des membres	Total	% du total des membres		
Comités régionaux										
Montréal	11 816	4 882	148	1 333	18 179	29,3	17 848	29,2	331	1,8
Montréal	8 131	1 735	114	1 104	11 084	17,9	10 747	17,6	337	3,0
Laval-Laurentides-Lanaudière	6 740	1 653	105	737	9 235	14,9	9 081	14,9	154	1,7
Québec—Chaudière-Appalaches	6 370	1 547	55	836	8 808	14,2	8 659	14,2	149	1,7
Estrie	2 391	510	31	298	3 230	5,1	3 180	5,2	79	2,4
Mauricie—Centre-du-Québec	2 139	511	25	330	3 005	4,8	3 136	5,1	-106	-3,5
Saguenay—Lac-Saint-Jean	1 513	318	17	155	2 003	3,2	1 963	3,2	40	2,0
Outaouais	962	191	20	175	1 348	2,2	1 332	2,2	16	1,2
Abitibi-Témiscamingue	750	203	7	33	993	1,6	980	1,6	13	1,3
Bas-Saint-Laurent—Gaspésie	616	152	12	83	863	1,4	845	1,4	18	2,1
Côte-Nord	442	85	3	33	563	0,9	580	0,9	-17	-3,0
Aucun comité régional ¹	2 080	375	30	272	2 757	4,5	2 783	0,0	-26	-0,9
TOTAL	43 950	12 162	567	5 389	62 068	100,0	61 134	100,0	934	1,5

1. Domiciliés hors du Québec.

TABLEAU 6

Répartition des membres selon les régions administratives de leur domicile professionnel

	Femmes	Hommes	Membres	% du groupe
Régions administratives de l'employeur				
Bas-Saint-Laurent	65	701	766	1,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	260	1 743	2 003	3,2
Capitale-Nationale	907	5 699	6 606	10,6
Mauricie	179	1 506	1 685	2,7
Estrie	253	1 962	2 215	3,6
Montréal	2 903	14 166	17 069	27,5
Outaouais	186	1 105	1 291	2,1
Abitibi-Témiscamingue	130	791	921	1,5
Côte-Nord	93	470	563	0,9
Nord-du-Québec	13	59	72	0,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	18	171	189	0,3
Chaudière-Appalaches	261	1 988	2 249	3,6
Laval	526	3 346	3 872	6,2
Lanaudière	208	1 795	2 003	3,2
Laurentides	383	2 938	3 321	5,4
Montréal	1 803	11 493	13 296	21,4
Centre-du-Québec	124	1 066	1 190	1,9
Hors du Québec	386	2 371	2 757	4,4
TOTAL	8 698	53 370	62 068	100,0

Affaires professionnelles

TABLEAU 7

Répartition des membres selon diverses caractéristiques

	Nombre		%		Nombre		%	
	2015-2016				2014-2015			
Selon le sexe								
Femmes	8 698	14,0	8 396	13,7				
Hommes	53 370	86,0	52 738	86,3				
TOTAL	62 068	100,0	61 134	100,0				
	Femmes		Hommes		Total			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre			
Selon l'âge et le sexe								
29 ans et moins	1 188	13,7	5 294	9,9	6 482	10,4		
De 30 à 39 ans	3 284	37,8	14 984	28,1	18 268	29,4		
De 40 à 49 ans	2 696	31,1	12 545	23,5	15 241	24,6		
De 50 à 59 ans	1 292	14,9	11 553	21,6	12 845	20,7		
60 ans et plus	238	2,7	8 994	16,9	9 232	14,9		
TOTAL	8 698	100,0	53 370	100,0	62 068	100,0		
	Francophones		Anglophones		Total			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre			
Selon l'âge et la langue								
29 ans et moins	6 067	10,6	413	8,7	6 480	10,4		
De 30 à 39 ans	17 057	29,8	1212	25,4	18 269	29,4		
De 40 à 49 ans	14 355	25,1	887	18,6	15 242	24,6		
De 50 à 59 ans	11 952	20,9	894	18,7	12 846	20,7		
60 ans et plus	7 865	13,7	1 366	28,6	9 231	14,9		
TOTAL	57 296	100,0	4 772	100,0	62 068	100,0		
	Francophones		Anglophones		Total			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre			
Selon le statut, le sexe, le domicile et la langue								
Ingénieurs	45 591	79,6	3 677	77,1	49 268	79,4		
Ingénieurs juniors	11 171	19,5	1 060	22,2	12 231	19,7		
Ingénieurs stagiaires	534	0,9	35	0,7	569	0,9		
TOTAL	57 296	100,0	4 772	100,0	62 068	100,0		
Femmes	8 122	14,2	576	12,1	8 698	14,0		
Hommes	49 174	85,8	4 196	87,9	53 370	86,0		
TOTAL	57 296	100,0	4 772	100,0	62 068	100,0		
Domiciliés au Québec	55 360	96,6	3 951	82,8	59 311	95,6		
Domiciliés hors du Québec	1 936	3,4	821	17,2	2 757	4,4		
TOTAL	57 296	100,0	4 772	100,0	62 068	100,0		

TABLEAU 8

Répartition des membres selon le secteur d'activité de l'employeur
Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord – SCIAN (version 2002)

	Nombre	% du total des membres
Secteurs public et parapublic		
Administration publique fédérale	1 670	2,7
Administrations publiques provinciales et territoriales	4 945	8,0
Administrations publiques locales, municipales et régionales	1 804	2,9
Total	8 419	13,6
Secteur de la consultation		
Services de génie	11 401	18,4
Total	11 401	18,4
Secteur de l'éducation		
Services d'enseignement	2 807	4,5
Total	2 807	4,5
Autres secteurs		
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	19	0,0
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	720	1,2
Services publics	237	0,4
Construction	2 704	4,4
Fabrication (voir le détail au tableau 8 a) ci-après)	20 541	33,1
Commerce de gros	2 359	3,8
Commerce de détail	89	0,1
Transport et entreposage	568	0,9
Industrie de l'information et industrie culturelle	1 360	2,2
Finance et assurances	418	0,7
Services immobiliers et services de location et de location à bail	119	0,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	3 511	5,7
Gestion de sociétés et d'entreprises	88	0,1
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets	316	0,5
Soins de santé et assistance sociale	248	0,4
Arts, spectacles et loisirs	21	0,0
Hébergement et services de restauration	13	0,0
Organismes religieux, fondations, organisations professionnelles, etc.	171	0,3
Total	33 502	54,0
Secteurs d'activité en cours de classification	560	0,9
Sans emploi, aux études, invalides ou à la retraite	5 379	8,7
EFFECTIF TOTAL	62 068	100,0

Affaires professionnelles

TABLEAU 8a)

Répartition des membres selon le secteur d'activité de l'employeur

	Nombre	% du groupe
Détails du secteur fabrication		
Fabrication d'aliments	327	1,6
Fabrication de boissons et de produits du tabac	118	0,6
Usines de textiles	36	0,2
Usines de produits textiles	20	0,1
Fabrication de vêtements	45	0,2
Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	22	0,1
Fabrication de produits en bois	178	0,9
Fabrication du papier	931	4,5
Impression et activités connexes de soutien	63	0,3
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	625	3,0
Fabrication de produits chimiques	915	4,5
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	511	2,5
Fabrication de produits minéraux non métalliques	327	1,6
Première transformation de métaux	1 525	7,4
Fabrication de produits métalliques	1 958	9,5
Fabrication de machines	3 250	15,8
Fabrication de produits informatiques et électroniques	2 428	11,8
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	1 529	7,4
Fabrication de matériel de transport	5 215	25,4
Fabrication de meubles et de produits connexes	93	0,5
Activités diverses de fabrication	425	2,1
TOTAL	20 541	100,0

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

En vertu du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, tous les membres de l'Ordre souscrivent obligatoirement à l'assurance responsabilité professionnelle collective de base, quel que soit le type d'activité qu'ils exercent.

Depuis le 2 avril 2014, les membres qui exercent la profession en pratique privée, sous réserve des cas de dispenses, doivent, de plus, adhérer au régime collectif d'assurance complémentaire de la responsabilité professionnelle de l'Ordre. Le tableau suivant fait état de la répartition des membres de l'Ordre au 31 mars 2016 par types d'activité et selon le moyen de garantie.

Assurance responsabilité professionnelle

1. Statistiques sur l'assurance responsabilité professionnelle par types d'activité

	Nombre	%	ARP collective de base	ARP privée complémentaire
Pratique privée en génie	11 125	17,9	✓	✓
Entreprise du secteur privé	29 076	46,8	✓	
Organisme public ou parapublic	10 285	16,6	✓	
Pratique privée hors génie	1 076	1,7	✓	
Autres	10 506	16,9	✓	
TOTAL	62 068	100,0		

2. Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Moyen de garantie			
ARP collective de base	50 943	250 000 \$	10 000 000 \$
ARP collective, plus ARP complémentaire si en pratique privée	11 125	500 000 \$ ou 1 000 000 \$	1 000 000 \$ ou 2 000 000 \$

Le montant prévu de la garantie collective de base est de 250 000 \$ par sinistre et de 500 000 \$ pour l'ensemble des sinistres découlant des services professionnels à l'égard d'un projet. Le contrat du régime collectif d'assurance complémentaire doit prévoir un montant minimal de garantie de 500 000 \$ par sinistre et de 1 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie ou qui sont survenus avant, mais pour lesquels une réclamation est présentée au cours de la période de garantie. Ces montants minimums sont respectivement de 1 000 000 \$ et de 2 000 000 \$ s'il s'agit d'une assurance souscrite par des membres ou des sociétés pour d'autres membres à leur service ou qui en sont administrateurs, dirigeants actionnaires ou associés.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre de demandes			
	Reçues ¹	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	60	71	0	11
Hors du Canada	173	180	0	40

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

Candidats	302
-----------	-----

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre de demandes				
	Reçues ¹	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	7	0	1	0	22
Hors du Canada	425	467	385	2	84

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

Candidats	959
-----------	-----

1. Il s'agit des demandes effectuées conformément à la procédure établie par le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, c'est-à-dire les demandes comportant tous les documents requis et accompagnées des frais exigibles.

Affaires professionnelles

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS D'INGÉNIEUR

Le tableau ci-dessous présente le nombre de demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Diplômes reconnus

Demandes de permis d'ingénieur

reçues ¹	2 174
acceptées ²	1 693
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	2 172

Le tableau qui suit indique le nombre de demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Équivalence de diplômes

Demandes de permis d'ingénieur

reçues ¹	220
acceptées ²	149
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	212

Le tableau suivant présente le nombre de demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Équivalence de la formation

Demandes de permis d'ingénieur

reçues ¹	482
acceptées ²	294
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	475

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

Ingénieurs juniors

ayant satisfait aux autres conditions et modalités ⁵	2 136
ayant commencé le processus ⁶	12 800

1. Inscriptions au tableau à titre d'ingénieur junior durant l'année.
2. Inscriptions au tableau à titre d'ingénieur (permis d'ingénieur délivré) durant l'année; l'inscription au tableau à titre d'ingénieur junior peut avoir été faite durant l'année en cours ou dans des années antérieures.
3. Les ingénieurs juniors n'ont pas de temps limite pour satisfaire aux autres conditions.
4. Toutes les inscriptions au tableau à titre d'ingénieur junior, moins les personnes qui sont devenues ingénieurs durant l'année.
5. Total des inscriptions au tableau à titre d'ingénieur durant l'année.
6. Nombre d'ingénieurs juniors inscrits au tableau à la fin de l'année.

Demandes de permis temporaire

	Nouvelles demandes reçues	Demandes acceptées	Permis actifs	Renouvellement refusé par l'ODLF	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	44	44	64	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions et selon les dispositions des articles 35, 37 et 38 de la Charte de la langue française	66	66	79	0	0

Permis délivrés selon la catégorie

Ingénieurs juniors ¹ (inscriptions au tableau)	2 876
Ingénieurs stagiaires (inscriptions au tableau)	0
Ingénieurs (nouveaux permis et reclassements)	2 156

1. Ce nombre inclut 163 permis restrictifs temporaires (ARM).

Autorisations spéciales

Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle 2015-2016	Nombre de membres	Montant
Ingénieurs	43 931	310 \$
Anciens présidents	19	0 \$
Juniors ou stagiaires un an et plus	6 825	310 \$
Juniors ou stagiaires première cotisation ¹	2 966	0 \$
Juniors ou stagiaires moins d'un an ²	2 938	Prorata de 310 \$
Juniors ou stagiaires retraités	66	105 \$
Juniors ou stagiaires invalides permanents	5	105 \$
Ingénieurs retraités	5 225	105 \$
Ingénieurs invalides permanents	76	105 \$
Membres à vie	17	0 \$
TOTAL	62 068	

1. L'ingénieur junior qui s'est inscrit au tableau entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 a bénéficié de la gratuité pour sa première cotisation.

2. L'ingénieur junior inscrit depuis moins d'un an paie, lors du renouvellement de son inscription, une cotisation au prorata qui varie en fonction du nombre de mois après le premier anniversaire de son inscription au tableau (nombre de mois / 12 x 310 \$). Le prorata est calculé de façon à ce que le membre junior bénéficie d'un an complet de gratuité.

Membres inscrits au tableau à la fin de la période et détenant un permis selon la catégorie

Ingénieurs juniors	12 010
Ingénieurs stagiaires	569
Permis restrictifs temporaires	221
Ingénieurs	49 268

Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	87
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Membres inscrits au tableau à la fin de la période, selon la région administrative de leur domicile

01	Bas-Saint-Laurent	766
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 003
03	Capitale-Nationale	6 606
04	Mauricie	1 685
05	Estrie	2 215
06	Montréal	17 069
07	Outaouais	1 291
08	Abitibi-Témiscamingue	921
09	Côte-Nord	563
10	Nord-du-Québec	72
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	189
12	Chaudière-Appalaches	2 249
13	Laval	3 872
14	Lanaudière	2 003
15	Laurentides	3 321
16	Montréal	13 296
17	Centre-du-Québec	1 190
99	Hors du Québec	2 757

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

Le contrôle de l'exercice de la profession s'exerce d'abord au moment de l'admission des nouveaux membres ; par la suite, c'est presque exclusivement au Comité d'inspection professionnelle et au Service de la surveillance de l'exercice qu'incombe cette responsabilité afin de s'assurer que les membres de l'Ordre rendent des services professionnels de qualité.

L'inspection professionnelle, au-delà de sa fonction première, vise à améliorer la pratique du génie en informant les ingénieurs de leurs devoirs et obligations envers le public, le client et la profession. À cet effet, l'Ordre renseigne ses membres sur les lois et règlements gouvernant l'exercice de leur profession ; ces renseignements concernent notamment le Code des professions, la Loi sur les ingénieurs et le Code de déontologie des ingénieurs. L'Ordre signifie également à ses membres ses attentes quant à l'excellence des services professionnels qu'ils rendent à la collectivité.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Code des professions prévoit l'institution d'un comité d'inspection professionnelle (CIP) au sein de chaque ordre. Le CIP de l'Ordre des ingénieurs du Québec est présentement formé de 12 ingénieurs nommés par le Conseil d'administration. Chacun d'eux possède une expertise dans un ou plusieurs domaines du génie. Au cours de l'exercice, le CIP s'est rencontré à 10 reprises.

Le mandat du CIP consiste à :

- effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession suivant un programme qu'il établit annuellement et que le Conseil d'administration de l'Ordre approuve ;
- procéder à des inspections portant expressément sur la compétence de tout membre lorsque des motifs le justifient.

Les 1 704 visites d'inspection effectuées sont réparties entre les membres exerçant en pratique privée et les membres exerçant en pratique générale.

Vérification

	Nombre
Visites effectuées auprès de membres	1 704
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	0
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP, s'il y a lieu	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	1 651
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	0

Affaires professionnelles

Inspections portant sur la compétence

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence	28
Rapports d'inspection portant sur la compétence dressés	13

Recommandations du Comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à suivre avec succès des stages ou des cours

	Nombre
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du Conseil d'administration

	Nombre
Approuvant, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	1
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0

Au cours de l'exercice, 12 membres ont opté pour une limitation volontaire d'exercice; 40 membres ont fait l'objet de la transmission d'une information au Bureau du syndic, en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION 2015-2016

Ce programme a pris effet le 1^{er} avril 2015 et s'est terminé le 31 mars 2016.

LES EXIGENCES DU CODE DES PROFESSIONS

Le Code des professions prévoit que le Comité d'inspection professionnelle (CIP) surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec (Ordre). Conformément au Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le CIP surveille l'exercice de la profession suivant le programme qu'il détermine et que le Conseil d'administration approuve.

L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'inspection professionnelle porte sur les dossiers, les livres et les registres que tient le membre dans l'exercice de sa profession; elle porte également sur les documents ou les rapports auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, les livres et les registres tenus par ses collègues de travail ou par son employeur, de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client.

L'inspection professionnelle vise à améliorer la pratique du génie. Elle se situe au cœur de la mission de l'Ordre. Préconisant la prévention, elle se présente comme une mesure de développement continu. Elle est confidentielle. Pour le membre, la visite de l'inspecteur constitue donc une excellente occasion d'élargir ses connaissances et de profiter d'un examen de sa pratique ainsi que d'une révision de ses dossiers par un pair. C'est aussi le moment de donner un nouvel élan au processus d'amélioration constante de la qualité de sa pratique professionnelle.

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs du programme se définissent de la façon suivante :

- examiner la pratique professionnelle de l'ingénieur, tant du point de vue de la compétence que de celui du respect de la législation qui régit la profession;
- relever, le cas échéant, toute déficience ou carence dans sa pratique professionnelle et tenter de déterminer les mesures correctives et les améliorations qui s'imposent;
- conscientiser l'ingénieur à son rôle de professionnel et rappeler les valeurs fondamentales de la profession, soit la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social;
- sensibiliser l'ingénieur à ses devoirs et obligations éthiques, déontologiques et légaux, sans égard au milieu de travail ou aux fonctions exercées;
- sensibiliser l'ingénieur aux compétences communes de la profession, l'informer sur les exigences de l'Ordre en matière de développement professionnel;
- amener l'ingénieur à consulter les multiples ressources mises à sa disposition sur le site Internet de l'Ordre, notamment le *Guide de pratique professionnelle*;
- sensibiliser l'ingénieur à la nature et aux répercussions de la pratique illégale de la profession.

LE DÉROULEMENT DE LA VISITE D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

La visite d'inspection se déroule en trois étapes, sous la forme de rencontres sur les lieux de travail où le membre exerce sa profession et détient ses dossiers :

- une séance de sensibilisation et d'information, en rencontre dite « de groupe », à laquelle peuvent participer tous les membres de l'entreprise. La sensibilisation incite à la discussion sur plusieurs thèmes ayant trait à la pratique professionnelle, à l'encadrement juridique de la profession et à la déontologie;
- une collecte de renseignements propres au membre, en rencontre individuelle;

- l'inspection des dossiers, des livres et des registres du membre, en rencontre individuelle, fondée notamment sur les profils de compétences disponibles, publiés dans le *Guide de pratique professionnelle*, particulièrement dans tout domaine ou activité qui s'inscrit dans le cadre des préoccupations de l'Ordre.

Chaque membre inspecté reçoit par écrit les résultats de son inspection, incluant les recommandations appropriées et les suggestions de mesures d'amélioration, le cas échéant, ainsi que la liste des dérogations et des lacunes relevées, s'il y a lieu.

La rencontre de groupe est admissible à titre d'activité de formation en vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs.

SUITES DE L'INSPECTION

À la suite de l'inspection, le CIP peut décider de :

- fermer le dossier lorsque l'inspection est satisfaisante;
- procéder à une inspection complémentaire ou à une inspection de suivi;
- mener une inspection portant sur la compétence, nécessairement plus exhaustive, lorsque des motifs le justifient, notamment lorsque le membre semble ne pas posséder l'expertise, les connaissances ou l'expérience suffisantes pour les dossiers et les mandats qu'il accepte et réalise;
- informer le Bureau du syndic lorsque le membre semble avoir commis des infractions aux lois et règlements.

Dans certains cas, et avec l'accord de l'employeur, le CIP se penche également sur les pratiques de l'entreprise ayant une incidence sur la pratique professionnelle des membres.

Pour l'entreprise, la visite d'inspection professionnelle représente donc une excellente occasion de faire le point sur les mesures qu'elle préconise pour valoriser la profession d'ingénieur et favoriser le respect, par les membres, de leurs devoirs et obligations éthiques, déontologiques et légaux.

LA RÉPARTITION DES VISITES ET LES CIBLES DU PROGRAMME

Le programme prévoit l'inspection professionnelle de 2 000 membres de l'Ordre entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016. L'augmentation de 300 visites par rapport à l'exercice précédent témoigne de l'engagement de l'Ordre envers la protection du public. Les visites seront réparties de la façon suivante :

- 1 000 membres travaillant dans des domaines particuliers ou réalisant des activités particulières. Les domaines suivants sont ciblés : les infrastructures, les bâtiments, l'environnement, le génie municipal et paramunicipal, l'aéronautique et l'aérospatiale, les procédés industriels et l'automatisation. Une activité de l'ingénieur est également ciblée, soit la surveillance et l'inspection de travaux;
- 100 visites spéciales pour des signalements provenant des membres ou du public, pour les réinscriptions au tableau des membres après une absence d'au moins trois ans, et pour les demandes provenant du CIP;

- 900 membres exerçant dans d'autres domaines ou réalisant d'autres activités.

RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE

En décembre 2013, à la suite de la première période de référence, la Direction du développement professionnel et des communications a consulté les membres afin de connaître leur opinion sur les modifications que l'Ordre entendait apporter au Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs. Les modifications ont été adoptées le 5 juin 2014 et elles s'appliquent à l'ensemble de la période de référence 2013-2015 ainsi qu'aux périodes suivantes. Les principaux changements visent à ne plus limiter le nombre d'heures reconnues pour certains types d'activités de formation (à l'exception de l'apprentissage et des projets de recherche, toujours limités à cinq heures); ils confèrent aussi une plus grande flexibilité aux membres dans leur choix de formations. De plus, la notion de retraite par rapport au statut de retraité porté au tableau des membres a été précisée; ainsi, un plus grand nombre d'ingénieurs peuvent désormais se prévaloir d'une dispense de formation en faisant valoir leur statut de retraité n'exerçant pas le génie, du moment qu'ils en respectent les conditions d'admissibilité.

ACTIVITÉ DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Le tableau qui suit indique l'activité de formation continue obligatoire organisée par l'Ordre ainsi que le nombre d'heures et le nombre de membres qui l'ont suivie.

Activité de formation continue obligatoire organisée par l'Ordre

Le professionnalisme : des droits et des valeurs pour guider la pratique (cours en ligne)	
Nombre d'heures par activité	2,5
Nombre de membres qui ont suivi l'activité	146

Le tableau qui suit indique le nombre de membres radiés pour ne pas s'être conformés aux obligations de la formation continue obligatoire, conformément à l'article 19 du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs.

Radiations (période de référence du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015)

Formation	362
Cours	0
Formation + cours	2
TOTAL	364

La Direction du développement de la profession et des communications (DDPC) a poursuivi son objectif de concrétiser le rapprochement entre l'Ordre et ses membres de manière active en 2015-2016.

MANDAT

La Direction du développement de la profession et des communications agit sur deux volets :

- 1) Le développement de la profession assure une présence active de l'Ordre dans les régions du Québec en favorisant, entre autres, des activités de promotion de la profession, de développement professionnel, d'information et de socialisation.
- 2) Les communications veillent à la qualité et à l'homogénéité de la communication de l'Ordre en établissant des stratégies cohérentes ainsi qu'en diffusant des messages clairs auprès des différentes clientèles de l'Ordre.

VOLET DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

OFFRE DE FORMATIONS

La DDPC a comme priorité d'aider les membres à se conformer aux exigences du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs. Elle a déployé dans la majorité des régions du Québec une vaste gamme d'activités de formation qui oriente et encourage la conduite et les pratiques exemplaires de ses membres.

Deux nouvelles activités de formation

Au cours de la dernière année, la Direction a chapeauté deux nouvelles activités de formation afin de mieux répondre aux besoins des membres.

D'une part, elle a collaboré avec la Direction des affaires professionnelles pour mettre sur pied une formation de sept heures portant sur la surveillance des travaux; cette formation fait suite à la production du *Guide sur la surveillance des travaux* et du profil de compétences sur ce sujet. Des experts dans le domaine ont aussi apporté leur contribution à cette initiative. Douze séances de cette nouvelle formation ont été offertes dans huit régions du Québec.

D'autre part, avec les efforts soutenus des comités régionaux, une nouvelle activité de formation a vu le jour : les communautés de pratique. Cette approche, de plus en plus courante et valorisée, a été introduite dans quatre régions à titre de projet pilote. La satisfaction des participants et le succès entourant les sujets discutés laissent envisager un avenir prometteur dans le domaine du développement professionnel.

Colloque annuel 2015

En mai 2015, l'Ordre a présenté au Palais des congrès de Montréal son colloque annuel, dont le thème était « Parce qu'ensemble on va plus loin ». Pendant deux jours, plus de 24 cours, 8 conférences, 2 dîners-conférences et 1 déjeuner-atelier ont été présentés aux participants. Outre ce volet formation, le salon des exposants, qui durait une journée cette année, le cocktail et la Soirée de l'excellence en génie ont attiré plus de 700 personnes venues assister au plus grand rassemblement d'ingénieurs du Québec.

L'Ordre partout au Québec

Comme chaque année, la DDPC assure le rayonnement de ses activités de développement professionnel dans l'ensemble du Québec. Que ce soit en suivant les Meilleurs cours du Colloque ou en participant aux Après-midi formation, aux Journées formation ou aux Sorties formation de l'Ordre, les membres ont eu la chance de choisir des sujets et des formules diverses. En combinant les nombreuses activités organisées par les comités régionaux, ce sont plus d'une centaine d'événements qui se sont tenus tout au long de l'année.

PROMOTION DE LA PROFESSION

Dans ce champ d'intervention, de nombreuses actions sont mises de l'avant afin de susciter l'intérêt des jeunes pour le monde du génie. L'Ordre est toujours partenaire de l'émission *Génial !* diffusée à Télé-Québec, et il apporte son soutien financier à des concours ou à des activités touchant le génie. De plus, il maintient activement son approche de mise en valeur de la profession grâce aux nombreux bénévoles des comités régionaux qui se déplacent dans les écoles du Québec.

ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE SOCIALISATION

Le dynamisme d'une région se traduit aussi dans les activités d'information et de socialisation organisées par les comités régionaux. Que ce soit de l'aide à la recherche d'emploi, une visite industrielle ou une activité visant à augmenter son réseau de connaissances, plus d'une cinquantaine d'activités ont été offertes dans huit régions du Québec. Leur diversité et leur faible coût les rendent très populaires, à tel point qu'elles affichent souvent complet, ce qui explique qu'elles soient représentées quelques mois plus tard, et parfois même dans d'autres régions.

VOLET COMMUNICATIONS

En 2015-2016, la DDPC a poursuivi la réorganisation de ses outils et moyens de communication. Informer, communiquer et rassembler sont demeurés les objectifs principaux de la Direction. Elle s'est notamment attachée à valoriser les actions innovantes, les solutions technologiques et l'optimisation des processus afin d'ajouter de la valeur à toutes les communications.

INFORMER

Revue *PLAN*

Au cours de l'année, la DDPC a publié six numéros de la revue *PLAN* et un numéro hors série consacré à la vie démocratique de l'Ordre. L'équipe de *PLAN* a ouvert ses colonnes aux membres afin qu'ils puissent partager leurs opinions et leurs expériences sur le génie, une démarche qui a été amorcée l'an passé. Par ailleurs, à la lumière des résultats du sondage sur sa refonte, la revue a renoué avec les dossiers thématiques, mais ils ne constituent maintenant qu'un quart des articles de chaque numéro. En effet, l'équipe de *PLAN* a continué à traiter, dans ses rubriques, de sujets variés abordant tous les domaines du génie.

Conformément au plan directeur des TI, la DDPC vise à trouver une solution technologique pour la publication de la revue *PLAN* afin qu'elle soit à la fois conviviale et pérenne.

Les infolettres de l'Ordre

Chaque semaine, l'Ordre rejoint ses membres grâce aux différentes infolettres qui les informent sur la vie de l'Ordre, l'actualité dans le domaine du génie, les emplois disponibles, les activités dans une région, etc. Que ce soit le *Bulletin Plus*, le *Bulletin Express*, l'*InfoGénie Plus* ou l'*InfoGénie présent dans votre région*, chacune de ces infolettres permet à l'Ordre de maintenir un contact direct avec ses membres tout en étant à leur écoute.

Développer un sentiment d'appartenance à l'Ordre dès les bancs de l'université, c'est entre autres l'un des objectifs de l'infolettre *Ménages* transmise aux membres de la Section étudiante de l'Ordre. À l'automne, la DDPC a repensé aussi son mode de diffusion et a opté pour un bulletin électronique diffusé six fois par année, en plus de trois numéros hors série dans lesquels on trouve des portraits d'étudiants et d'ingénieurs juniors. Des nouvelles du génie d'ici et d'ailleurs, de l'information insolite, des portraits et des reportages qui mettent en valeur les étudiants en génie ainsi que leurs réalisations, voilà ce que peuvent lire dans chaque numéro les membres de la Section étudiante.

Médias sociaux : des communautés qui contribuent au rayonnement de la profession

En date du 31 mars 2016, le compte Twitter, les pages Facebook et LinkedIn ainsi que le groupe privé LinkedIn de l'Ordre regroupaient plus de 27 200 membres, une augmentation de 22 % par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, les publications de l'Ordre sur ces médias sociaux ont été vues à 1 277 650 reprises en 2015-2016, ce qui représente une hausse significative de 49 % par rapport à l'année précédente.

En plus de la visibilité qu'apportent ces publications, des échanges, des partages d'information et des commentaires sont enregistrés de façon quotidienne dans ces réseaux, ce qui contribue à créer une synergie entre les diverses parties prenantes de l'Ordre.

Les communautés virtuelles de l'Ordre sont principalement composées d'étudiants en génie, de membres de l'Ordre et de membres du public.

Nouveaux partenariats avec des générateurs de contenu

La DDPC a également établi des partenariats avec des générateurs de contenu afin de proposer continuellement aux membres des sujets liés à leurs domaines de formation et dans des sphères connexes, tant à l'étranger qu'au Québec. Ces contenus ont été relayés par les divers médias de l'Ordre que sont la revue *PLAN*, les infolettres et les médias sociaux.

COMMUNIQUER

La DDPC a continué d'agir comme interface entre l'Ordre et les représentants des médias. Au cours de l'année, elle a répondu à quelque 109 appels des médias, qui ont donné lieu à une dizaine d'entrevues. La Direction a en outre diffusé 16 communiqués de presse et collaboré à l'élaboration de 28 discours, allocutions et présentations diverses. Ces prises de parole ont permis à l'Ordre de communiquer directement avec le public et la vaste communauté du génie québécois.

Pour porter le message auprès des membres, la Direction a soutenu les porte-parole de l'Ordre qui se sont adressés aux participants de plusieurs activités organisées par l'Ordre, par les comités régionaux ou par d'autres organismes (p. ex. Ingénieurs sans frontières). En avril et mai 2015, les membres de quatre régions du Québec ont reçu la visite du président et du directeur général de l'Ordre, qui ont ainsi achevé la Tournée régionale entamée au début de l'année 2015.

L'Ordre sur plusieurs tribunes du génie

Les représentants de l'Ordre ont profité de multiples activités organisées par la Confédération pour le rayonnement étudiant en ingénierie du Québec (CRÉIQ), la Société des Sept Gardiens, les écoles et les facultés de génie pour aller à la rencontre des futurs membres.

Enfin, la Direction a soutenu la Présidence de l'Ordre lors de ses interventions à plusieurs activités d'Ingénieurs Canada ou de certaines des associations constituantes de ce regroupement (Professional Engineers Ontario, Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta).

RASSEMBLER

L'excellence en génie soulignée devant des centaines de participants

La Soirée de l'excellence en génie, qui clôt chaque année la première journée du Colloque de l'Ordre, permet de côtoyer les professionnels les plus inspirants de la profession : ceux qui se démarquent par leur savoir-faire, leur savoir-être et leur leadership. En décernant le Prix Génie innovation et le Grand Prix

Développement de la profession et des communications

d'excellence, l'Ordre contribue de manière concrète à valoriser la profession. La Soirée de l'excellence en génie est également le moment où l'Ordre dévoile le nom du lauréat de sa Bourse d'excellence aux études supérieures, de même que les noms des lauréats des trois Prix universitaires du Mérite.

Les noms des lauréats que l'Ordre a honorés le 7 avril 2015 apparaissent à la page suivante.

Par ailleurs, avec sa signature publicitaire « Parce qu'ils font la différence », l'Ordre a braqué les projecteurs sur l'apport des ingénieurs au développement de la société québécoise. Cette signature a enrichi plusieurs publicités imprimées et électroniques, publiées dans les journaux, dans des cahiers spéciaux et sur Internet. L'Ordre a notamment souligné la présence croissante des femmes au sein de la profession.

Des visuels cohérents et uniformes

La DDCP a maintenu ses efforts et sa volonté d'uniformiser les outils visuels de différents services. Après le succès de la campagne du développement professionnel, l'image des activités d'information et de socialisation organisées par des bénévoles des comités régionaux a été modernisée. Les neuf catégories d'activités sont définies par des pastilles et des icônes colorées spécifiques à chacune, qui personnifient le côté récréatif et rassembleur de celles-ci. Cette nouvelle identité a été intégrée au site Internet, dans les médias imprimés et électroniques et dans les outils de communication utilisés lors des activités de l'Ordre.

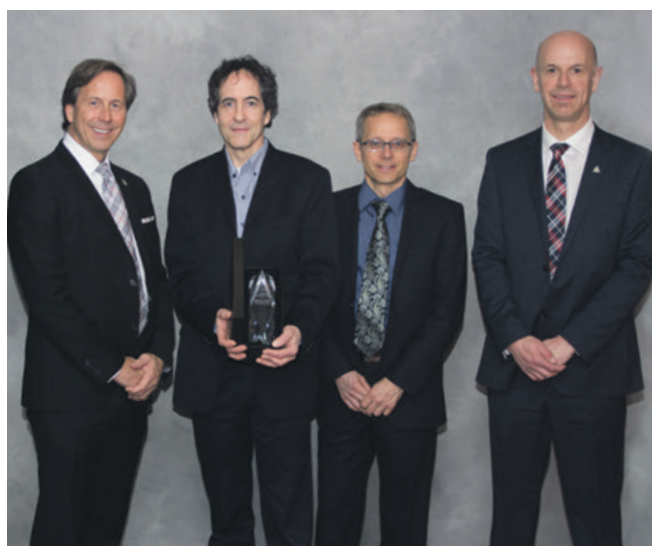
LAURÉATS DES PRIX ET DISTINCTIONS DE L'ORDRE EN 2015

GRAND PRIX D'EXCELLENCE 2015



Micheline Bouchard, ing., FIC, et Robert Sauvé, ing., FIC, président de l'Ordre.

PRIX GÉNIE INNOVATION 2015, présenté par l'ACQ



De gauche à droite : MM. Robert Sauvé, ing., FIC, Pierre Poitevin, ing., vice-président de FLIR Radars, Michel Pelletier, ing., directeur de l'ingénierie, FLIR Radars, et Luc Bourgoin, directeur général à l'Association de la construction du Québec (ACQ).

BOURSE D'EXCELLENCE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES (7 500 \$), présentée par Gestion FÉRIQUE



Pierre-Claude Ostiguy, ing. jr.
Doctorant en génie mécanique – Université de Sherbrooke

1^{ER} PRIX UNIVERSITAIRE DU MÉRITE (7 500 \$), présenté par l'Ordre des ingénieurs du Québec



Jonathan Brassard
Génie chimique – Université Laval

2^E PRIX UNIVERSITAIRE DU MÉRITE (5 000 \$), présenté par TD Assurance Meloche-Monnex



Thomas Michael Layer
Génie de la construction – École de technologie supérieure

3^E PRIX UNIVERSITAIRE DU MÉRITE (5 000 \$), présenté par la Banque Nationale



Audrey Bazerghi
Génie physique – Polytechnique Montréal

MANDAT

La Direction de l'administration-finances assure la direction de la planification financière, de la trésorerie, du contrôle financier, de la comptabilité générale, des services auxiliaires et de la gestion des espaces locatifs.

FAITS SAILLANTS

L'année financière 2015-2016 a été marquée par :

- a) le suivi rigoureux des résultats financiers en regard des budgets adoptés ;
- b) le suivi de la Politique de gestion intégrée des risques ;
- c) la migration vers un nouveau logiciel comptable et l'amélioration de processus ;
- d) l'analyse et la refonte de la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé ;
- e) l'appui à la préparation du budget quinquennal du Plan directeur des technologies de l'information de l'Ordre ;
- f) la préparation d'un appel de proposition et l'analyse financière de propositions de partenariats de visibilité à long terme ;
- g) le soutien administratif auprès du Service de l'inspection professionnelle relativement à sa transformation organisationnelle ;
- h) la révision des grilles tarifaires de l'Ordre ;
- i) la révision de la politique d'achat de biens et services ;
- j) l'adaptation des locaux en fonction des besoins en ressources humaines.

FINANCES

Ce service est responsable du contrôle et de la perception des cotisations et des autres revenus de l'Ordre. Il assume la responsabilité du paiement des dépenses engendrées par les opérations, selon les politiques établies, et procède au versement des salaires. Il est aussi chargé de produire les états financiers mensuels et trimestriels ; d'analyser les résultats financiers pour éclairer les décisions des gestionnaires de l'organisation ; d'élaborer les prévisions et les paramètres budgétaires en fonction des décisions des instances et des besoins opérationnels de l'organisation ; de gérer la trésorerie de l'Ordre ; de voir à l'application adéquate des politiques financières de l'Ordre, dont font partie la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé ainsi que la Politique d'utilisation des surplus budgétaires non affectés.

COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION

Présidé par une vice-présidente de l'Ordre, le Comité des finances et de vérification a comme principaux mandats de vérifier les résultats financiers de toutes les instances et de tous les fonds de l'Ordre, et de faire rapport au Conseil d'administration sur la situation financière comparée au budget ; de collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel ; de réviser et de surveiller l'application des politiques financières, y compris la Politique de gestion intégrée des risques ; d'étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

Pour atteindre ces objectifs, la Direction de l'administration-finances collabore étroitement avec le Comité des finances et de vérification en assumant la responsabilité de l'analyse et de la préparation des différents dossiers de même qu'en assurant la coordination et le soutien nécessaires aux réunions du Comité.

SERVICES AUXILIAIRES

Les Services auxiliaires répondent aux besoins logistiques de fonctionnement de l'Ordre pour les activités d'imprimerie, de reprographie, d'envois postaux et de courriers électroniques, de messagerie, de triage du courrier ainsi que d'approvisionnement en fournitures de bureau.

GESTION LOCATIVE

Les activités de gestion locative regroupent, entre autres, l'aménagement, la gestion et la sécurité des espaces locatifs, les relations et les suivis avec le propriétaire de l'immeuble, ainsi que les couvertures d'assurance.

Rapport de l'auditeur indépendant

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des ingénieurs du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2016 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Montréal, le 2 juin 2016

1. CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A122510

États financiers

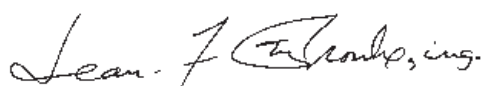
État de la situation financière

Au 31 mars 2016

	2016-03-31	2015-03-31
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 172 264	1 740 053
Encaisse – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	50	140
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	2 615	2 698
Comptes clients et autres créances (note 6)	1 055 471	947 830
Frais payés d'avance	1 028 579	446 439
Fonds de gestion de la trésorerie (note 7)	20 002 938	23 095 724
	<u>23 261 917</u>	<u>26 232 884</u>
Long terme		
Placements (note 8)	9 888 726	7 095 830
Immobilisations corporelles (note 9)	1 527 475	1 862 574
Actifs incorporels (note 10)	197 749	487 779
	<u>34 875 867</u>	<u>35 679 067</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 11)	6 069 911	6 880 644
Produits reportés	16 427 850	15 962 419
	<u>22 497 761</u>	<u>22 843 063</u>
Long terme		
Provision pour allocations de départ (note 12)	173 432	169 853
Avantages incitatifs reportés (note 13)	342 402	440 231
	<u>23 013 595</u>	<u>23 453 147</u>
ACTIF NET		
Fonds de défense en matière déontologique	331 241	332 051
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	1 484 134	1 153 867
Fonds de prévoyance	2 880 097	2 840 332
Investi en immobilisations corporels et actifs incorporels	1 725 224	2 350 353
Non affecté	5 441 576	5 549 317
	<u>11 862 272</u>	<u>12 225 920</u>
	<u>34 875 867</u>	<u>35 679 067</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,



Jean-François M. Proulx, ing.
Président



Kathy Baig, ing.
Première vice-présidente

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

Fonds d'opérations courantes

	2016-03-31 Budget (non audité) (note 2)	2016-03-31 Réel	2015-03-31 Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Cotisations régulières	17 654 030	17 145 409	16 870 120
Cotisations supplémentaires			4 822 004
Émission de permis et sceaux	136 000	155 582	157 995
Droits d'admission et d'inscription	2 275 400	2 085 902	2 103 908
Droits d'examens	392 000	383 737	434 381
Formation	1 150 020	922 839	1 154 610
Commandites	155 000	197 338	295 475
Publicité et publications	1 014 940	907 802	988 633
Produits de services administratifs et autres	666 200	736 936	790 758
Amendes et frais recouvrés	125 000	556 988	177 995
Produits nets de placements (note 5)	280 000	48 463	560 229
	<u>23 848 590</u>	<u>23 140 996</u>	<u>28 356 108</u>
Charges par activités (voir note 4 et annexe A)			
Admission	2 191 041	1 827 061	2 243 889
Délivrance de permis	1 771 521	1 678 298	1 372 628
Inspection professionnelle	4 601 157	4 111 614	4 649 126
Conformité formation continue	611 124	547 490	537 438
Inscription et maintien du tableau des membres	2 580 462	2 207 753	2 537 703
Bureau du syndic	8 470 423	7 941 249	8 119 458
Conciliation et arbitrage des comptes	14 237	7 943	17 444
Comité de révision	24 915	13 910	25 522
Conseil de discipline	385 891	403 459	379 853
Pratique illégale	1 392 743	1 385 268	1 641 679
Portion Activités des communications et affaires publiques :			
Publications officielles	477 054	385 276	466 970
Promotion de la profession	332 359	231 611	546 338
Prise de position et affaires gouvernementales	145 834	8 212	408 740
Sections étudiantes et relève de la profession	200 500	180 906	232 992
Autres publications	79 738	76 322	88 220
Régions	832 003	830 646	824 658
Offre de formation	1 500 563	1 256 186	1 590 782
Autres activités	354 775	740 897	907 330
	<u>25 966 340</u>	<u>23 834 101</u>	<u>26 590 770</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(2 117 750)</u>	<u>(693 105)</u>	<u>1 765 338</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

États financiers

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

Fonds de défense en matière déontologique

	2016-03-31 Réal	2015-03-31 Réal
	\$	\$
Produits		
Produits nets de placements (note 5)	(720)	19 680
	(720)	19 680
Charges		
Autres charges	90	90
	90	90
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(810)	19 590

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle

	2016-03-31 Budget (non audité) (note 2)	2016-03-31 Réal	2015-03-31 Réal
	\$	\$	\$
Produits			
Assurance responsabilité professionnelle	910 000	945 924	931 344
Participation de l'assureur à la provision du Fonds	120 000	207 106	257 461
Produits nets de placements (note 5)	-	(1 871)	41 413
	1 030 000	1 151 159	1 230 218
Charges			
Salaires et avantages sociaux	100 000	100 000	100 000
Honoraires professionnels et frais juridiques	1 000	-	157
Prime d'assurance	700 500	699 978	707 287
Divers	200	20 914	90
	801 700	820 892	807 534
Excédent des produits par rapport aux charges	228 300	330 267	422 684

Total de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de tous les fonds

	2016-03-31 Réal	2015-03-31 Réal
	\$	\$
Total de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de tous les fonds	(363 648)	2 207 612

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016-03-31						2015-03-31
	Fonds d'opérations courantes			Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	Fonds de défense en matière déontologique	
	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Total				Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	5 549 317	2 350 353	7 899 670	2 840 332	1 153 867	332 051	12 225 920
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	109 839	(802 944)	(693 105)	-	330 267	(810)	(363 648)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(177 815)	177 815	-	-	-	-	-
Autres affectations d'origine interne (note 14)	(39 765)	-	(39 765)	39 765	-	-	-
Solde à la fin	<u>5 441 576</u>	<u>1 725 224</u>	<u>7 166 800</u>	<u>2 880 097</u>	<u>1 484 134</u>	<u>331 241</u>	<u>12 225 920</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

États financiers

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016-03-31	2015-03-31
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(363 648)	2 207 612
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur des placements	256 435	(261 587)
Participation au revenu net des fonds communs de placement	(296 595)	(348 375)
Variation de la provision pour allocations de départ	3 579	3 561
Versements pour allocations de départ	-	(31 356)
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(97 829)	(97 829)
Amortissement des immobilisations corporelles	489 517	521 872
Amortissement des actifs incorporels	313 427	587 770
Diminution (augmentation) des comptes clients et autres créances	(130 463)	(2 703)
Augmentation des frais payés d'avance	(582 140)	(121 095)
Augmentation des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(796 830)	(415 703)
Augmentation (diminution) des produits reportés	465 431	(2 647 799)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(739 116)	(605 632)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avances aux employés	22 822	24 211
Dus à la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec	(13 903)	121 433
Cession de fonds de gestion de la trésorerie	23 607 658	22 516 993
Acquisition de fonds de gestion de la trésorerie	(20 435 000)	(19 450 000)
Cession de placements	130 070	228 191
Acquisition de placements	(2 962 678)	(895 183)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(154 418)	(142 088)
Acquisition d'actifs incorporels	(23 397)	(76 005)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	171 154	2 327 552
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(567 962)	1 721 920
Trésorerie au début	1 742 891	20 971
Trésorerie à la fin	1 174 929	1 742 891

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

1 - STATUTS ET OBJECTIFS

L'Ordre des ingénieurs du Québec (ci-après, « l'Ordre ») est constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs (Québec) et est régi par le Code des professions. Sa principale fonction est d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession d'ingénieur. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - BUDGET

L'état des résultats et les annexes présentent, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Conseil d'administration pour le Fonds des opérations courantes. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement et ne sont pas audités.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET BASE DE PRÉSENTATION

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur, qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements dans les fonds communs de placements qui sont évalués à la juste valeur.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

États financiers

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

Ventilation des charges

Les charges de l'Ordre sont présentées par activités conformément au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel tel qu'il est exigé par l'Office des professions du Québec. Le coût de chacune de ces activités se compose des frais de personnel, des honoraires et d'autres charges directement rattachées à l'activité.

Les frais généraux c'est-à-dire les charges de fonctionnement général communes, sont ventilés dans les activités selon une clé de répartition basée sur l'utilisation de ces frais en fonction des critères suivants, à savoir les obligations imposées par le Code des professions, l'utilisation de personnel interne et d'espace locatif et les charges totales de chacune des activités.

Constatation des produits

Apports

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Autres sources de produits

Pour les autres sources de produits, les produits sont constatés lorsque les quatre conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

En fonction des sources de produits, les principes suivants sont suivis :

Cotisations régulières, cotisations supplémentaires, droits d'admission et d'inscription et assurance responsabilité professionnelle

Les cotisations régulières, les cotisations supplémentaires, les droits d'admission et d'inscription et l'assurance responsabilité professionnelle sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dans l'exercice relatif aux cotisations, aux droits d'admission et d'inscription et l'assurance responsabilité professionnelle. Chaque année, les cotisations des membres pour les éléments mentionnés ci-dessus couvrent la période du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante; ainsi, les sommes perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme produits reportés.

Publicité et publications

Les ventes de publicité et de publications sont comptabilisées au moment de la publication de la revue de l'Ordre.

Émission de permis et sceaux, droits d'examens, formation, commandites, produits de services administratifs et autres, amendes et frais recouvrés et participation de l'assureur à la provision du Fonds

Les frais d'émission de permis, de droits d'examens, de formation, de commandites, de produits de services administratifs et autres, d'amendes et frais recouvrés ainsi que la participation de l'assureur à la provision du Fonds sont comptabilisés, selon le cas, lorsque le permis a été émis, les droits d'examens ont été accordés, la formation a eu lieu, les termes de l'entente avec le commanditaire sont rencontrés, les services administratifs et autres ont été rendus, les amendes et frais ont fait l'objet d'une lettre formelle envoyée au membre ou que l'assureur a confirmé sa participation à la provision du Fonds.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement sont comptabilisés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au moment où elles se produisent. L'Ordre a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts ainsi que la participation au revenu net des fonds communs de placement.

Les produits nets de placements ne sont pas grevés d'affectations d'origine externe et sont comptabilisés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivants :

	Périodes
Mobilier de bureau	10 ans
Équipement d'imprimerie	5 et 10 ans
Matériel de bureau et système téléphonique	5 ans
Matériel informatique et logiciels d'application	4 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail, maximum 3 ans et 6 mois

Réduction de valeur

Lorsque l'Ordre constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charge à l'état des résultats.

Comptabilité par fonds

Le Fonds d'opérations courantes est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels, ainsi que les ressources non affectées.

Le Fonds de prévoyance a été créé pour pallier les événements extraordinaires, non récurrents et difficilement prévisibles. Selon la Politique d'utilisation des surplus budgétaires non affectés, une somme tenant lieu de fonds de prévoyance ne doit pas dépasser l'équivalent de trois mois d'opérations. Au 31 mars 2016, cet objectif équivalait à 5 958 000 \$.

Le Fonds de défense en matière déontologique présente les actifs, passifs, produits et charges servant à accorder un appui financier à tout ingénieur qui fait l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public.

États financiers

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle a été créé afin de contribuer à la mise sur pied d'un fonds de régularisation et de prévention à l'intention des membres à même les surplus générés par les primes reliées à l'assurance collective de responsabilité professionnelle et des redevances de l'assureur sur les primes transigées par les membres.

4 - VENTILATION DES CHARGES

Les charges directes et les frais généraux afférents sont répartis comme suit :

	2016-03-31		2015-03-31
	Charges directes	Frais généraux	Total
	\$	\$	\$
Admission	977 090	849 971	1 827 061
Délivrance de permis	897 533	780 765	1 678 298
Inspection professionnelle	2 365 745	1 745 869	4 111 614
Conformité formation continue	292 791	254 699	547 490
Inscription et maintien du tableau des membres	1 180 679	1 027 074	2 207 753
Bureau du syndic	4 246 882	3 694 367	7 941 249
Conciliation et arbitrage des comptes	4 248	3 695	7 943
Comité de révision	7 439	6 471	13 910
Conseil de discipline	215 765	187 694	403 459
Pratique illégale	740 824	644 444	1 385 268
Portion Activités des communications et affaires publiques :			
Publications officielles	233 831	151 445	385 276
Promotion de la profession	140 569	91 042	231 611
Prise de position et affaires gouvernementales	4 984	3 228	8 212
Sections étudiantes et relève de la profession	109 795	71 111	180 906
Autres publications	46 321	30 001	76 322
Régions	504 134	326 512	830 646
Offre de formation	907 764	348 422	1 256 186
Autres activités	449 665	291 232	740 897
	<u>13 326 059</u>	<u>10 508 042</u>	<u>23 834 101</u>
			<u>26 590 770</u>

Les frais généraux sont constitués des charges directes suivantes :

	2016-03-31	2015-03-31
	\$	\$
Direction générale	401 480	825 283
Stratégies et projets	-	360 414
Conseil d'administration	798 700	661 933
Secrétariat et affaires juridiques	1 630 076	2 094 835
Ressources humaines	790 994	865 729
Services auxiliaires et gestion des locaux / Finances	3 787 773	3 691 401
Portion Soutien des communications et affaires publiques	896 281	1 631 540
Technologies de l'information	2 202 738	1 835 924
	<u>10 508 042</u>	<u>11 967 059</u>

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

5 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	2016-03-31	2015-03-31
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Produits d'intérêts	5 705	11 347
Variations de la juste valeur	(220 473)	227 708
Participation au revenu net des fonds communs de placement	263 231	321 174
	48 463	560 229
Fonds de défense en matière déontologique		
Produits d'intérêts	7	13
Variations de la juste valeur	(8 425)	11 196
Participation au revenu net des fonds communs de placement	7 698	8 471
	(720)	19 680
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle		
Variations de la juste valeur	(27 537)	22 684
Participation au revenu net des fonds communs de placement	25 666	18 729
	(1 871)	41 413
	45 872	621 322

6 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2016-03-31	2015-03-31
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Comptes clients		
Membres et candidats	62 117	62 614
Autres	690 799	543 738
Avances aux employés, sans intérêt	77 665	100 487
	830 581	706 839
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle		
Participation à recevoir de l'assureur	224 890	240 991
	224 890	240 991
	1 055 471	947 830

7 - FONDS DE GESTION DE LA TRÉSORERIE

	2016-03-31	2015-03-31
	\$	\$
Lettre de crédit, renouvelable annuellement	134 499	134 548
Fonds de marché monétaire	19 868 439	22 961 176
	20 002 938	23 095 724

États financiers

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

8 - PLACEMENTS

	2016-03-31	2015-03-31
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes - Fonds communs de placement		
Marché monétaire	2 241 944	1 442 585
Obligations canadiennes	4 811 885	3 326 473
Actions canadiennes	655 572	558 300
Actions mondiales	697 062	681 085
	<u>8 406 463</u>	<u>6 008 443</u>
Fonds de défense en matière déontologique - Fonds communs de placement		
Marché monétaire	92 162	91 606
Obligations canadiennes	198 044	198 173
Actions canadiennes	14 302	15 363
Actions mondiales	18 637	18 730
	<u>323 145</u>	<u>323 872</u>
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle - Fonds communs de placement		
Marché monétaire	347 442	220 629
Obligations canadiennes	701 292	463 330
Actions canadiennes	53 720	35 765
Actions mondiales	56 664	43 791
	<u>1 159 118</u>	<u>763 515</u>
	<u>9 888 726</u>	<u>7 095 830</u>

9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016-03-31		2015-03-31	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	959 425	661 600	297 825	311 064
Équipement d'imprimerie	13 531	13 531	-	-
Matériel de bureau	38 621	31 630	6 991	7 226
Système téléphonique	186 392	184 389	2 003	6 387
Matériel informatique	962 916	746 731	216 185	253 377
Améliorations locatives	2 774 424	1 769 953	1 004 471	1 284 520
	<u>4 935 309</u>	<u>3 407 834</u>	<u>1 527 475</u>	<u>1 862 574</u>

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

10 - ACTIFS INCORPORELS

		2016-03-31	2015-03-31
	Amortissement	Valeur	Valeur
	cumulé	comptable	comptable
		nette	nette
	\$	\$	\$
Logiciels d'application	4 020 174	197 749	487 779

11 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2016-03-31	2015-03-31
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 611 486	1 685 022
Dus à la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec, sans intérêt (note 18)	304 409	318 312
Office des professions du Québec à payer	1 327 604	1 363 387
Salaires et charges sociales à payer	1 382 581	2 112 636
Taxes à la consommation	1 443 831	1 401 287
	6 069 911	6 880 644

Aucun montant à remettre à l'État autre que les taxes à la consommation au 31 mars 2016 (aucun montant à remettre au 31 mars 2015).

12 - PROVISIONS POUR ALLOCATIONS DE DÉPART

Les instances de l'Ordre ont approuvé une politique d'octroi d'allocations de départ à verser aux employés embauchés avant le 1^{er} avril 1995. Les allocations de départ sont payables au départ de ces employés avant ou au moment de la retraite et correspondent à trois (3) jours de salaire par année d'ancienneté complétée jusqu'à concurrence d'un maximum de soixante (60) journées. Ces journées sont calculées au prorata du salaire des trois (3) meilleures années durant lesquelles elles furent accumulées et ne prennent en compte que le salaire régulier du salarié.

À cet effet, la provision enregistrée aux livres à titre d'allocations de départ à payer se ventile comme suit :

	2016-03-31	2015-03-31
	\$	\$
Solde au début	169 853	197 648
Allocations cumulées de l'exercice	3 579	3 561
Versements effectués	-	(31 356)
	173 432	169 853

13 - AVANTAGES INCITATIFS REPORTÉS

Le 1^{er} octobre 2004, une allocation de 1 105 760 \$ a été accordée à l'Ordre pour emménager dans les locaux de la Gare Windsor. Cette allocation est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit 15 ans.

En plus, au cours des exercices terminés les 31 mars 2011 et 2014, respectivement des allocations de 87 300 \$ et de 84 375 \$ ont été accordées par le locateur à l'Ordre pour des espaces locatifs supplémentaires à partir du 1^{er} juillet 2010 et du

États financiers

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

1^{er} octobre 2012 jusqu'à la fin du bail, soit le 30 septembre 2019. Ces allocations sont amorties selon la même méthode d'amortissement sur cette durée.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, un montant de 97 829 \$ (97 829 \$ en 2015) a donc été amorti et imputé en diminution de la charge de loyer.

14 - AUTRES AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a affecté un montant de 39 765 \$ au Fonds de prévoyance (16 940 \$ affecté en 2015 au Fonds de prévoyance) à même les ressources non affectées.

15 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé sont détaillés ci-dessous.

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Certains placements en fonds communs de placement exposent aussi indirectement l'Ordre au risque de crédit.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et à la lettre de crédit est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Ordre l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, au risque de change et au risque de prix autre, lesquels découlent d'activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt :

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

La lettre de crédit porte intérêt à taux fixe et expose donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Certains placements en fonds communs de placement exposent aussi indirectement l'Ordre au risque de taux d'intérêt.

Risque de change :

Certains placements en fonds communs de placement libellés en dollars canadiens exposent indirectement l'Ordre au risque de change, car certains fonds communs de placement investissent dans les placements étrangers.

Risque de prix autre :

L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

Les actifs financiers de l'Ordre, tels qu'ils sont présentés à l'état de la situation financière, sont classés dans les catégories suivantes :

	2016-03-31	2015-03-31
	\$	\$
Actifs financiers au coût après amortissement		
Encaisse	1 172 264	1 740 053
Encaisse – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	50	140
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	2 615	2 698
Comptes clients et autres créances	772 871	947 830
Fonds de gestion de la trésorerie - Lettre de crédit	134 499	134 548
	<u>2 082 299</u>	<u>2 825 269</u>
Actifs financiers évalués à la juste valeur		
Fonds de gestion de la trésorerie - Fonds de marché monétaire	19 868 439	22 961 176
Placements	9 888 726	7 095 830
	<u>29 757 165</u>	<u>30 057 006</u>

16 - ÉVENTUALITÉS

Au 31 mars 2016, cinq requêtes en dommages et intérêts avec réclamation sont en cours contre l'Ordre.

À ce jour, la direction estime que l'issue de ces requêtes ainsi que les montants pouvant être déboursés relativement à ces sinistres sont impossibles à déterminer; l'Ordre entend défendre ses intérêts avec vigueur et diligence. Aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers. Toutefois, l'Ordre dispose d'une assurance responsabilité de 10 000 000 \$ pour parer à d'éventuels déboursés.

États financiers

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

17 - CONTRATS DE LOCATION

L'Ordre s'est engagé, par des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'au 30 septembre 2020, à verser des loyers totalisant approximativement 5 296 864 \$, soit 5 208 406 \$ correspondant à la charge de loyer pour l'espace locatif et 88 458 \$, à la charge de location d'équipements. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices, incluant les frais d'exploitation, s'élèvent à :

	Espaces locatifs	Équipements	Total
	\$	\$	\$
2016-2017	1 488 116	35 099	1 523 215
2017-2018	1 488 116	15 785	1 503 901
2018-2019	1 488 116	15 785	1 503 901
2019-2020	744 058	15 785	759 843
2020-2021	-	6 004	6 004
	<u>5 208 406</u>	<u>88 458</u>	<u>5 296 864</u>

L'Ordre a consenti au bailleur une garantie par une hypothèque mobilière à l'égard de l'universalité de tous les équipements, machineries et biens meubles de toutes sortes, présents et futurs, de tous les biens inscrits dans l'inventaire et situés à l'intérieur des lieux loués, jusqu'à concurrence de 1 057 289 \$, conformément à son accord de bail. Une lettre de garantie renouvelable annuellement a été contractée au moment de la signature de la convention de bail initiale. Cette lettre de garantie correspondant approximativement à deux mois de loyer de base, de loyer additionnel et les frais d'électricité.

18 - OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec (ci-après, la « Fondation ») sont nommés par les membres élus du Conseil d'administration de l'Ordre. Trois membres du Conseil d'administration de l'Ordre ainsi qu'un permanent siègent au Conseil d'administration de la Fondation, qui compte huit administrateurs. L'Ordre exerce donc un contrôle sur la Fondation.

La Fondation a été constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle a pour mission de promouvoir les études dans le domaine de l'ingénierie et de contribuer à l'enseignement du génie de même qu'au développement de l'expertise en génie.

Les états financiers de la Fondation ne sont pas consolidés dans les états financiers de l'Ordre.

Il n'existe pas de différence significative dans les méthodes comptables de la Fondation par rapport à celles de l'Ordre. Les états financiers non audités et condensés de la Fondation au 31 mars 2016 et audités pour 2015 et pour les exercices terminés à ces dates sont les suivants :

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

	<u>2016-03-31</u>	<u>2015-03-31</u>
	\$	\$
Situation financière		
Total des éléments d'actifs	<u>644 659</u>	<u>501 669</u>
Total des éléments de passifs	34 179	28 500
Actif net investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	2 798	2 173
Actif net non affecté	<u>607 682</u>	<u>470 996</u>
	<u>644 659</u>	<u>501 669</u>
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>155 775</u>	<u>88 807</u>
Résultats		
Total des produits	347 484	352 817
Total des charges	<u>210 174</u>	<u>160 784</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>137 310</u>	<u>192 033</u>

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, l'Ordre a fourni à la Fondation des services administratifs et autres. Les produits en lien avec ces opérations totalisent 26 178 \$ (26 178 \$ en 2015) et ont été comptabilisés au poste Produits de services administratifs et autres de l'état des résultats. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

États financiers

Annexe – Fonds d'opérations courantes – charges par nature

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016-03-31 Budget (non audité) (note 2)	2016-03-31 Réel	2015-03-31 Réel
	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	12 397 210	11 785 248	13 553 849
Formation des ressources internes	170 140	130 112	116 470
Comités	814 300	704 446	750 693
Déplacements et frais d'événements	1 314 760	1 068 212	1 453 326
Honoraires professionnels et frais juridiques	5 512 310	5 049 235	5 021 072
Cotisations et affiliations	732 870	697 424	700 244
Charges locatives	1 411 500	1 346 803	1 328 758
Assurances	144 320	340 165	162 099
Fournitures et dépenses générales de bureau	743 700	536 116	788 777
Impression et reproduction	208 320	132 923	167 885
Publicité et promotion	445 790	342 175	549 877
Équipements et frais de licences annuelles	545 420	301 758	285 437
Mauvaises créances	-	13 590	28 181
Frais financiers	560 410	521 664	537 159
Amortissements des immobilisations corporelles	514 699	489 517	521 872
Amortissements des actifs incorporels	329 551	313 427	587 770
Divers	121 040	61 286	37 301
	<u>25 966 340</u>	<u>23 834 101</u>	<u>26 590 770</u>

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE LA
PROFESSION ET DES COMMUNICATIONS

Luc Vagneux, CRIA

CHEF DES COMMUNICATIONS

Geneviève Terreault

COORDINATION

Nathalie Pilon

RÉVISION ET CORRECTION

Dominique Vallerand

CONCEPTION GRAPHIQUE

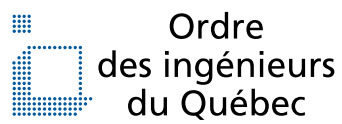
Michel Dubé

Dépôt légal 2016

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1198-595X



Gare Windsor, bureau 350
1100, avenue des Canadiens-de-Montréal
Montréal (Québec) H3B 2S2

www.oiq.qc.ca